



pour la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France

ÉCOLOGIQUE

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour la Communauté de Communes de CARNELLE PAYS - DE-FRANCE

ENTRE

La communauté de communes Carnelle Pays-de-France (C3PF)
Représentée par son Président, M. Patrice ROBIN, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu d'une délibération n° 2022/005 du Conseil communautaire du 16 février 2022,
Ci-après désignée par « l'EPCI » ;

d'une part,

ET

• L'Etat,

Représenté par M. Amaury de SAINT-QUENTIN, Préfet du Val d'Oise,
Ci-après désigné par « l'Etat » ;

d'autre part

EN PRÉSENCE DE :

• Le Conseil départemental du Val d'Oise

Représenté par sa Présidente, Mme Marie-Christine CAVECCHI, dûment habilitée à l'effet des présentes en vertu d'une délibération de l'assemblée départementale en date du XXXXXXXX,
Ci-après désigné par « le Département » ;

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Dans le prolongement des nouveaux contrats de plan État-région (CPER), le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) constituent une nouvelle génération de démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales. Ces contrats doivent traduire de manière transversale et opérationnelle les ambitions d'un territoire en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale. Ces contrats doivent répondre à trois enjeux.

1 – À court terme, il s'agit d'associer les territoires au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022 et ils favoriseront l'investissement public et privé dans tous les territoires.

2 – Dans la durée du mandat 2020-2026, il s'agit d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de logement, de mobilité, d'accès au service, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique. Les projets portés dans le cadre de ce contrat devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux de la stratégie bas carbone et de préservation de la biodiversité.

3 – Le CRTE constitue l'outil privilégié de contractualisation entre l'État et un territoire. À l'échelle de la Communauté de communes, si cela est jugé pertinent par les parties concernées, le CRTE pourra le moment venu regrouper l'ensemble des démarches contractuelles existantes¹. Ainsi, dès lors qu'un axe stratégique du projet de territoire correspond à un contrat passé avec l'État, ce contrat pourra être inclus dans le CRTE. Cette logique intégratrice vise à simplifier l'accès des porteurs de projets aux crédits de l'État et de ses opérateurs.

La Communauté de communes C3PF, a souhaité s'engager dans cette démarche et a, à ce titre, signé avec l'État une convention d'initialisation du CRTE en date du 1^{er} juillet 2021.

CECI AYANT ÉTÉ EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

¹Action Cœur de Ville (ACV), Petites Villes de Demain (PVD), contrat de ville et de cohésion urbaine, contrat local de santé...

Article 1^{er} – Objet du CRTE de la C3PF

L'objet du présent document est de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre opérationnelle pour réussir collectivement la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale de la C3PF autour de projets concrets.

Selon les souhaits du Gouvernement, les CRTE mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPFR se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs.

Article 2 – Ambition du territoire et orientations stratégiques²

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques visant à mettre en œuvre un projet de relance et de transition écologique pour la C3PF

Il s'appuie sur le travail en cours d'élaboration du **Projet de territoire de la C3PF**. Des premières orientations stratégiques ont pu être arrêtées par les élus et dessinent l'armature du présent contrat. Elles dessinent les priorités de l'action publique sur le territoire de l'intercommunalité pour les années à venir : le développement économiquement, la transition écologique et énergétique et la cohésion sociale et territoriale.³

Au fur et à mesure de la finalisation du **projet de territoire de la C3PF, détaillé en Annexe 2, les orientations et actions prioritaires définies au présent CRTE** pourront être amendées et/ou enrichies au travers d'un avenant de cadrage.

Ce **Projet de territoire** au même titre que le CRTE, ne se veut pas figé. Le Projet et sa traduction dans le CRTE seront évalués et ajustés en cours de route. Les orientations qui suivent se déclineront ainsi en un plan d'actions « souple » à adapter progressivement.

² Il s'agit d'une synthèse des ambitions du projet de territoire décliné en annexe 2. Vous pouvez vous aider du guide de rédaction. Par ailleurs, la forme de cet article est libre : il peut être présenté sous forme de texte, tableau ou schéma, sans dépasser 5 pages.

³ Ces priorités sont données à titre d'exemple. Elles doivent être adaptées au cas de chaque EPCI tout en maintenant la priorité sur la transition écologique et énergétique.

1. Les enjeux partagés du territoire⁴

La C3PF, est une communauté de communes située au Nord-Est du département du Val d'Oise qui est composée de 19 communes.



Ce territoire d'une superficie de 123km² accueille 32.000 habitants, 6.800 emplois et plus de 2000 entreprises.

Luzarches et Viarmes sont les deux villes principales du territoire, véritables pôles de commerces et de services et disposent d'équipements structurants. Ce territoire rural et de grande qualité environnementale et touristique, par la forêt de Carnelle, la Vallée de l'Ysieux, mais aussi la présence de l'Abbaye de Royaumont, centre culturel de niveau international, fait partie pour l'essentiel, du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France et est situé entre Chantilly et l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle.

Il bénéficie de la proximité de l'aéroport international, et du pôle économique de Roissy-Charles De Gaulle et il est ouvert aussi bien vers Paris que vers Cergy-Pontoise, via la Francilienne. Il dispose d'infrastructures routières (la Francilienne, l'A16...) et également ferrées (ligne H à la Gare du Nord avec les gares de Luzarches, Viarmes, Montsoult-Maffliers...) qui permettent une desserte efficace pour les entreprises, leurs salariés et les visiteurs.

⁴ Reprendre les grands enjeux qui se dégagent du portrait de territoire figurant en annexe 1. Les axes sont donnés ici à titre indicatif, sauf celui sur la transition écologique et énergétique, qui doit nécessairement figurer au CRTE.

1 – Développement économique : pour un territoire qui crée des emplois

Par son positionnement géographique, le territoire de Carnelle Pays-de-France s'inscrit dans une dimension interrégionale incontestable : il bénéficie du dynamisme de la région Ile-de-France bien évidemment mais également la région de Haut-de-France avec laquelle il entretient des liens étroits.

Ce positionnement, au cœur de flux intenses de personnes et de marchandises de dimension nationale voire européenne est porteur de nombreuses opportunités pour notre territoire mais nous devons être particulièrement vigilants quant à la qualité des développements qui lui sont associés.

Tout d'abord, notre territoire s'inscrit dans ou à proximité de faisceaux d'infrastructures majeures : autoroute A1, autoroute A16, réseau ferré, plateforme aéroportuaire de Roissy-Charles-de-Gaulle, etc.

Situé au Nord du Grand Paris, le territoire s'inscrit directement dans l'aire d'influence des grands pôles d'emplois de la région parisienne, au premier rang desquels la plateforme aéroportuaire Roissy-Charles de Gaulle ainsi que le cœur aggloméré de la région Capitale. De nombreux actifs résidant sur le territoire se rendent ainsi dans ces centres d'emplois pour travailler.

Par ailleurs le territoire de la C3PF, compte des pôles d'activités situées principalement sur les communes de Montsoult, Viarmes, Belloy en France, Baillet en France et Asnières sur Oise, dont le développement est maîtrisé et qui accueillent près de 7000 emplois.

De grands projets d'infrastructures liés au Grand Paris : le canal Seine Nord, le développement des infrastructures ferroviaires, alternatifs au transport routier, constituent des opportunités pour le développement de notre territoire à condition que nous fassions preuve de volontarisme dans **le choix des activités économiques** que nous souhaitons accueillir (non polluantes, à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois) et dans la maîtrise de notre développement résidentiel.

Notre situation géographique nous positionne également dans une logique d'interface entre des grands ensembles naturels et patrimoniaux. Nos vastes espaces forestiers constituent de réels « poumons verts » pour les régions très urbanisées dans lesquelles nous nous inscrivons. Ils sont également un maillon essentiel de la trame verte du grand ensemble forestier nord-parisien qui s'étend des forêts franciliennes, au sud, au massif de Saint-Gobain et, au-delà, aux forêts ardennaises, au nord-est. De fait, notre engagement dans la préservation de nos grands ensembles forestiers, des rivières et milieux humides qui leur sont associés constituent, au-delà d'une exigence locale, un enjeu régional et interrégional que nous souhaitons pleinement relever dans une logique de solidarité.

2 – Ouvrir à la transition écologique et énergétique des territoires

Situé au Nord-Est du département du Val d'Oise, le territoire de la C3PF, constitue une entité

géographique et historique présentant une forte identité. Véritable poumon vert du nord de Paris, il s'inscrit majoritairement au sein du Parc naturel régional Oise Pays de France. Il conserve un caractère rural marqué, à dominante forestière et agricole et constitue un espace cohérent, très différent des territoires qui l'entourent.

Par ailleurs, son patrimoine culturel et bâti est l'un des plus riches du nord de France : Abbaye de Royaumont, églises et patrimoine en secteur sauvegardé, nombreux parcs et jardins...

Nous souhaitons inscrire notre action future encore davantage dans la préservation et gestion durable de nos patrimoines exceptionnels.

En effet, les enjeux sont importants et multiples :

les effets du changement climatique sont déjà palpables sur nos espaces forestiers et sur la biodiversité locale ;

la pression à l'urbanisation (logement, développement économique) que nous connaissons doit être maîtrisée afin de préserver nos sols agricoles et les continuités écologiques qui font le lien entre nos espaces forestiers ;

notre réseau hydrographique se caractérise par son importance et les milieux humides associés (marais, tourbières, prairies humides...) sont fragilisés ;

les nouvelles formes d'urbanisation méritent de mieux s'articuler avec la qualité patrimoniale de nos villes, bourgs et villages et anticiper davantage le réchauffement climatique ;

Au-delà des aspects de préservation et gestion, nous souhaitons également inscrire notre action future dans une meilleure valorisation endogène de ces patrimoines en veillant tout particulièrement à relever les enjeux de la transition écologique et énergétique :

Les potentiels de développement d'énergies renouvelables sont importants en lien avec la valorisation de nos forêts, de notre réseau hydraulique...

nos productions agricoles peuvent être mieux valorisées localement ;

le tourisme vert et patrimonial constitue un levier majeur de développement économique et d'emplois dont l'exemplarité en termes de développement durable doit être poursuivie et approfondie.

3 – Agir pour une cohésion territoriale et sociale

Notre territoire propose un cadre de vie de qualité et alternatif à celui des grands ensembles urbains qui nous bordent.

Au-delà de nos espaces naturels, la qualité des aménagements de nos villes, bourgs et villages et notre action volontariste en termes d'équipements et services en direction de tous nos habitants et actifs ont forgé cet art de vivre et construit notre cohésion sociale : équipements et services en direction de l'enfance-jeunesse et des personnes plus âgées, équipements services culturels et sportifs, offre de santé, offre commerciale, maintien des services publics « régaliens », etc.

L'attractivité résidentielle de notre territoire pour des ménages en recherche d'authenticité et de nature, le vieillissement de notre population, la grande diversité des profils sociologiques des ménages, l'évolution des formes de travail (télétravailleurs, travailleurs nomades «) ou encore les évolutions des moyens d'accès aux services (technologies

numériques notamment) nous obligent à poursuivre nos efforts en termes d'équipements et services mais également d'offre de logements afin de préserver cette cohésion sociale. Nous serons particulièrement vigilants quant à la qualité environnementale et énergétique dans le cadre de la rénovation/construction de nos équipements. Cette « économie résidentielle » constituera également un levier important pour le maintien-développement de l'emploi local : métier des services à la personne, artisans du secteur de la construction, dynamique commerciale, etc.

Nos offres de mobilité, pour accéder aux équipements et services et pour accéder au marché du travail au sein ou en dehors du territoire (tout particulièrement vers les grands pôles d'emplois franciliens), évolueront dans une logique d'apaisement des trafics automobiles dans nos centres-villes et centres-bourgs et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Enfin, nous souhaitons que chaque ménage puisse réaliser un parcours résidentiel complet sur le territoire, ce qui exigera encore des efforts en termes de diversification des offres de logements et de reconquête qualitative, notamment énergétique du parc existant.

2.2. Les orientations stratégiques

En partant des éléments de diagnostic, et en se basant sur les enjeux qui s'en dégagent, une armature stratégique a pu être définie pour le CRTÉ.⁵

1. La qualité de notre attractivité économique
 - Améliorer la qualité de nos offres en foncier et immobilier d'entreprises
 - Appuyer les créateurs-développeurs dans leur parcours résidentiel sur le territoire
 - Accompagner le développement des filières durables et l'innovation
 - Renforcer notre attractivité touristique par la valorisation de notre patrimoine
2. La gestion durable des ressources naturelles et la préservation de notre patrimoine
 - Protéger et gérer durablement nos ressources et patrimoines naturels
 - Développer un urbanisme durable en lien avec la qualité de nos centres-villes et bourgs
 - Promouvoir un modèle d'économie circulaire
 - Renforcer notre attractivité touristique par la valorisation de notre patrimoine
3. La cohésion sociale et territoriale

⁵En cas de projet de territoire déjà existant, celui-ci sera à mettre en annexe 2 du contrat. La présente partie doit en constituer une synthèse.

- Assurer un parcours résidentiel de qualité pour tous nos habitants via la diversification et la qualification de nos offres de logements
- Permettre un accès pour tous à nos services publics et privés
- Conforter et renouveler l'offre commerciale et artisanale de nos villes et villages

4. Des offres renouvelées de mobilité
- Aménager nos pôles de mobilité en organisant leurs intermodalités et en pacifiant les circulations routières
 - Développer nos infrastructures et nos services de mobilité douce, tout particulièrement cyclables
 - Conforter et renouveler l'offre commerciale et artisanale de nos villes et villages
 - Développer les offres innovantes et alternatives de mobilité

Article 3 – Plan d'actions et mise en œuvre

Les orientations stratégiques du territoire sont déclinaées en un plan d'actions à conduire sur le territoire, figurant en annexe 3.

Ce plan d'actions détaille les actions ou leviers à activer pour la transformation du territoire à moyen et long termes.

Les premières actions de ce plan sont présentées sous forme de fiches actions en annexe 4, avec les indicateurs qui permettront de mesurer les résultats obtenus. Cette annexe 4 sera modifiée au fur et à mesure de l'avancement du CRTÉ, et rassemblera les fiches-actions de l'ensemble des projets « murs ».

Ces actions seront concrétisées sous forme de projets ou opérations prêts à engager ou restant à préciser par champ d'intervention, selon leur degré de maturité. L'État s'engagera, au travers du CRTÉ, à faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice. Les soutiens financiers octroyés proviendront en premier lieu des mesures du Plan de relance mais également des crédits de droit commun (notamment après 2022) et des crédits contractualisés au sein du contrat de plan État-Région (CPER) ou inscrits dans des programmations exceptionnelles.

Chaque année, la liste de ces projets/opérations est susceptible d'être actualisée. L'inscription formelle des projets dans le CRTÉ est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services collectifs territoriaux concernés.

3.1. Validation des projets

Les projets sont « murs » quand la maîtrise d'ouvrage est connue, qu'ils sont décrits au travers d'une fiche-action, et prêts à démarrer. S'agissant de leur statut, ils peuvent être de deux natures différentes :

– « en cours d'instruction » en vue de l'obtention d'un cofinancement de l'Etat suite à la transmission d'une fiche action,

– « validés » suite à l'obtention d'un cofinancement de l'Etat ?

Les actions validées seront inscrites chaque année dans un avenant de financement (qui verra enrichir l'annexe 5). Il détaillera la liste des projets et précisera le montant du soutien de l'Etat et de ses opérateurs (Banque des territoires, ADEME, Agence de l'Eau...) pour chacun d'entre eux.

3.2. Projets en amorgage

Des projets en amorgage seront listés au plan d'actions du contrat. Ces projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors des comités de pilotage ultérieurs, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur rayonnement ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie au contrat. Les « projets en cours d'instruction » ou les « projets en amorgage » feront l'objet d'une validation au fil de l'eau par le comité de pilotage.

Article 4 – Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats seront évalués sont choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Les actions ainsi que leurs indicateurs d'évaluation sont repris en annexe 7. Une présentation annuelle sera effectuée en comité de suivi et de programmation au moyen de la fiche de suivi de l'annexe 7, qui vise à obtenir une vision synthétique des résultats obtenus par la mise en œuvre du CRTE.

Article 5 – Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à tout mettre en œuvre pour assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

5.1. Dispositions générales concernant les financements

Les crédits mobilisables pour les opérations des CRTE sont ceux de la DSIL relance, de la DSIL « de droit commun », de la DETR, du FNADT, des guichets des ministères concernés par les contrats ou les axes thématiques intégrés dans le CRTE, des opérateurs de l'Etat mobilisés par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, et des collectivités partenaires.

Le contrat est mis en œuvre annuellement par un avenant qui décline les financements des différents partenaires pour les opérations prêtes à démarrer.



5.2. La C3PF

En signant ce CRTe, la Communauté de Communes Carnelle-Pays-de-France, C3PF assume le rôle d'animateur de la transition écologique, du développement économique et de la cohésion de son territoire⁶. Elle porte la démarche et l'intègre dans ses politiques publiques.

La C3PF s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTe qui sera l'interlocuteur des services de l'Etat pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

La C3PF s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTe, ainsi qu'à son évaluation.

La C3PF s'engage à la mise en œuvre des projets inscrits au CRTe, dont elle est maître d'ouvrage.

5.3. L'Etat, les établissements et opérateurs publics

Sous l'égide de la préfecture du Val-d'Oise, l'Etat mobilise l'échelon local de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), en constituant une équipe composée des services départementaux et régionaux de l'Etat et des délégations régionales des établissements et opérateurs publics impliqués.

Au sein de cette équipe, un agent de la Direction Départementale des Territoires (DDT) est désigné référent responsable du pilotage du CRTe. Il est l'interlocuteur des services de la collectivité pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

L'Etat s'engage à travers ses services et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTe, dans une posture de facilitation des projets et de financement de ceux-ci. L'appui de l'Etat portera en particulier sur l'examen des cofinancements et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets. L'aide de l'Etat peut également consister, dans le respect du droit de la concurrence, en :

- un appui en ingénierie et en expertise technique et juridique (assistance à maîtrise d'ouvrage, aide au montage de projet, assistance technique, mécénat de compétences, échanges d'expériences et formation notamment au travers de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires),

- des subventions en fonctionnement et en investissement.

L'Etat s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTe.

L'Etat s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTe, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

⁶Reprendre les axes du CRTe mentionnés à l'article 2

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs dont l'ADEME, la Caisse des Dépôts – Banque des territoires, le CEREMA, l'Office Français pour la Biodiversité (OFB), l'Agence Nationale pour la Renovation Urbaine (ANRU), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la Banque Publique d'Investissement (Bpifrance), etc, sont portées en annexe 5.

Sous le pilotage de l'Etat, un ou des opérateurs publics désigneront dans leurs services un ou des référents pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

5.4 Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements provisionnels sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- des crédits du plan France relance,
- des crédits ministériels notamment sur les transports, la rénovation énergétique des logements et des bâtiments,
- des crédits sectoriels et territoriaux du CPER, dont le CRTE a vocation à être la déclinaison territoriale,
- des dotations spécifiques de soutien aux projets territoriaux de la C3PF et des communes (FNADT, DETR, DSIL, DSIL « Relance », DSIL « rénovation thermique »).
- La maquette synthétisera ainsi
- les crédits contractualisés (nouveaux engagements) et
- les crédits valorisés (rappel des engagements antérieurs et des dispositifs articulés mais non intégrés au CRTE).

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière pourra être saisie dans la plateforme informatique dédiée. Elle indiquera les montants demandés par l'EPCI. Les financements obtenus seront détaillés, actualisés et joints annuellement à l'avenant de financement (annexe 5).

Article 6 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'Etat et de la C3PF mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Comité de suivi et de programmation

Cet article sur la gouvernance peut reprendre les orientations figurant au protocole d'initialisation signé le 1^{er} juillet 2021 ou bien s'inspirer des dispositions proposées ici.

Un comité de suivi et de programmation est créé à cet effet. Il est présidé par le Préfet ou son représentant et par le Président de la C3PF ou son représentant. Il est composé de représentants des signataires et des partenaires du contrat.

Il se réunira au moins 1 fois par an pour :

- Présenter les propositions de projets à conduire au cours des douze mois suivants ;
- Examiner les modalités d'un cofinancement de ces actions par une subvention de l'État ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions engagées depuis l'entrée en vigueur du contrat ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTÉ en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le Comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures correctrices.

➤ Avant chaque comité, sera établi un tableau de suivi de l'exécution du CRTÉ, sur le modèle du plan d'actions en annexe 3. Le comité de suivi et de programmation pourra également constituer l'occasion de signer l'avenant de financement annuel en annexe 5, fixant la liste des opérations financées.

Comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et de l'EPCL. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTÉ et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins 1 fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre la mise en œuvre des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTÉ ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier les évolutions possibles et les propositions d'ajouts de projets ou le cas échéant d'actions prioritaires à soumettre au comité de suivi et de programmation.

S'agissant de l'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets, le CRTÉ s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTÉ financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.



Article 7 – Suivi et évaluation du CRTÉ

Un tableau de suivi du CRTÉ est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement dans la mise en œuvre des orientations stratégiques et actions du CRTÉ (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs figurant en annexe 7...).

Il est tenu à jour par l'EPCI.

Article 8 – Communication

Les signataires s'engagent à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre du contrat.

Pour chacun des projets bénéficiant de financements du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance avec la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

Article 9 – Entrée en vigueur et durée du CRTÉ

L'entrée en vigueur du CRTÉ est effective à la date de signature du présent contrat.

Le contrat s'achève lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour évaluer les résultats et les impacts.

Article 10 – Evolution et mise à jour du CRTÉ

Le CRTÉ n'est pas un cadre figé mais évolutif.

Le corps du CRTÉ peut être modifié par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTÉ et après avis du comité de suivi et de programmation.

Les annexes sont mises à jour en tant que de besoin, après avis du comité de suivi et de programmation.

Article 11 – Résiliation du CRTÉ

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTÉ et après avis favorable du comité de suivi et de programmation, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 12 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise.



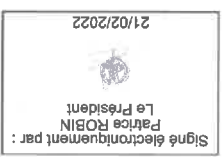
LES SIGNATAIRES

Contrat de Relance et de Transition Ecologique signé le XX XXXX XXXX à X,

11 5 MARS 2022 à CERÉY.

Pour la Communauté de Communes Carnelle

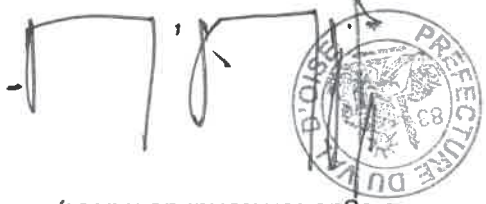
Pays-de-France
Le Président,



Patrice ROBIN

Pour l'Etat,

Le préfet du Val d'Oise,
Délégué territorial de l'ANCT,



Amaury de SAINT-QUENTIN

La présidente du Conseil Département du Val d'Oise



Marie-Christine CAVECCHI





ANNEXES

La signature du CRTE nécessite qu'a minima les annexes 1 et 3 soient renseignées.
L'annexe 2 a vocation, le cas échéant, à accueillir le projet de territoire, dans une version plus détaillée que la synthèse présentée à l'article 2 du contrat.

Annexe 1 – Portrait de territoire, éléments de diagnostic⁸

Annexe 2 – Synthèse du projet de territoire

Annexe 3 – Plan d'actions du CRTE

Annexe 4 – Fiche-actions

Annexe 5 – Tableaux financiers (détail et synthèse)

Annexe 6 – Contribution des établissements publics et opérateurs (ADEME, Caisse des Dépôts, CEREMA...) au financement du CRTE

Annexe 7 – Indicateurs de suivi du CRTE⁹

⁸Le format de ce portrait de territoire est laissé libre, sous réserve qu'il y soit intégré une matrice forces/faiblesses, opportunités/menaces

⁹Pour l'axe relatif à la transition écologique, une quinzaine d'indicateurs sera à sélectionner parmi la liste qui sera fournie par les services de l'État. Pour les autres axes du CRTE, chaque intercommunalité peut choisir librement ses indicateurs, en veillant à la disponibilité effective des données qui permettront de renseigner ces indicateurs

ANNEXE 1 PORTRAIT DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CARNELLE-PAYS- DE-FRANCE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE

La Communauté de communes Carnelle Pays-de-France, créée le 1^{er} janvier 2017 à la suite de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, dont le siège se situe au Domaine de la Motte à Luzarches depuis octobre 2021, est issue de la fusion entre la communauté de communes Carnelle Pays-de-France et la communauté de communes du Pays-de-France.

Elle est composée de 19 communes pour 32 065 habitants (2018)

Nom	Code Insee	Superficie (km ²)	Population (dernière pop. légale)	Densité (hab./km ²)
Asnières-sur-Oise	95026	14,07	2 939 (2019)	209
Baillet-en-France	95042	7,91	1 899 (2019)	240
Bellefontaine	95055	7,53	477 (2019)	63
Belloy-en-France	95056	9,49	2 203 (2019)	232
Châtenay-en-France	95144	3,07	76 (2019)	25
Chauumontel	95149	4,23	3 241 (2019)	766
Épigny-Champlatreux	95214	3,56	70 (2019)	20
Jagny-sous-Bois	95316	4,18	271 (2019)	65
Lassy	95331	1,92	190 (2019)	99
Le Plessis-Luzarches	95493	0,9	128 (2019)	142
Luzarches (siège)	95352	20,49	4 733 (2019)	231
Maffliers	95353	6,79	1 834 (2019)	270
Mareil-en-France	95365	7	707 (2019)	101
Montsoult	95430	3,84	3 633 (2019)	946
Saint-Martin-du-Tertre	95566	13,23	2 697 (2019)	204
Seugy	95594	1,7	1 025 (2019)	603
Viermes	95652	8,19	5 194 (2019)	634
Villaines-sous-Bois	95660	1,89	775 (2019)	410
Villiers-le-Sec	95682	3,26	189 (2019)	58





L'Abbaye de Royaumont

Au Nord-est du territoire, dans une moindre mesure, le village d'entreprises Morantin à Chaumontel accueille 14 sociétés titulaires d'un bail commercial dans des locaux communaux qui génèrent une cinquantaine d'emplois en équivalent temps plein. Territoire de passage structuré par ses voies de communication traversantes (RN 1, RD 316, RN 104), la Communauté de communes Carnelle Pays-de-France n'en est pas moins aussi un territoire identitaire avec des sites et domaines culturels et touristiques remarquables comme l'abbaye de Royaumont au rayonnement international à Asnières-sur-Oise, le château de la Motte à Luzarches, le musée de Viarmes, le château de Champlatreux, le château de Chaumontel, la tour du guet de Saint Martin du Tertre, le château de Châtenay-en-France, le domaine de Lassy, le parc d'aventures « Sherwood Parc » à Viarmes, le golf de Montgriffon à Luzarches, le golf de Bellefontaine ou bien encore le parc du bois de l'étang de Baillet-en-France.

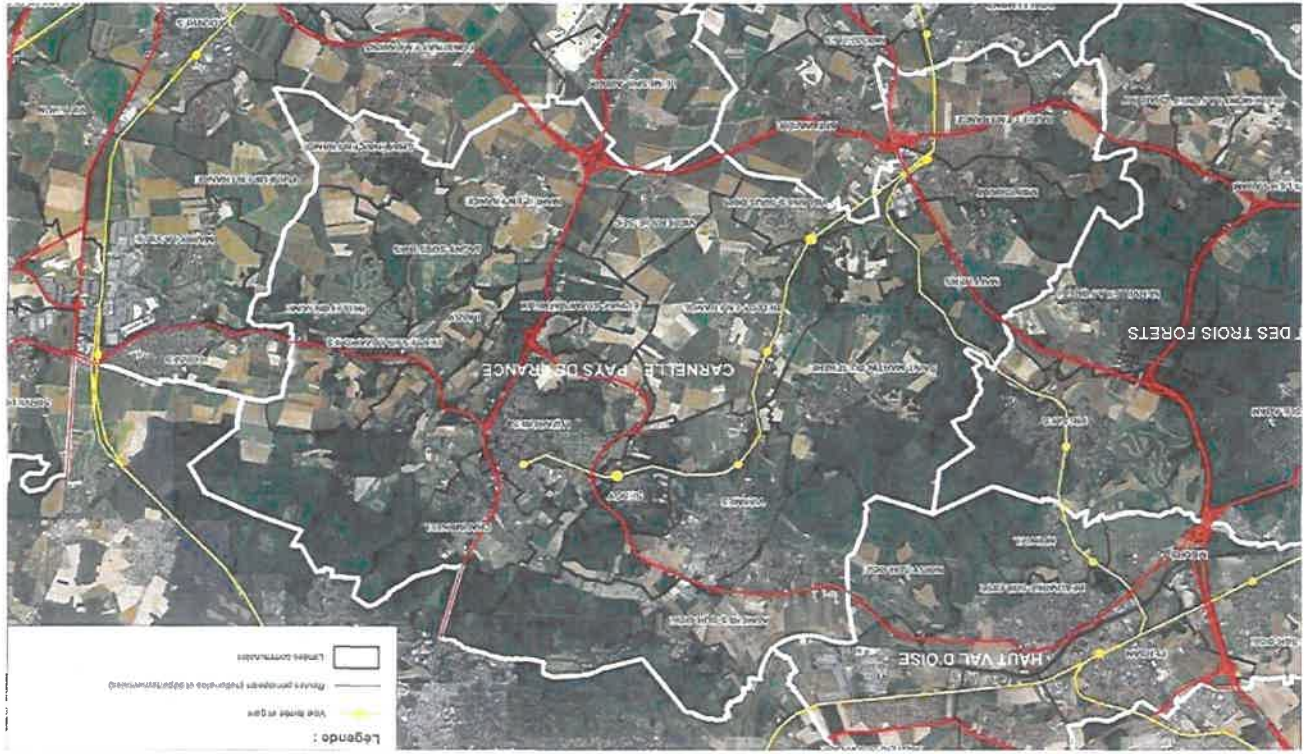
Plus au nord, le parc d'activités de l'Orme d'une superficie de 12,3 hectares, situé sur le territoire des communes de Viarmes et de Belloy-en-France, au cœur du Parc Naturel Régional Oise Pays de France, recevra à terme de 250 à 300 emplois.

Au Sud-ouest, le territoire se caractérise par un fort développement économique porté par une croissance soutenue des aménagements et des activités autour du nœud routier de la croix verte avec le nouvel échangeur de l'autoroute A16 « l'Européenne » qui relie l'Isle-Adam (95) à Calais (62) et aux frontières de la Belgique.

Très largement rural avec 9 communes sur 19 comptant moins de 1 000 habitants, le territoire bénéficie d'un cadre de vie de qualité. La vallée de l'Ysieux ainsi que les forêts de Carnelle et le massif forestier de Chantilly, lieux de biodiversité, sont des espaces de vie locale et de randonnées dans des paysages remarquables.

Fruit de la fusion de deux communautés de communes, Carnelle Pays-de-France et Pays-de-Asnières-sur-Oise et Chaumontel. Aujourd'hui de 5 pôles principaux d'attractivité que sont Viarmes, Luzarches et Montsoult, France, le territoire de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dispose





Territoire de la communauté de communes Carnelle Pays de France

Ce rayonnement culturel et touristique s'appuie sur un fort tissu associatif local, de l'office de tourisme intercommunal situé à Asnières-sur-Oise, avec les bureaux à Virmes et Saint Martin du Tertre ainsi de l'office de tourisme Luzarches (Roissy/Ecouen/Luzarches).

Cette fusion des deux EPCI qui crée la nouvelle Communauté de communes Carnelle Pays-de-France constitue une formidable opportunité de co-construire avec les communes et les différents partenaires institutionnels (services de l'Etat, PNR Oise Pays de France, Conseil Départemental du Val d'Oise et Région Ile-de-France) une dynamique communautaire plus approfondie avec et au service des dix-neuf communes, quelle que soit leur taille. Il est à souligner qu'une majorité d'entre elles compte moins de 2000 habitants ce qui doit donner à l'EPCI un rôle moteur d'impulsion, de coordination des politiques publiques locales et d'ingénierie territoriale. En ce sens, un contrat de ruralité a permis en tant que levier d'actions à cette stratégie de définition d'un nouveau projet de territoire et d'identification de l'action communautaire à l'image de la construction d'une nouvelle gendarmerie à Asnières-sur-Oise dans le domaine de la sécurité ou encore de l'élaboration d'une nouvelle stratégie de développement touristique au travers notamment de l'aménagement d'un pôle d'activités culturelles ouvert au public en étroite collaboration avec l'architecte des bâtiments de France auquel s'adjoint une Maison France Services adossée au siège social du nouvel EPCI dans le site du château de la Motte à Luzarches.



La valorisation et la préservation du patrimoine naturel et paysager doivent notamment être assurées par la mise en œuvre de la charte du parc naturel régional (PNR). Les atouts patrimoniaux naturels et paysagers constituent également le support du développement d'une offre touristique cohérente à l'échelle du territoire, au-delà des

Concerné par de nombreux périmètres de protection, sites inscrits et classés (Plaine de France, Vallées de l'Ysieux et de la Thève), le Pays de France présente une diversité de milieux naturels qui font la richesse écologique et paysagère du territoire. Face au développement de la pression urbaine, liée au desserrement de l'agglomération parisienne et à l'arrivée de nouvelles infrastructures, il est essentiel de pérenniser les grands ensembles écologiques du territoire (massifs boisés, vallée de l'Oise, plaine agricole) et de préserver la trame verte et la trame bleue structurante. Les actions de préservation et de restauration de la trame bleue doivent également intégrer la gestion du risque inondation.

Il convient donc de préserver la diversité des milieux naturels et le cadre de vie en renforçant la gouvernance à des échelles adaptées, notamment grâce à l'action du PNR Oise-Pays de France.

➤ Préserver les ressources naturelles et le patrimoine du territoire

Le territoire de Carnelle Pays-de-France dispose d'importantes opportunités de développement économique. Le prolongement de l'A16 devrait s'accompagner du développement d'activités sur le secteur de la Croix Verte, qui dispose d'importantes disponibilités foncières.

Néanmoins, les projets d'implantation de nouvelles activités économiques autour de ces infrastructures doivent être conditionnés à la garantie de la pérennité de l'activité agricole, qui a déjà été impactée fortement par le développement urbain. Pour limiter la consommation des espaces agricoles tout en soutenant les autres activités économiques, il est nécessaire que les zones d'activités, notamment commerciales, qui ont été développées le long de la RN1/RD301 fassent l'objet d'un effort particulier de requalification et de densification.

➤ Accompagner le développement économique en garantissant la pérennité agricole

Compte tenu de sa situation géographique (à proximité de l'agglomération de la plateforme aéroportuaire de Roissy Charles de Gaulle ainsi que du bassin de vie de Chantilly) mais également de son identité (territoire fortement intégré au sein du Parc Naturel Régional Oise Pays de France), le territoire de la Communauté de communes Carnelle Pays-de-France fait face à des enjeux importants de développement d'activités, de besoin en logements et de préservation du cadre de vie.

LES ENJEUX DU TERRITOIRE



initiatives du seul parc naturel régional, mis en évidence par l'Office de tourisme communautaire.

➤ Préservation du cadre de vie

La population en effet, certes très attachée à son cadre de vie et à la ruralité qui le caractérise, fait face néanmoins et de manière croissante à plusieurs difficultés :

- temps passé dans les transports individuels, générant embouteillages, stress, perte de temps et pollutions, marginalisation des villages par rapport aux espaces de loisirs, notamment pour les jeunes en raison notamment de l'insuffisance des transports collectifs ;

- faiblesse de l'accès aux infrastructures numériques, au très haut débit et à la fibre optique ;

- services locaux marchands en voie d'affaiblissement (commerce, professionnels de santé...);

- délinquance péri-urbaine croissante : cambriolages, développement de l'escroquerie en particulier en direction des populations les plus fragiles (personnes âgées ou isolées), délinquance de fuite le long des principaux axes traversant comme la RD 316.

➤ Développer et rééquilibrer l'offre de logements en améliorant les liaisons douces.

Afin de maintenir une certaine attractivité résidentielle, le territoire doit développer l'offre de logements en préservant la qualité du cadre de vie. Le développement de l'offre de logements doit intervenir prioritairement dans les pôles de centralité (Montsoult, Viarmes) et à proximité de l'espace urbain.

Pour améliorer le taux d'emploi, le maintien de l'attractivité du territoire réside également dans le renforcement et l'amélioration des liaisons en transports en commun avec les pôles d'emplois voisins, en particulier les liaisons transversales avec l'agglomération de Cergy-Pontoise et la plate-forme aéroportuaire de Paris-Charles de Gaulle.

La gouvernance des territoires doit encore être affirmée, notamment sur le secteur de la vallée de l'Oise. La Communauté de communes Carnelle pays-de-France doit être en mesure de traiter, à une échelle pertinente, les enjeux du territoire et de développer des outils de planification supra-communale adaptés.



Forces	Faiblesses
Un territoire fortement rural	Peu d'entreprise sur le territoire
Quelques friches à réhabiliter	Peu de foncier disponible pour construire
Un territoire protégé dont les ressources naturelles sont nombreuses	Peu de commerces dans les petits villages
De nombreux espaces verts	des villes dont les centres villes sont à redynamiser
des forêts	une grande disparité de communes
des rivières	peu d'organisme de formation
Un territoire ou il fait bon vivre	Peu de transports autre que la voiture
Un patrimoine architectural riche	toujours plus d'embouteillage
Une proximité du grand Paris	logements à développer dans les plus grandes villes
Une démographie en hausse	un taux d'emploi bas
Un immobilier encore abordable	accès au très haut débit à améliorer
Une dynamique de développement des commerces	
une offre médicale de mieux en mieux structurée	
Un dynamisme des communes phares pour animer leur centre-ville	
une volonté de développer les voies douces	

ANNEXE 2 : Orientations stratégiques CRTE de la C3PF



La démarche ayant concouru à l'élaboration du présent CRTE a abouti à la définition de quatre grands axes stratégiques, qui sont :

Axe 1 : La qualité de notre attractivité économique

Axe 2 : La gestion durable des ressources naturelles et la préservation de notre patrimoine

Axe 3 : La cohésion sociale et territoriale

Axe 4 : Des offres renouvelées de mobilité

en appui desquels se structurent 13 domaines d'intervention :

Pour l'axe 1, La qualité de notre attractivité économique

- Améliorer la qualité de nos offres en foncier et immobilier d'entreprise
- Appuyer les créateurs-développeurs dans leur parcours résidentiel sur le territoire
- Accompagner le développement des filières durables et l'innovation
- Renforcer notre attractivité touristique par la valorisation de notre patrimoine

Pour l'axe2, La gestion durable des ressources naturelles et la préservation de notre patrimoine

- Protéger et gérer durablement nos ressources et patrimoines naturels
- Développer un urbanisme durable en lien avec la qualité de nos centres-villes et bourgs
- Promouvoir les modèles d'économie circulaire pour valoriser nos déchets

Pour l'axe 3 : La cohésion sociale et territoriale

- Assurer un parcours résidentiel de qualité pour tous nos habitants via la diversification et la qualification de nos offres de logements
- Permettre un accès pour tous à nos services publics et privés
- Conforter et renouveler l'offre commerciale et artisanale de nos villes et villages

Pour l'axe 4 : Des offres renouvelées de mobilité

- Aménager nos pôles de mobilité en organisant leur intermodalité et en pacifiant les circulations routières
- Développer nos infrastructures et nos services de mobilité douce, tout particulièrement cyclables
- Développer des offres innovantes et alternatives de mobilité

AXE 1 : La qualité de notre attractivité économique

Pour ces quatre grands axes, sont également développées des thématiques de projet, telles que pour publics, la dynamique commerciale, et pour la mobilité, l'aménagement de voies douces et de l'abond des déchets, la réhabilitation du patrimoine, pour la cohésion sociale, le logement, l'accès aux services la gestion des ressources, les énergies renouvelables, la gestion des eaux et des forêts, la valorisation l'attractivité économique, les friches, les tiers lieux, les circuits courts, la filière bois, le tourisme, pour des gares, la mobilité de carbone...

L'ensemble des projets et actions inscrits au CRTE sont recensés dans un tableau récapitulatif qui reprend ces grands axes (cf. annexes 3).

Dans les chapitres qui suivent sont détaillés les enjeux qui sous-tendent chacun de ces axes ou domaines et sont mentionnés à titre illustratif quelques-uns des projets retenus dans le cadre du CRTE et qui seront engagés sur la période 2022-2026.

Le territoire bénéficie d'une localisation stratégique, à proximité immédiate des bassins d'emploi du Grand Paris et sur un corridor majeur de développement, connectant le pôle de Roissy aux pôles économiques de l'ouest parisien. Cette situation géographique favorable combinée à un cadre de vie très qualitatif (forêts, villages de caractère, patrimoine bâti...), à de bonnes connexions en transport, et à la pénurie et la cherté du foncier disponible, explique le profil majoritairement tertiaire et résidentiel de notre économie ainsi que la présence des activités rurales en lien avec notre socle agricole et forestier. A l'ouest de la C3F, les communes de Baillet en France et Montsoult présentent également un caractère industriel davantage marqué que pour les autres communes.

Comptant 7000 emplois, et 2000 entreprises, le territoire souhaite conforter sa vocation productive.

Pour autant, face à la crise sanitaire qui a impacté brutalement et durablement les entreprises du département du Val d'Oise, et à plus forte raison encore l'activité de la plateforme aéroportuaire de Roissy (principal pôle d'emploi exogène au territoire), il apparaît plus que jamais nécessaire de nous mobiliser collectivement pour redynamiser l'emploi local, soutenir nos filières et favoriser l'émergence de nouvelles activités compatibles avec la préservation de notre patrimoine naturel : commerce, artisanat, secteurs d'innovation, filière bois... en complément des activités touristiques.

Cette stratégie territoriale, doit permettre notamment d'attirer et retenir de nouveaux publics-cibles de télétravailleurs, créateurs, entrepreneurs, artisans.

Il s'agit également de tirer parti des grands projets d'infrastructures liés au projet du Grand Paris, pour dynamiser l'emploi local et favoriser l'accès à la commande publique pour nos entreprises, notamment dans le secteur de la construction.

Au-delà, la crise nous invite à repenser notre modèle de développement et à privilégier une approche résolument qualitative pleinement en prise avec les enjeux de transition écologique et de gestion raisonnée des espaces naturels.

Voici les leviers d'action concrets que nous décidons de mettre en œuvre dans le cadre de ce CRTE afin de soutenir notre attractivité économique.

Tout en continuant de soutenir nos agriculteurs « traditionnels », nous souhaitons donc encourager la diversification des productions agricoles et le développement de pratiques alternatives à la grande culture, telles que les productions biologiques, la mise en place de circuits courts en nous inscrivant

par des importations de produits.

L'agriculture biologique et locale est forte. Ce marché est actuellement assuré pour une grande part périurbain à la typologie de ménages plutôt favorisés, la demande pour des produits issus de productions biologiques est à ce jour marginale, très en-deçà de la moyenne nationale et des objectifs fixés dans le cadre du Grenelle de l'Environnement (20% en 2020). Pourtant, sur un territoire cultures, qu'il s'agit d'accompagner dans ses développements et ses mutations. La part des Le terroir agricole du territoire, riche, est le support d'une agriculture majoritairement de grandes

- Développer les productions bio et les circuits courts dans l'agriculture

Nous souhaitons faire de la transition écologique le fil directeur de notre politique de soutien aux filières emblématiques du territoire.

3) Accompagner le développement des filières durables et l'innovation

Au-delà, afin de maintenir une diversité d'emplois et activités sur le territoire, la CPF, s'attache à proposer aux créateurs, entrepreneurs et artisans une offre de locaux adaptés à leurs besoins. Cette politique passe par le développement des tiers-lieux, tels que ceux de Viarmes, Villaines-sous-Bois et d'autres à venir, des incubateurs, pépinières d'entreprises et villages d'artisans, au cœur des centres-villes et centres-bourgs mais qui peuvent également trouver leur place dans des communes au profil plus rural. Cette offre nouvelle permettra de compléter le parcours résidentiel des entreprises et de répondre à l'ensemble des besoins.

2) Appuyer les créateurs-développeurs dans leur parcours résidentiel sur le territoire

En effet, nous souhaitons orienter prioritairement nos actions vers une montée en gamme de notre offre foncière et immobilière existante, notamment à travers la modernisation, la requalification, et l'amélioration de la performance énergétique de nos parcs d'activités. Cette stratégie vise aussi la reconversion de nos triches, telles que celles d'Asnières sur Oise, ou de Viarmes pour permettre d'y accueillir de l'activité économique et mettre sur le marché de nouvelles offres sans pour autant accélérer l'artificialisation des sols. Enfin, il s'agit également d'améliorer la desserte de nos pôles économiques par la création de nouvelles voies d'accès.

sobriété foncière.

nous souhaitons que ces développements soient limités au strict minimum, dans un objectif de et les extensions de zones existantes plutôt que la création de nouvelles zones d'activités. Pour autant, lorsque c'est nécessaire, de privilégier l'optimisation (densification, optimisation de la taille des lots) Face à la pénurie de foncier disponible pour installer des activités économiques, l'EPCI fait le choix, nous devons consolider la capacité de notre territoire à accueillir des entreprises.

A l'heure de la reprise et de la stratégie nationale de reconquête industrielle (France relance), nous

1) Améliorer la qualité de nos offres en foncier et immobilier d'entreprises

Au vu de la qualité et de la diversité de l'offre touristique, le secteur pourrait jouer un rôle structurant pour l'économie locale. Pourtant les retombées restent encore relativement faibles et la période de Covid a freiné grandement la présence de touristes sur le territoire. Par ailleurs les visiteurs viennent souvent à la journée et leur parcours se limite bien souvent aux sites phares (Abbaye de Royaumont, Sherwood Parc...), sans irrigation sur le reste du territoire.

- une clientèle de proximité attirée par les espaces naturels et l'Histoire,
- en majorité Français, et étrangers proche
- une clientèle d'affaires très présente,
- une majorité d'excursionnistes (visiteurs à la journée) et de courts séjours,
- une majorité de voyages en couples,
- un visitorat au profil socio-culturel élevé.

Le profil type des visiteurs se caractérise par :

Riches d'un patrimoine naturel, urbain et architectural important, la communauté de communes Carnelle Pays de France, par la présence de l'office de tourisme communautaire, propose aux visiteurs, excursionnistes et touristes, un véritable voyage à travers plus d'un millénaire d'histoire de France, dans un environnement extrêmement préservé.

4) Renforcer notre attractivité touristique par la valorisation de notre patrimoine

En lien avec la stratégie de développement économique nous souhaitons favoriser le développement de l'innovation et de filières d'avenir en lien avec l'économie de la connaissance. Cette volonté suppose la création de passerelles entre l'enseignement supérieur, les formations professionnelles et les entreprises et le développement de lieux dédiés.

- Développer l'innovation autour de filières d'avenir et consolider l'écosystème local en diversifiant nos moteurs économiques
- Soutenir la transition écologique des filières industrielles et logistiques à partir des liaisons fluviales et routières
- Notre territoire est pleinement situé dans le Grand Paris. Cet axe majeur au plan du transport et de la logistique fait l'objet de plusieurs grands projets d'infrastructures - ferroviaires, fluviales - qui doivent nous permettre de réduire notre empreinte carbone et d'assurer nos approvisionnements de manière plus durable.
- Explorer le potentiel de la filière bois et d'autres segments de valorisation énergétique Couvert en grande partie par un parc naturel régional, à la convergence de plusieurs grands ensembles forestiers (forêt de Carnelle, forêt de chantilly) et au cœur d'une trame verte, le territoire constitue un véritable poumon vert et la forêt y est bien présente. Ce patrimoine naturel représente aussi une ressource économique qu'il s'agit d'exploiter durablement.

Il s'agira également à travers le CRTE de soutenir le développement des énergies renouvelables sur notre territoire en tant que secteur créateur de valeur et d'emploi, et ce, en lien avec les orientations et actions du PCAET. A cette fin, notre EPCI souhaite porter des projets relatifs à la valorisation énergétique.

dans la démarche initiée par le Parc Naturel Régional Oise Pays de France (Recherche de foncier agricole vacant, accompagnement et aide financière des porteurs de projet).

A travers ce CRTE, nous souhaitons soutenir le développement du tourisme, en particulier le tourisme vert par le déploiement de pistes cyclable, d'itinéraire de promenade et en rénovant notre patrimoine pour créer une vraie dynamique touristique.

Afin de renforcer notre attractivité touristique et les retombées générées par la filière, et en complément des efforts menés par notre office du tourisme en termes de promotion, nous souhaitons travailler prioritairement sur les axes suivants :

- L'enrichissement de l'offre touristique et des « parcours-clients », en veillant à ce que cette offre soit répartie sur l'ensemble du territoire, afin que les retombées profitent à tous,
- le développement et la diversification de l'offre d'hébergement en milieu rural afin de générer davantage de nuitées et de répondre aux besoins des clientèles moins aisées (qui ont du mal à se loger sur le territoire) et des familles,
- la valorisation des berges de l'Oise et le développement du tourisme fluvial.

AXE 2 : La gestion durable des ressources naturelles et la préservation de notre patrimoine

Notre territoire du Val d'Oise est bien sûr marqué par la place centrale jouée par la forêt, mais également par une diversité de paysages naturels alternant vallées, landes, et un réseau hydrographique très dense composé de rivières et cours d'eau (l'Oise, ...), sur lesquels se trouvent de nombreux moulins et fontaines, des étangs et milieux aquatiques abritant une abondante biodiversité, localement rehaussée d'une faune et d'une flore rares, voire endémiques pour certaines espèces. La richesse de nos paysages et de notre cadre de vie tient également à nos villes et villages de caractère, cités médiévales telles que Luzarches et Asnières sur Oise, et sites remarquables comme l'Abbaye de Royaumont, qui constituent un riche patrimoine architectural.

Mais ce patrimoine naturel et bâti est aujourd'hui fragilisé, les continuités écologiques et notre mode de vie sont menacés par le développement de l'urbanisation et les conséquences du changement climatique.

Face à ces menaces, la C3PF souhaite, à travers ce CRTE, affirmer comme objectifs prioritaires de son action la préservation du patrimoine environnemental et architectural du territoire, la gestion durable de ses ressources naturelles, la recherche et la mise en place d'un modèle de développement plus durable et une plus grande sobriété notamment au plan foncier et énergétique.

Viser un territoire de qualité, c'est se donner les moyens d'adopter une approche de long terme pour préserver, gérer, qualifier et valoriser nos villes et villages, nos campagnes, nos grands paysages, notre maillage écologique, nos milieux naturels et notre biodiversité (cours d'eau, zones humides, forêts, agriculture péri-urbaine, etc.) mais aussi pour prévenir et gérer les risques. Il s'agit là d'une condition essentielle non seulement pour conforter notre attractivité résidentielle et touristique, mais aussi pour opérer les grandes transitions qu'il nous faut anticiper et accompagner.

Pour cela, nous pouvons nous appuyer sur des volontés locales et des projets qui dessinent d'ores et déjà une feuille de route écologique et de qualité urbaine pour le territoire. Ainsi, cette démarche reprend et consolide les travaux déjà menés par l'EPCI dans le cadre de l'élaboration de son PCAET (Plan climat-air-énergie territorial), ainsi que les orientations et mesures exprimées à travers la charte du Parc naturel régional Oise-Pays de France.

1) Protéger et gérer durablement nos ressources et patrimoines naturels

- Préserver la biodiversité

Le territoire de la C3PF abrite de nombreux sites de biodiversité remarquable. Ces sites participent aux différents réseaux écologiques du territoire dont ils constituent pour partie les réservoirs de biodiversité : réseau forestier, réseau des milieux aquatiques et humides, réseau des milieux ouverts... Le territoire présente une grande diversité de faune et flore, identifiée par le PNR comme étant à enjeu fort.

Au côté du PNR, l'action de la C3PF est résolument tournée vers la préservation de ce capital de biodiversité.

Nous souhaitons favoriser la participation citoyenne aux actions du CRT, et assurer la sensibilisation du grand public, et en particulier des jeunes, aux enjeux de préservation de notre environnement forestier à travers un événement de type « Journée de l'environnement » que nous organisons mais que nous souhaitons développer.

- Préserver et restaurer les continuités écologiques (trames vertes et bleues)

La préservation de réseaux écologiques fonctionnels, dits aussi continuités écologiques, est le complètement indispensable à la politique de préservation des habitats et des espèces. La fragmentation des espaces naturels constitue en effet une des premières causes d'érosion de la biodiversité. Pour y remédier, nous souhaitons agir dans trois directions :

- Préserver la fonctionnalité du réseau forestier et favoriser sa gestion durable, afin de garantir la continuité écologique entre grands massifs forestiers au sein des forêts du territoire ;
- Préserver les espaces ouverts, comprenant les espaces agricoles et les espaces ouverts non agricoles (landes et pelouses sèches, marais, tourbières et prairies humides, espaces herbacés...), et renforcer leur biodiversité ;
- Préserver et restaurer la continuité écologique au sein du réseau hydrographique, afin de faciliter la migration et la reproduction des espèces faunistiques (oiseaux, poissons...) et le transport naturel des sédiments.

- Lutter contre l'érosion des sols et le ruissellement

La vulnérabilité de notre territoire aux aléas du changement climatique se traduit par la multiplication récente des phénomènes d'inondation et de coulées de boue, avec des conséquences parfois catastrophiques sur les habitations, les cultures, la biodiversité. Comme nous l'avons rappelé dans le cadre de notre PCAET, l'artificialisation des sols en milieu urbain, fragilise d'autant plus les capacités naturelles d'infiltration-rétention de nos sols qui tendent par ailleurs à s'assécher.

A travers ce CRT nous souhaitons donc rappeler une nouvelle fois notre volonté de lutter contre l'érosion des sols et le ruissellement, en menant des actions fortes, en partenariat avec l'Agence de l'eau et les syndicats de rivière compétents sur notre territoire.

Notre action inscrite au PCAET, visera notamment à :

- Accompagner les agriculteurs dans une meilleure gestion des ruissellements en milieu rural, en incitant une stratégie de parcellement, la mise en place de bandes enherbées ou de noues, la création/restauration de haies, talus, fascines, fossés et autres actions d'hydraulique douce....,

Sur la base de ces orientations, l'EPCI et les communes souhaitent s'engager sur des actions concrètes en matière de requalification des centres-villes et centres-bourgs sur des principes de résilience et de renaturation, de création de parkings écologiques pour améliorer le stationnement proche des commerces tout en limitant l'imperméabilisation du sol, ou encore d'amélioration de l'éclairage public par la mise en place d'un éclairage LED intelligent.

Il s'agit d'assurer le maintien ou la restauration des continuités écologiques y compris en milieu urbain, par des actions de renaturation, création d'îlots de fraîcheur, gestion de eaux pluviales et des imperméabilisation des sols.

- Promouvoir un urbanisme résilient

Nous faisons le choix d'une stratégie d'aménagement durable du territoire, qui a pour objectif de limiter l'étalement urbain et la consommation foncière. De fait, cela implique de poursuivre la construction de nouveaux logements et l'accueil d'activités économiques, notamment à partir des villes-pôles et principaux bourgs, déjà denses en services et lieux connectés aux infrastructures de transport. De même, afin de limiter la consommation foncière tout en luttant contre la pollution de nos espaces naturels, nous privilégierons dès que cela est possible la reconversion des friches telle que celle d'Asnières sur Oise, de Vaires et d'autres projet à l'étude pour y redévelopper l'urbanisation.

- Mettre en œuvre une stratégie d'aménagement durable du territoire

Néanmoins, l'intensité de notre développement mais également les effets du changement climatique soumettent ces patrimoines à de multiples pressions et risques naturels que nous devons mieux contenir et même réduire. Il s'agira particulièrement de :

renouvellement de nos dynamiques résidentielles.

patrimoines urbains et architecturaux, témoigns de notre longue histoire et supports du coteaux, milieux humides, bord de l'Oise...) nous tirons notre richesse de la qualité et variété de nos En complément de notre patrimoine naturel exceptionnel (réseau forestier, espaces ouverts, landes,

2) Développer un urbanisme durable en lien avec la qualité de nos centres-villes et bourgs

En complément des actions de prévention des risques naturels par la lutte contre l'érosion, il s'avère indispensable pour nos collectivités de préserver sur le long terme nos ressources environnementales et nos services publics environnementaux, afin notamment de garantir la disponibilité de la ressource en eau tant en quantité qu'en qualité. Ces ressources sont essentielles à la stratégie économique, touristique et résidentielle du territoire. Nous souhaitons donc, à travers ce CRTE, appuyer la modernisation et la transition écologique de nos services publics environnementaux : optimisation de nos réseaux d'assainissement et stations d'épuration, réseau d'alimentation en eau potable, gestion des eaux pluviales...

- Développer des initiatives de stockage du carbone dans l'agriculture,
- Accompagner les communes pour faciliter, par un appui en ingénierie, l'intégration des enjeux de limitation de l'artificialisation des sols et de leur désimpermeabilisation dans les documents et opérations d'urbanisme,
- Faciliter l'intégration des enjeux de limitation du ruissellement des eaux pluviales dans les opérations d'urbanisme.
- Améliorer la gestion des services publics environnementaux (AEP, Assainissement, Eaux pluviales...)

En effet, comme l'atteste la forte hausse depuis un an et demi des prix du foncier et de l'immobilier, la crise sanitaire semble avoir réactivé l'attrait du territoire pour des populations franciliennes en recherche d'un cadre de vie alternatif aux grands ensembles urbains.

En tout état de cause, ces évolutions récentes confirment la nécessité, exprimée par nos élus locaux, d'une maîtrise plus forte de l'intensité et de la qualité de ce développement résidentiel, dans la lignée de la création du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France en 2004.

Notre territoire connaît une croissance la population régulière, à metre tout particulièrement en lien avec le desserrement urbain de la région capitale et la montée en puissance de la plateforme aéroportuaire de Roissy

AXE 3 : La cohésion sociale et territoriale

Afin de développer l'économie circulaire sur le territoire et le réemploi des ressources, nous réfléchissons également de développer un projet de recyclerie.

habitants du territoire.

En tout état de cause, la localisation de ces projets devra s'inscrire dans un consensus fort avec les des agriculteurs de notre territoire, souhaitant eux-mêmes développer des unités de méthanisation. de nos déchets. En complément, nous soutiendrons et encouragerons également les initiatives privées alimentaires. Ce projet que nous souhaitons réaliser, permettra d'assurer une valorisation énergétique renouvelable du PCAET et ceux de la réglementation en matière de valorisations des déchets de gaz naturel renouvelable, pour répondre à la fois aux objectifs de production d'Énergie nous sommes fixés, nous formons l'objectif de développer la méthanisation à des fins de production A ce sujet, dans le cadre du PCAET, et en lien avec les objectifs de production énergétique que nous des déchets produits sur le territoire, et leur valorisation à travers l'économie circulaire.

Enfin la gestion durable de nos ressources et patrimoines naturels passe également par la réduction

3) Promouvoir les modèles d'économie circulaire pour valoriser nos déchets

Au-delà de cette stratégie de classement et inscription, nous veillons à ce que nos centres-villes et centres-bourgs restent dynamiques, vivants, et nous sommes engagés à ce titre, dans le dispositif de revitalisation urbaine dans le cadre de contractualisation avec l'Etat de « Petites villes de demain » dont le périmètre de l'ORT que nous souhaitons définir ira au-delà de la ville phare de Viarmes et bénéficiera à toute la C3PF.

France.

restaurer le patrimoine de caractère, en étroite collaboration avec les Architectes de Bâtiments de patrimoine, a été choisie dans le cadre de l'appel à projet « Petites Villes de Demain », qui vise à La richesse patrimoniale de nos villes reste à metre en lumière. La ville de Viarmes, devant son intérêt des grandes villes.

La qualité de nos formes urbaines contribue à un cadre de vie apaisé, attractif, convivial et différencé

- PrésERVER la qualité des formes urbaines et architecturales et le caractère patrimonial de nos villes, bourgs et villages

Globalement, le territoire propose une offre d'équipements et services à ses habitants et actifs relativement dense et notre action future s'inscrit en conséquence dans une logique première de confortement et de renouvellement-qualification de cette offre plutôt que dans la création de nouveaux équipements qui seraient redondants avec l'existant.

Au-delà de l'objectif de satisfaire des besoins individuels, ces offres d'équipements et services doivent également considérer notre « bien vivre ensemble » selon des principes de solidarités sociales et intergénérationnelles : offre de logements diversifiée permettant d'assurer des parcours résidentiels complets pour tous sur le territoire, offre de services publics, offres dédiées à notre enfance-jeunesse, offres dédiées aux personnes âgées et dépendantes, etc.

Pour ce faire, nous nous appuierons sur l'affirmation et la montée en gamme de l'armature urbaine multipolaire qui fonde l'équilibre de notre territoire tout à la fois rural et périurbain mais dont l'organisation des offres est nuancée selon les communes.

C'est bien à partir de ce maillage urbain reconnaissant des polarités principales (Viarms, Luzarhes, Chaumontel, Asnières-sur-Oise, Montsoult, Bailliet en France), des polarités de niveau intermédiaire (Belloy-en-France, Saint-Martin-du-Tertre...) et la grande proximité communale que nous souhaitons consolider un maillage hiérarchisé d'équipements et services pour tous. La cohésion sociale et la transition énergétique guideront notre action en la matière.

L'évolution et l'adaptation de notre offre de logements s'avère être un enjeu important pour assurer le parcours résidentiel des populations en place et, le cas échéant, pour accueillir de nouveaux habitants.

Nous chercherons à poursuivre la diversification de notre offre de logements afin de développer ou redonner du choix et de l'accessibilité résidentielle aux ménages en vue de les fidéliser et de répondre à leurs besoins aux différents stades de leur vie. Notre stratégie vise à accueillir des cadres comme des employés, des jeunes et des familles, en parallèle d'une offre adaptée pour les seniors.

Le parc de logements doit donc poursuivre son évolution en permettant des parcours résidentiels, en lien avec les revenus des ménages, et en phase avec leurs attentes :

- Diversification des types de logements en fonction de la taille et des revenus des ménages ;
- Soutien à des demandes spécifiques : étudiants et jeunes travailleurs, personnes âgées, offres intergénérationnelles, logements d'urgence, etc. ;
- Facilitation de l'accès au locatif et de l'accès à la propriété ;
- Développement d'une offre locative privée et de logements sociaux ;

Pour relever ces objectifs, nos communes, et en particulier nos principaux pôles urbains, souhaitent s'engager dans des projets structurants.

Il est nécessaire, d'une manière plus générale, de mettre en avant les volontés locales de limiter les consommations foncières par des nouvelles urbanisations. Ce constat est également une réalité pour les polarités secondaires et les bourgs ruraux du territoire.

et services numériques, etc.

de certains services publics, hybridation des offres (tiers-lieux, etc.), développement des équipements tendances sociales et technologiques mais également pour maîtriser la dépense publique : itinérance

Enfin, nous souhaitons être imaginatif dans l'évolution de ces offres afin de répondre aux nouvelles

De plus, il s'agira de réaliser une montée en gamme de certains de nos équipements qui ne répondent plus aux standards souhaités par les habitants pour assurer leur pleine attractivité.

en termes de sécurité, etc.

qualité thermique et énergétique, accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, mise aux normes

Cela nécessitera d'abord de requalifier un nombre significatif d'équipements désormais vieillissants :

d'accueil de nouvelles populations.

de service territoire, notamment dans les communes affichant des ambitions en termes

Dans les années à venir, nous souhaitons poursuivre nos efforts de maintien-renforcement des offres

du CIAS.

itinérantes ont été organisées afin de faciliter l'accès aux services à l'instar du bus itinérant des services

maillet de manière satisfaisante le territoire. Pour les petites communes rurales, des offres

Développées par les communes et plus ponctuellement par la communauté de communes, ces offres

- Offre de parcours éducatif pour les enfants et les jeunes, interpellant la qualité des infrastructures petite enfance et scolaires et les animations périscolaires et extrascolaires ;
- Offre d'équipements et de pratiques culturelles et sportives : enseignement et pratique des arts vivants, spectacle, lecture publique, équipements sportifs de plein air ou équipements couverts ;
- Offre de professionnels de santé libéraux
- Déploiement des services « régaliens » de la sécurité ou de l'action sociale (portée par le Département) ;

privés en direction de ses habitants :

Historiquement, le territoire a su développer une offre importante d'équipements-services publics et

2) Permettre un accès pour tous à nos services publics et privés

etc.

unique de l'habitat, accompagnement des ménages pendant leur projet, formation des artisans locaux,

repérer les ménages en situation de précarité, sensibilisation des ménages, création d'un guichet

Le PCAET élabore dresse plusieurs orientations de travail en ce sens : mobilisation des acteurs pour

notamment par l'ancienneté du bâti.

de la consommation énergétique du territoire est liée au secteur résidentiel, ce qui s'explique

La qualification énergétique du parc de logements constitue un enjeu important pour le territoire. 30%

à la revitalisation de nos centres-villes et bourgs.

constitue un levier essentiel de la politique du logement sur le territoire. Elles participent pleinement

Au-delà de la création de nouvelles offres, la reconquête et la qualification du parc bâti existant

Face à ces enjeux, les offres de transport régionales-interrégionales et locales (communes et/ou intercommunales, se sont développées mais ne répondent pas encore de manière complètement satisfaisante. En effet les plus petites communes ne sont pas desservies de façon globale au niveau du territoire.

En lien principalement avec ces déplacements motorisés réalisés en voiture, les émissions de gaz à effet de serre liées aux pratiques de mobilité sont élevées et représentent le tiers des émissions globales au niveau du territoire.

L'usage de la voiture est encore très majoritaire y compris pour des liaisons de courte distance : 60% des déplacements est réalisé en voiture et 71% des déplacements réalisés en voiture se fait sur une distance de 1 à 2 km. Cet usage massif de la voiture individuelle génère également un trafic dense sur les principales infrastructures routières du territoire avec des traversées de villes-villages parfois difficiles voire dangereuses et une saturation à certaines heures du trafic et du stationnement dans certains pôles urbains du territoire, Viarnes et Luzarnes et particulièrement.

Ils génèrent des besoins de mobilité de proximité domicile-études, domicile-services, domicile-travail significatifs.

Les offres d'équipements, services mais également l'emploi se concentrent prioritairement dans les principales polarités du territoire.

Notre territoire vit en interaction très forte avec les pôles économiques du cœur de la région Ile de France et la plateforme aéroportuaire de Roissy-Charles de Gaulle générant des déplacements domicile-travail des actifs en nombre important.

A l'échelle de notre territoire, les besoins de mobilité des personnes mais également des biens sont importants et constituent un enjeu majeur pour plusieurs raisons complémentaires :

AXE 4 : Des offres renouvelées de mobilité

- Un urbanisme de centre-ville et centre-bourg favorisant les chalandises et des itinéraires apaisés : qualité des aménagements et des signalétiques, places et placettes, préservation des linéaires commerciaux, etc.
- L'adaptation des cellules commerciales ;
- La prise en compte dans les politiques d'aménagement et d'animation des nouveaux modèles de distribution et de consommation : digitalisation et e-commerce, « click and collect », commerce du réemploi et de la « seconde vie », hybridation des offres, etc. ;
- L'équilibre entre le commerce de détail de centre-ville et le commerce de moyenne-grande distribution de périphérie.

Cette attractivité suppose de travailler dans plusieurs directions complémentaires :

L'attractivité commerciale et artisanale de nos principaux pôles urbains, le maintien du commerce dans nos bourgs ruraux participent pleinement à la qualité résidentielle et à la notion de proximité que nous souhaitons soutenir.

3) Conforter et renouveler l'offre commerciale et artisanale de nos villes et villages

Nous affichons une forte ambition en termes de développement des mobilités douces et tout particulièrement cyclables pour répondre d'abord aux besoins quotidiens de nos habitants et nous actifs. Ainsi, notre volonté à l'horizon des dix prochaines années est que le vélo représente une part importante de nos modes de déplacements quotidiens.

2) Développer nos infrastructures et nos services de mobilité douce, tout particulièrement cyclables

- Le renforcement des lignes interurbaines de transport sur les communes qui ne possèdent pas d'offre ferrée et dont l'offre actuelle vers certaines centralités périphériques n'apparaît pas optimale. Cela interpellera un travail spécifique avec la Région Ile-de-France en raison du caractère interurbain de ces mobilités ;
- L'amélioration de l'intermodalité des gares tant pour les usagers des transports en commun, les voitures et autocars mais également leur accessibilité en mobilité douce (vélo, pignon) ;
- Les réflexions-actions sur les offres de stationnement à l'échelle de ces villes ;
- Les démarches de requalification de voirie afin de renforcer leur caractère urbain en réduisant leurs nuisances voire leur dangerosité.

Dans le présent chapitre, il s'agira tout particulièrement de traiter :

Notre ambition est de faciliter les mobilités internes pour l'ensemble de nos habitants ainsi que les entrées-sorties du territoire pour nos actifs qui travaillent dans les pôles d'emplois périphériques. En complément, notre volonté est d'apaiser et réduire la circulation routière dans nos principales villes et bourgs qui, par leur intensité, nuit à notre qualité de vie et impacte le bilan carbone du territoire. Cela suppose de mener une politique globale de mobilité à l'échelle de ces pôles de mobilité.

1) Aménager nos pôles de mobilité en organisant leur intermodalité et en pacifiant les circulations routières

- Sur le volet aménagement du territoire : répondre aux besoins de déplacement des secteurs périurbains et ruraux vers les centres urbains et les zones économiques ; regrouper les projets urbains et économiques à proximité des gares structurantes, et les itinéraires pour les modes actifs entre les centres urbains.
- Pour les transports collectifs : améliorer la desserte en transports collectifs sur les grands axes ; améliorer les conditions d'intermodalité aux abords des gares ; développer des aires de covotage à proximité des principaux axes routiers.
- Pour la circulation et le stationnement : réduire les difficultés de circulation sur les routes structurantes, qualifier ou pacifier les routes en traversée des villes et des villages ; résorber la pression du stationnement et réinterroger la place de la voiture dans les centres urbains ;
- Concernant les mobilités spécifiquement liées à l'activité économique : renforcer la desserte des principaux lieux d'emploi, avec une attention particulière à la mobilité innovante et partagée ; améliorer les conditions de livraison dans les centres urbains ; optimiser les itinéraires des poids lourds, que ce soit en transit ou en lien avec les zones d'activités.

Il repose sur les grands principes suivants sur lesquels nous bâtissons l'évolution de nos offres :

Nous souhaitons relever le défi d'une mobilité fluidifiée pour tous et souhaitons développer une offre de transport à la demande.

Enfin, l'évolution des comportements de mobilité est l'affaire de tous sur notre territoire. En ce sens, nous souhaitons promouvoir des démarches auprès des principales entreprises et espaces d'activités économiques du territoire en particulier sur la mobilité des salariés et des livraisons.

Une offre de mobilité « à la demande » sera également confortée afin de constituer une alternative dans les secteurs ruraux pas ou mal desservis par les offres de transports en commun.

Nous souhaitons également conforter les démarches locales en faveur du covoiturage et de l'autopartage. Il s'agira également de favoriser la fonction intermodale de ces aires de covoiturage en renforçant notamment leur desserte par les transports en commun.

Nous souhaitons également conforter les démarches locales en faveur du covoiturage et de l'autopartage. Il s'agira également de favoriser la fonction intermodale de ces aires de covoiturage en renforçant notamment leur desserte par les transports en commun.

notamment dans les centres-villes. L'exemplarité des communes sera également recherchée dans le cadre du renouvellement des flottes de véhicules publics.

Il s'agira tout d'abord de poursuivre voire renforcer nos initiatives en matière d'offres de carbonées pour les mobilités motorisées par le déploiement de bornes de recharge de véhicules électriques, notamment dans les centres-villes. L'exemplarité des communes sera également recherchée dans le cadre du renouvellement des flottes de véhicules publics.

Au-delà de la qualification de nos gares et du rabattement en transports collectifs vers ces gares, et du développement de nos infrastructures cyclables, nous souhaitons mettre en place et/ou conforter tout une palette d'offres innovantes de mobilité dans l'objectif de fluidifier les itinéraires de nos habitants et actifs. Ces offres contribueront également à relever notre ambition en matière de transition énergétique en limitant nos émissions de gaz à effet de serre.

3) Développer des offres innovantes et alternatives de mobilité

- Une politique de sensibilisation et d'information-communication sur nos offres et sur les enjeux d'évolution des pratiques, dans nos principaux pôles urbains
- L'accompagnement à la mise en place de service de location de vélos et, le cas échéant, la création d'une aide à l'acquisition de VAE ;
- L'offre de stationnement vélo, notamment dans une logique de renforcement de l'intermodalité dans les gares.

Cela passera par :

En complément de cette offre d'infrastructures, nous souhaitons développer une politique volontariste pour faire évoluer les pratiques de nos habitants.

- Les liaisons entre nos principales polarités urbaines : Luzarches-Viarmes
- Des liaisons de plus courtes distances entre ces principaux pôles urbains et les pôles secondaires et/ou communes rurales qui sont dans leur aire d'influence directe et accessibles à vélo ;
- Des liaisons de proximité en secteurs ruraux ;
- Prolonger des liaisons permettant de se raccorder aux grands attracteurs touristiques de notre territoire, Royaumont, Sherwood Parc...

assurant :

Il s'agira dans les années à venir de structurer progressivement un réseau d'infrastructures cyclables associées en nous inscrivant pleinement dans les grands itinéraires cyclables.

En complément, il va de soi que cette ambition d'offre de mobilité alternative du quotidien se conjugue avec notre volonté de conforter notre développement touristique et les itinéraires qui lui sont associés en nous inscrivant pleinement dans les grands itinéraires cyclables.



CRTE ANNEXE 3

RECENSEMENT PROJETS - CRTE - MAJ 18/02/2022

projet mur faisant l'objet d'une fiche avec un chiffrage	Axe 1	La qualité de notre attractivité économique
projet ne faisant pas encore l'objet d'une fiche et ou d'un chiffrage <th>Axe 2</th> <th>La gestion durable des ressources naturelles et la préservation de notre patrimoine</th>	Axe 2	La gestion durable des ressources naturelles et la préservation de notre patrimoine
projet prévu à plus long terme <th>Axe 3</th> <th>La cohésion sociale et territoriale</th>	Axe 3	La cohésion sociale et territoriale
	Axe 4	Des offres renouvelées de mobilité

STRUCTURE	Projets visés	Contact	Echéance de mise en œuvre	Fiche projet finalisée	Axe stratégique	Cout total	plan de financement	Commentaires
CC CARNELLE	Thémographie	J.N. DUCLOS	2022	CC 1	2	140 000,00 €		
	Action n°5 : Etude d'un fonds intercommunautaire de rénovation du patrimoine de l'éclairage public - Mise en place d'un plan lumière	J.N. DUCLOS	2022-2026	CC2	2	60 000,00 €		à faire 2022 attente de connaître les communes intéressées AAB Région
	Aire des gens du voyage	J.M. BONTEMPS	2022-2023	CC 3	3	45 000,00 €		études obligation
	Action n°8 : Etude d'un fonds intercommunautaire de rénovation énergétique du patrimoine public	J.N. DUCLOS	2022-2023	CC 4	2	1 000 000,00 €		PCAET
	Action n°15 : Elaboration d'un schéma directeur des ENR	J.N. DUCLOS	2022-2023	CC	2			2023
	Action n°17 : Déployer les installations photovoltaïques/thermique sur le patrimoine public	J.N. DUCLOS	2022-2026	CC	3	en cours		PCAET
	Action n°13 : Etude et mise en place d'un Transport A la Demande (TAD) pour centre bourgs	J.N. DUCLOS	2022-2023	CC	4	50 000,00 €		PCAET
	Dynamisation du tourisme - Domaine du Château de la Motte							PCAET
	sous total				4	1 295 000,00 €		A définir
	ASNIÈRES-SUR-OISE	Friche zone sud Delacoste	E. THERRY	2022-2024	ASO 1	1	6 500 000,00 €	
Rénovation du parcours de santé du parc de Touleville		K. RIVAUD / P. LAMOTTE			3			
Création d'un parc de stationnement - Rue Delchet					4			Déposé en DETR 2021, sollicitation = 119 904,48€ (40% de 299 761,21€ HT) - passage commission DETR le 03/05
Création d'un restaurant scolaire à l'école du Bois Bonnet					3			Déposé en DETR 2021, sollicitation = 138 792,78€ (40% de 350 494€ HT) - passage commission DETR le 03/05
BAULLET-EN-FRANCE	sous total			1	3	6 500 000,00 €		études 2022
	Etude mur anti bruit tramway/production d'énergie verte	C. ANNOUCHE	2022	BAF1	3	9 475,00 €	Etat?	
	Renouvellement de l'éclairage public du quartier CH 35 candélabres	C. ANNOUCHE	2022	BAF 2	2	345 497,00 €	SMDSTV/IdF	travaux prévus O4/2022 remplacement des ampoules par des LED
	mur anti bruit nouveau photovoltaïque/production d'énergie verte	C. ANNOUCHE	2023	BAF3	3	5 000 000,00 €	IdF	après études 2022 et travaux 2023
	toiture écopanée	C. ANNOUCHE			3		ETAT/SE ?	
	achat de la boulangerie et réhabilitation des logements au-dessus	C. ANNOUCHE			1 ou 3			Acquisition et réhabilitation voir dossier Aurelle attente de voir les possibilités de financement
BELLEFONTAINE	sous total	J.N. DUCLOS			2	5 354 972,00 €		
	éclairage public				2			
	parcours de santé				0	- €		
	Rénovation de l'école Albert Boucher pour économies d'énergies (huisseries, chaudière, isolation)	R. BARBAROSSA	2022	BEF 1	2	32 000,00 €		fiche reçu le 6/01
	Requalification, sécurisation de la circulation automobiles, des stationnements et du cheminements piétons PMR au CD85	R. BARBAROSSA	2022-2023	BEF2	3	145 000,00 €		fiche reçu le 6/01
	Diagnostic architectural préalable à la restauration façade Eglise classée	R. BARBAROSSA	2021-2022	BEF 3	4	86 500,00 €		printemps 2022 86500 HT PRT
	Isolation thermique de la Mairie et de la salle des fêtes	R. BARBAROSSA	2021		2			
	Développement du plan vélo de la C3PF sur le territoire de Bailly-en-France	R. BARBAROSSA	2022		3			
	Création d'une maison de santé polyvalente	R. BARBAROSSA	2022-2025		4			
	Aménagements des allées pavées et de l'accès du nouvel agrandissement du cimetière	R. BARBAROSSA	2022-2025		3			
BELOY-EN-FRANCE	Poursuite du plan d'enfouissement des réseaux aériens (rue Faubert)	R. BARBAROSSA	2022-2025		2			
	Exercice du droit de préemption sur les commerces de centre-ville encore existants	R. BARBAROSSA	2022-2025		1			
	Création d'une mini superette de centre-ville	R. BARBAROSSA	2022-2025		1			
	Création d'ateliers municipaux	R. BARBAROSSA	2022-2025		3			
CHAATENAY-EN-FRANCE	Création d'une salle polyvalente (sport/fêtes)	R. BARBAROSSA	2023-2025		3	263 500,00 €		
	sous total			3				
	sous total France			0		- €		

Legende

CHAUMONTEL	Piste cyclable entre Chaumontel - Coye la Forêt et Lamorlaye	C. TANGÉ/Z. SANKOUNOU	2021-2022	fiche à faire	4			DSIL 2020 notifiée = 892 050€ Candidat au plan vélo et mobilités actives ? / lettre de soutien CAP- en cours de signature
	Panneaux photovoltaïques école	C TANGÉ/ E. COULBER	2023		2			Déposé en DETR 2021, sollicitation = 135 173€ (40% de 337 933€ HT) - passage commission DETR le 03/05
	Eclairage public trame noire renovation salle paroissiale sous total	C. TANGÉ	2023		2			
EPINAY-CHAMPLATREUX	Sécurisation RN16 par la limitation des accès (stop dépôts sauvages et prostitution)	E. DE NOAILLES			2			Déposé au titre de ARCC-Voie début 2020 + CRIDF "dépôts sauvages"
JAGNY-SOUS-BOIS	Église sous total	J. HOLLINGER			2			CF courrier de Mme HOLLINGER
	Création de logements locatifs sous total	G. MAUGAN			3			
LASSY					0			
LE PRESSIS-LUZARCHES	ÉGLISE Travaux permettant de stopper les dégradations et permettant de refaire le plafond tombé (isolation thermique).	P. FAUVIN	2022	LPL 1	2	99 983,90 €		Travaux permettant de stopper les dégradations et permettant de refaire le plafond tombé (isolation thermique).
	City stade entrée Sud Av de la Libération seconde tranchée	M. PALLIER	2022	LU 1	3	141 764,00 €		Lat VRD du City Stade indispensable à sa mise en service. DSIL et DETR envisagés. Sera ouvert à tous les habitants de la Com Com
	Panneaux photovoltaïques toit de l'école élémentaire Louis Jouvet	M. MAANSOUX	2022	LU 2	3	47 250,00 €		Subvention Régionale pour réalisation Prothraire
	Seconde tranchée de la piste cyclable double sens de la rue de Rocquemont	M. MAANSOUX	2022	LU 3	4	196 335,00 €	Etat?	
	Réfection d'un mur en pierre au pied de l'Église	M. MAANSOUX	2022	LU 4	2	35 500,00 €	PNU/Etat	
	Renovation éclairage public. Remplacement par des led 1er tranchée	M. MAANSOUX	2022	LU 5	2	70 479,00 €	DSIL/DETR?	
	Réfection Toiture et éclairage de la Halle classe	M. MAANSOUX	2022	LU 6	2	58 876,00 €	DRAC/Etat	
	ParcIn éco-logique rue Bonnet pour désenligner le centre-ville	M. MAANSOUX	2022/2023	LU 7	3	192 335,00 €	DSIL/DETR?	
	PartInk ever green DOJO	M. MAANSOUX	2022	LU 8	3	64 340,00 €	Etat	
	Réhabilitation Erik saite 1ère tranchée pour tiers lieu, OT, co working, + ISOLATION COMBLES	M. PALLIER	2022	fiche à faire	3			Accueil du public
	Mise en accessibilité PMR + étrancheité cantine Ecole Louis Jouvet + étrancheité toiture	M. PALLIER	2022	fiche à faire	3			
	Aménagement du RAMP à vocation intercommunale au 15 rue des Selliers	M. PALLIER	2023	fiche à faire	3			
Système de chauffage de l'école élémentaire Louis Jouvet + école maternelle Rosemonde Gérard + COSSEC	M. PALLIER	2023	fiche à faire	3				
Enfouissement des réseaux au hameau de Gascourt	M. PALLIER	2023	fiche à faire	3			Etude lancée en janvier 2022	
Réhabilitation de la salle des fêtes Blanche Montel	M. PALLIER	2023	fiche à faire	3				
Mairie réhabilitation salle des archives	M. PALLIER	2024	fiche à faire				APS	
Mairie Accés PMR	M. PALLIER	2024	fiche à faire	3				
sous total				8		806 879,00 €		
LUZARCHES	Pompes à chaleur réversible Ecole du cèdre et maison du Village	M. MAZURIER / P. MERLIN	2022	MAF 1	3	150 000,00 €	DETR 2022	DETR 2022
	Réfection des trottoirs rue de Richebourg	M. MAZURIER / P. MERLIN	2022	MAF 2	4	100 000,00 €	ARC/ Région	CAR ou ARCC
	Protection du bassin d'eau pluvial Chemin du fond du bassin	M. MAZURIER / V. VITTEL	2022 ou 2023	MAF 3	2	20 500,00 €		Dispositif Départemental : Subvention Mise en sécurité / protection Poluer l'eau
	Piste cyclable Rue de Paris	M. MAZURIER / P. MERLIN	2022/2023	MAF 4	4	1 400 000,00 €	ARC/ Région/CD95	Dispositif mobilité de l'Etat - Région et Département
	Eclairage public Rue de Richebourg - Paris	M. MAZURIER / P. MERLIN	2022	MAF 5	2	34 605,00 €	SMDEG/VO/Ré gion/ IDF /CD95	
	Boîtiers Alarme + CO2	M. MAZURIER	2022	MAF 6	2	4 500,00 €		Etat - Région et du fond interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation - Dispositif départemental Travaux rénovation mise aux normes (20%)
	Rénovation électrique bâtiments publiques	M. MAZURIER / V. VITTEL	2023	MAF 7	3	47 700,00 €		
	Mise au norme de la station d'épuration Stop	M. MAZURIER / V. VITTEL		MAF 8	2	37 000,00 €		Assainissement
	Eclairage quartier de Ménestrais	M. MAZURIER / P. MERLIN	2022	FICHE faire ?	2	130 000,00 €		DSIL 2022

	Parcours de santé	M.MAZURIER / A.THAMS	2022	FICHE faite 2	3	78 300,00 €		Subventions Région (50%) ANS (si dans le CRTE)
	Pompes à chaleur réversible Mdv	M.MAZURIER / P.MERLIN	2023	FICHE faite 1	2	60 000,00 €		Contrat rural 2023
	Agrandissement du cinéâtre	M.MAZURIER/LE BOE	2023	MAF				contrat Rural 2023-2026
	Projet des Menestres contre les Inondations Noue	M.MAZURIER / V.VITTEL	2022	MAF	2			Subventions Agence de l'eau - Védolia - PNR - Département 20%
	Rénovation du chemin du fond de bassin	M.MAZURIER / V.VITTEL	2022/2023	MAF	4			
	Installation et rénovation Incendies des Bâtimens publics	M.MAZURIER / V.VITTEL	2023	MAF	3			Subvention dispositif Département
	Audit pour la rénovation du Rû de Presles	M.MAZURIER / V.VITTEL	2023	à faire	2			Syndicat Rû de Presles - PNR
	Rénovation du Rû de Presles (matériel)	M.MAZURIER / V.VITTEL	2023	à faire	2			
	Réhabilitation du mur Rue des Prés	M.MAZURIER / M.LEROUX	2023	à faire	2	80 000,00 €		Contrat Rural 2023 - 2026
	Rénovation de certaines fenêtres dans le bureau d'accueil de la mairie	M.MAZURIER / M.LEROUX		à faire	3			
	sous total							
	Ayuntamiento école	C.ROMAND	2022 et 2023	MEF 1	3	2 142 405,00 €		
	Changement des ampoules en basse consommation	C.ROMAND	2022 et 2023	MEF 2	2	400 000,00 €		Contrat rural appel d'offre
	Changement des huisseries et rénovation maison remplacement de 7 fenêtres	C.ROMAND	2022	MEF 4	3	40 000,00 €		par tranche
	aération 3 classes + cantine VMC double flux vraiment du CO2	C.ROMAND	2022		3	6 000,00 €		DETR
	Eglise	C.ROMAND	2023		2			urgence pour cette année
	Isolation phonique cantine de l'école	C.ROMAND	2023		3			première tranche
	sous total							
	réhabilitation des sertes - Cédres	S. BIELLO /C. DECLUZEAU	2022/2025	MO 1	4	120 000,00 €		Évaluer 120 000 € HT
	Rénovation énergétique du gymnase "COSEC", Isolation Mur et toiture remplacement Chaudière / une étude est lancée pour Chaudière Biomasse (INDIGO)	S. BIELLO /C. DECLUZEAU	2022/2023	MO 2	3	780 000,00 €		Déposé en DETR 2021 COUT 780 000 € HT - SUBVENTIONNABLE 500 000 € - Notifié le 12 juillet 2021 - 175 000 € - 22,43 % de l'opération
	Rénovation éclairage public - Remplacement par des leds par tranche	S. BIELLO /C. DECLUZEAU	2022/2026	MO 3	2	640 000,00 €		Pas encore Chiffrée - sera réalisée en 4 à 6 Phases - 640 000€HT
	Extension école + centre loisirs Ferry	S. BIELLO /C. DECLUZEAU	2022		3			
	Maison de la petite enfance	S. BIELLO /C. DECLUZEAU	2022		3			Plan de relance DSU 2021 = env. 171 600€ (64% du projet HT) Notifié - SIGEIF subv possible selon travaux 50000€ soit total 80 %
	Construction bâtiment ST sur terrain en friche chantier SANEF+ centre technique municipal	S. BIELLO /C. DECLUZEAU	2022/2023		1			CAR EN PRÉPARATION
	Pépinière - Création d'une plaine de jeux - Jardins partagés - Stationnement	S. BIELLO /C. DECLUZEAU	2022-2025		3			CAR EN PRÉPARATION
	Coworking	S. BIELLO /C. DECLUZEAU	2022-2025		1			CAR EN PRÉPARATION
	Remplacement chaudière et aménagements sécuritaires église	S. BIELLO /C. DECLUZEAU	2023/2024		3			
	Salle polyvalente tier lieu	S. BIELLO /C. DECLUZEAU	2023/2024		1			CAR EN PRÉPARATION
	Groupe scolaire A. Daudet Extension Réfectoire, école + centre loisirs	S. BIELLO /C. DECLUZEAU	2023/2024		3			
	Groupe scolaire Alphonse Daudet - Rénovation énergétique	S. BIELLO /C. DECLUZEAU	2023/2024		3			Audit énergétique en cours
	Groupe scolaire Jules Ferry - Rénovation énergétique	S. BIELLO /C. DECLUZEAU	2023/2024		3			Audit énergétique en cours
	Dependances théâtre - Réhabilitation et rénovation - Résidences d'artistes et / ou Gite	S. BIELLO /C. DECLUZEAU	2023/2025		3			
	Chaudière Biomasse centrale dans la maison de veau pour alimenter la maison de la petite enfance- Église et le groupe scolaire Alphonse Daudet	S. BIELLO /C. DECLUZEAU			2			étude de faisabilité en cours
	Restauration du bevédère	S. BIELLO /C. DECLUZEAU			2			
	Aménagement parc public création d'un théâtre extérieur (quartier des cédres)	S. BIELLO /C. DECLUZEAU			2			
	sous total							
	Rénovation bâtiment pour associations et logement d'urgence	P.C. BUSINELLI			3	1 540 000,00 €		

SAINT MARTIN DU TERTRE	Rénovation éclairage public Restructuration de la salle polyvalente « Jacques Prévert » - Phase II Extension du restaurant scolaire élémentaire Langevin Wilson	PC, BUSINELLI DGS		2 3 3		Baracole depuis Contrat de ruralité vers DSI, 2020 - notifiée = 95 875€ (35% de 273 930€ HT) Déposé en DETR 2021, sollicitation = 173 760€ (40% de 434 400€ HT) - passage commission DETR le 03/05	
SEUGY	sous total		0		- €		
VIARMES	Restauration église inscrite MH tour et façade Aménagement des espaces du sous sol de la mairie Véhicule électrique Ancien atelier Renault / (re)conversion d'un atelier en espace d'habitation maîtrisé Schéma Véo Viarmes Rénovation patrimoine hydraulique de la ville Micro-Musée Microlozes Requalification de la rue de Paris Réallocation du site de la RPA/HPAD projet architectural Réseaux eaux pluviales sous total	O DUPONT H BRISSAUD H BRISSAUD M FAULTON/LECORBIER S BOCCOBYA S BOCCOBYA S BOCCOBYA S BOCCOBYA H BRISSAUD S BOCCOBYA R ADOT H BRISSAUD	2022 2022/2023 2023/2024 2022 2022/2023 2022/2023 2022/2023 2022/2023 2022/2023 2022	VIA 1 VIA 2 VIA 3 VIA 4 VIA 5 VIA 6 VIA 7 fiche à faire fiche à faire fiche à faire fiche à faire	3 1 3 3 2 2 2 2 3 4 3	100 000,00 € - € 2 000 000,00 € 1 253 000,00 € 22 500,00 € 400 000,00 € 25 800,00 € 6 662,92 € voir chiffre 5 900 000,00 € 72 700,00 € 610 000,00 € 121 000,00 € 7 000 000,00 € en attente	Pyr/Départem ent 1ere tranche à 300000 euros/total du projet évalué à 2000000 PVD sur partie commerciale /parking ETAT Région IDF sub CAR et agence CAR et agence CD95/ Région voir Maxime pour dossier chemin chauffour, la justice et montage Déposé en DETR 2021, sollicitation = 122 500€ (40% de 300 000€ HT) Financement CDVO 56 000€ voir JG
VILLAINES-SOUS-BOIS	Réhabilitation ancienne Mairie en lieu de convivialité + création d'un parking pour le commerce de bouche + aménagements R+1 et R+2 Eglise + centre ville sous total	P. ROBIN P. ROBIN P. ROBIN	2022 2023 2024-2025	VSD 1 fiche à faire fiche à faire	1 3 2	3 977 920,00 € DSIL 2021/DSIL 2022/CP95 Confiancement CRIDF + CDVO à l'étude Cof à l'étude avec CRIDF + CDVO ?	
VILLIERS-LE-SEC	Etudes préalables Mairie (MOE, géotechnique, relevés topo, Impact travaux) création d'une aire de jeux / terrain de pétanque / parcours de santé sous total	C. DIARRA C. DIARRA	2022 2022	V151 fiche à faire	2 3	160 313,85 € 160 313,85 € 40 098 585,07 €	
TOTAL				42			



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

FICHE-ACTION N°BAF 01

Mur anti-bruit avec production d'énergie verte

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
Numéro de fiche	Réfèrent interne	

Maitre d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Mairie de Baillet en France – 1 Rue Jean Nicolas – 95 560 Baillet en France
Nom, prénom, fonction : Représenté par Mme Aknouche en qualité de maire de la commune

L'action en un mot

L'action consiste à effectuer une étude préalable d'écrans acoustiques le long de la Francilienne N104, en vue de l'installation d'un mur antibruit surmonté de panneaux photovoltaïques.

Description détaillée

L'intérêt principal est de résoudre les nuisances sonores de la N104 résultant de l'affaïssissement des merlons pour toute la population baillotoise et montsoultoise. Nous faisons le choix d'une solution écologique environnemental satisfaisante en associant panneaux photovoltaïques à la construction du mur anti-bruit. La longueur du mur anti-bruit est d'environ 1km.
Le mur sera réalisé dans un matériau écologique permettant une bonne absorption du bruit. Le coût estimé pour cette réalisation est de 500 K€ HT les 100 mètres linéaires via bureau d'étude et entreprises spécialisées suivant un premier projet réalisé dans la ville de Tours.
En amont, il convient donc d'établir une étude préalable sur la faisabilité du projet, notamment concernant la zone d'implantation des écrans acoustiques, ainsi que sur coût.

Calendrier prévisionnel

2^{ème} semestre 2022 : étude de faisabilité
1^{er} semestre 2023 : début des travaux

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Indicateurs d'évaluation de l'action

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021*	2022	2023	2024
Etat	CRTÉ				
Europe					
Syndicats d'électricité					
Enedis					
Commune	Emprunt				

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

s'ajouter au coût des travaux.

Description des coûts (dépenses) : à ce jour le coût de l'étude n'est pas connu, mais il viendra

Montant total estimé : 9475,00 € HT

Première estimation selon un premier projet réalisé à Tours

Budget prévisionnel

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Député M. Guillaume Vuilletet	Nous aider dans la recherche de subventions	En cours 2022	Réunion avec les entreprises, bureau d'étude et commune
DIRIF	autorisations et accords juridiques (travaux réalisés sur ouvrage d'Etat)	En cours 2022	Réunion
Services de l'Etat	Donner les autorisations et expertises. Participations financières via des subventions	En cours 2022	
Enedis	Suivi du projet photovoltaïque		
Communauté de communes Carnelle Pays-de-France	A porter la demande de subvention et dans la mise en œuvre du dossier	En cours 2022	Nous allons essayer de faire le lien avec le PCAET de la CC
Syndicats d'électricité	l'expertise du dossier et éventuellement dans une participation financière	En cours 2022	

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE





CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Indicateurs d'évaluation	Réponse : Oui / Non Non Concerné	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	non	
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	oui	Professionnel reconnu garant de l'environnement (RGE), autre label...
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	oui	Projet bénéficiant à plusieurs communes (Baillet en France et Montsoult) et à l'ensemble de l'intercommunalité sur un projet innovant en matière de protection de l'environnement et reproductibilité sur d'autres axes routiers et/ou ferroviaires.
Si le projet accueille du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Non concerné	
Le projet favorise-t-il la cohésion sociale ?	oui	Amélioration de la santé des habitants.
Le projet améliore-t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	oui	Meilleure qualité de vie par la réduction du bruit et l'installation d'alternative écologique.

Indicateurs d'avancement et de résultats

Néant





CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

FICHE-ACTION N°BAF02

Renouvellement de l'éclairage public du quartier CFH

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
Numéro de fiche	Réfèrent interne	

Maitre d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Mairie de Baillet en France – 1 Rue Jean Nicolas – 95560 Baillet en France
Nom, prénom, fonction : Représenté par Mme Aknouche en qualité de maire de la commune

L'action en un mot

L'action consiste à remplacer 35 candélabres fluo existant avec des lanternes de type « boule » par des candélabres à Leeds avec lanterne 4 faces.
L'action consiste également d'abaisser la puissance électrique la nuit voir d'éteindre le quartier de minuit à 5 heures. Sachant que la démarche de « trame noire » est déjà testée dans un zone quartier de la commune.

Description détaillée

Le projet prévoit le remplacement de 35 candélabres, le renouvellement du réseau souterrain d'éclairage public. Le remplacement de l'armoire d'éclairage public existante pour pouvoir réaliser l'abaissement de puissance ainsi que l'extinction.

Calendrier prévisionnel

Les études sont faites, l'appel d'offre est prévu pour début février 2022 et les travaux sont prévus pour le mois d'avril 2022.

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
---------	-------------------------	------------------	---



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

CFCOS	Maitre d'œuvre	L'engagement est déjà fait	Lancement de l'appel d'offre puis analyse des offres, puis suivi de chantier et réception de chantier
Région ile-de-France	Versement d'une subvention		
SMDEGTVO	Subvention R2 CEE		

Budget prévisionnel

Montant total : 345 197 € HT (et montant 414 236,40 € TTC)

Description des coûts (dépenses) :

Terrassement pour remplacement du réseau souterrain d'éclairage public = 106 920 € HT
 Fourniture et pose de matériel d'éclairage public = 222 750 € HT
 Maitrise d'œuvre = 15 527 € HT

Plan de financement prévisionnel (recettes)

Financier	Fonds, développe ou budget mobilisé	2021*	Entre 5 et 10 % du montant des travaux d'éclairage public Mini = 17 260 € Max = 34 519 €		2023	2024
SMDEGTVO	Subvention R2 CEE		30% de la somme subventionnable Soit une subvention Maxi de 40 806 €			
Région ile-de-France	Dispositif stratégie Régionale énergie-climat					



Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse : Oui / Non Non Concerné	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Non	
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Oui	La performance énergétique est liée à l'économie de consommation d'électricité pour ce secteur.
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	Non	Rayonnement communal
Si le projet accueille du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Non	
Le projet favorise-t-il la cohésion sociale ?	Non	
Le projet améliore-t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Oui	Améliore la qualité de vie des riverains : éclairage de qualité, économie en énergie et surtout qui ne tombe plus en panne.

Indicateurs d'avancement et de résultats

L'indicateur de résultat sera la baisse de la consommation d'électricité constaté sur une année après la fin des travaux.



FICHE-ACTION N°BEF 01

Parcours de santé

Date de la mise à jour : 25.01.2022	Statut de la fiche (À démarer)	Localisation (commune et adresse)
Numéro de fiche	Référent interne	Belloy-en-France
1	Amra COSIC	2022
		Belloy-en-France

Maitre d'ouvrage / pilote du projet

Mairie de Belloy-en-France

Amra COSIC, Directrice Générale des Services (**interlocuteur principal**)

L'action en un mot

L'idée de ce parcours santé est d'en faire un lieu de ressource ludique et pédagogique, un élément fédérateur et un levier d'amélioration de la qualité de vie des Belloyens.

Description détaillée

L'objectif principal est que les habitants s'approprient le parc de la Marlière, lieu d'implantation du parcours santé. De même, le but recherché est de valoriser le parc et son utilisation.

Par ailleurs, la volonté dudit aménagement est que ce dernier soit utile à tous :

-aux enfants : un parcours santé permet de développer l'apprentissage des déplacements et de l'orientation ;

-est aussi l'occasion pour les habitants de pratiquer du sport sans coût et de se détendre, tout au long de la journée.

À la date du 5 janvier 2022, les devis ont été réalisés et la commune recherche des leviers pour financer ledit projet qui devra être réalisé courant 2022.

Le coût prévisionnel dudit parcours santé s'élève à 32 000 € HT.



Calendrier prévisionnel

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL (HT)	
DEPENSE	32 000 €
RECETTE	
Plan de relance 80%	25 600 €
Reste à charge commune 20 %	6 400 €

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Pas encore identifié			

Budget prévisionnel

Montant total : 32000 € HT

Description des coûts (dépendances) : investissement dans les modules

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2022
Plan de relance	Plan de relance	25600
Commune		6400



Indicateurs d'évaluation de l'action

[Ces indicateurs d'évaluation s'inscrivent dans les priorités de l'Etat en matière de transition écologique et de décarbonation de l'économie. Ils sont à compléter en fonction de la pertinence avec le projet, notamment sur les volets cohésion et attractivité du territoire]

Indicateurs d'évaluation	Réponse : Oui / Non Concerné	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	non	Valorisation du parc pour en faire un endroit naturel et ludique
Le projet s'engage t-il dans une démarche de performance énergétique ?	non	
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?		Possibilité pour les habitants de communes alentours de venir faire du sport sur les modules
Si le projet accueille du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	oui	
Le projet favorise t-il la cohésion sociale ?	oui	Faire du sport et valorisation du parc
Le projet améliore t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	oui	Plutôt touristique

Indicateurs d'avancement et de résultats

[Ces indicateurs de résultats sont à compléter en fonction de la nature du projet et de son état d'avancement : Si la fiche action est terminée –cf. indicateurs de résultats + éventuel commentaire du référent de l'action]





Projet changement des menuiseries groupe scolaire Albert Bou- cher

Date de la mise à jour : 25.01.2022	Statut de la fiche (À démarrer)	Localisation (commune et adresse)
	Mi-février/ début mars 2022	Belloy-en-France
Numéro de fiche	Référent interne	
3	Amra COSIC	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Commune de Belloy en France
Amra COSIC, Directrice Générale des Services

(l'interlocuteur principal)

L'action en un mot

La commune a pour projet de procéder au changement des menuiseries au sein du groupe scolaire Albert Bou-cher.

Description détaillée

L'intérêt de cette opération est d'isoler thermiquement, acoustiquement et de renforcer la sécurité. En effet, les bâtiments sont très énergivores. Ainsi l'opération permettrait de faire une économie importante dans ce domaine. Le groupe scolaire est situé dans le périmètre soumis à avis des bâtiments de France. Aussi, les matériaux des menuiseries doivent impérativement être en bois. Cette opération doit bénéficier couvre 4 classes maternelles et 7 classes élémentaires ainsi que des logements situés dans le groupe scolaire. Le coût prévisionnel du projet : 145 000 € HT.

Calendrier prévisionnel

2022/2023

Les partenaires et leurs engagements réciproques

PLAN DE FINANCEMENT PREVISION- NEL (HT)		DEPENSE	145 000 €
RECEPTE		Plan de relance 80%	116 000 €
Reste à charge commune		20 %	29 000 €

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Description des coûts (dépendes) : acquisition des menuiseries et pose

Montant total : 145 000 € HT

Budget prévisionnel

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Pas identifiées			





Indicateurs d'évaluation de l'action

[Ces indicateurs d'évaluation s'inscrivent dans les priorités de l'État en matière de transition écologique et de décarbonation de l'économie. Ils sont à compléter en fonction de la pertinence avec le projet, notamment sur les volets cohésion et attractivité du territoire]

Indicateurs d'évaluation	Réponse : Oui / Non Concerné	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	non	
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	oui	Remplacement des huisseries pour les économies d'énergie Professionnel reconnu garant de l'environnement (RGE)
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	non	Projet bénéficiant à une seule commune.
Si le projet accueille du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	oui	Oui c'est une école
Le projet favorise-t-il la cohésion sociale ?	oui	
Le projet améliore-t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	non	Conditions de travail améliorées, nouveaux emplois, rayonnement supra communal, filière d'excellence,...

Indicateurs d'avancement et de résultats

[Ces indicateurs de résultats sont à compléter en fonction de la nature du projet et de son état d'avancement : Si la fiche action est terminée – cf. indicateurs de résultats + éventuel commentaire du référent de l'action]



FICHE-ACTION N°BEF 3

Traitement qualitatif des espaces verts et minéraux et accès PMR dans le cadre de la requalification de la traversée du village (RD85)

Date de la mise à jour : 25.01.2022	Statut de la fiche (À démarrer)	Localisation (commune et adresse)
	Mi-février/ début mars 2022	Belloy-en-France
Numéro de fiche	Référent interne	
3	Amra COSIC	

Maitre d'ouvrage / pilote du projet

Pour le Département du Val d'Oise
Jérôme ZANON, Chef de l'Agence Routière Départementale Plaine et Pays de France/Direction des Mobilités

Pour la commune

Amra COSIC, Directrice Générale des Services (**l'interlocuteur principal**)

L'action en un mot

Dans le cadre de la requalification de la RD 85 sur un linéaire de 1000 mètres, le traitement qualitatif des espaces verts et minéraux ainsi que le cheminement trottoir (piétonnier/PMR) seront à la charge de la commune. L'objectif poursuivi est de rendre accessible la voirie et lesdits espaces publics aux personnes à mobilité réduite tout en utilisant des matériaux conforme aux exigences environnementales en périphérie bâtiments de France

Description détaillée

La commune souhaite profiter de ce projet de requalification de la RD 85 pour rendre les 1000 mètres linéaires accessible aux personnes à mobilité réduite. La participation de la commune pour cette mise aux normes est de 86 500 € HT. Les matériaux utilisés sont respectueux de l'environnement afin de proposer un traitement qualitatif des espaces vert et minéraux en périphérie bâtiments de France (cf. fiche détaillant les travaux).

Calendrier prévisionnel

PLANNING	
1ère phase	mars-22
2ème phase	avr-22
3ème phase	mai-22
4ème phase	juin-22



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Prochaine étape / action à entreprendre	... pour quand ?	... s'engage à quoi ...	Qui ...
	Mars à juin 2022	Requalification de la RD 85	Département du Val d'Oise

Budget prévisionnel

Montant total : 86 500 € HT (et montant 103 800 € TTC)

Description des coûts (dépenses) : cf détail de l'opération

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2022
Plan de relance	Plan de relance	69 200 €
Commune		17 300 €



Indicateurs d'évaluation de l'action

[Ces indicateurs d'évaluation s'inscrivent dans les priorités de l'État en matière de transition écologique et de décarbonation de l'économie. Ils sont à compléter en fonction de la pertinence avec le projet, notamment sur les volets cohésion et attractivité du territoire]

Indicateurs d'évaluation	Réponse : Oui / Non Concerné	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	non	Si oui, pour quelle surface ? Est-il prévu des mesures de compensation ? (le CRTE doit éviter la consommation d'espace autant que possible)
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	non	Projet à haute qualité environnementale (HQE), EcoQuartier, label Bas Carbone, label énergie positive Carbone moins (E+C-), Professionnel reconnu garant de l'environnement (RGE), autre label...
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?		Projet bénéficiant à une seule commune.
Si le projet accueille du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	oui	Le CRTE doit favoriser les modes de transports décarbonés...
Le projet favorise-t-il la cohésion sociale ?	oui	Le projet contribue à la réduction des inégalités...
Le projet améliore-t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	non	Conditions de travail améliorées, nouveaux emplois, rayonnement supra communal, filière d'excellence...

Indicateurs d'avancement et de résultats

[Ces indicateurs de résultats sont à compléter en fonction de la nature du projet et de son état d'avancement : Si la fiche action est terminée –cf. indicateurs de résultats + éventuel commentaire du référent de l'action]

FICHE-ACTION N° CCI1



THERMOGRAPHIE

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer/en cours/Achevée)	Localisation (commune et adresse)	17/01/2022	
Numéro de fiche	Référent interne			
	Maryvon AKPO			

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Communauté de communes Carnelle Pays-de-France
Nom, prénom, fonction : Maryvon AKPO, Chargé de mission environnement

L'action en un mot

L'action consiste à réaliser une thermographie dans les communes du territoire.

Description détaillée

Dans le but de réaliser des économies d'énergie, il est très important aujourd'hui de connaître l'efficacité énergétique d'un bâtiment. L'analyse thermographique est la méthode la plus simple et la plus efficace pour réaliser ce diagnostic et identifier les défauts d'isolation thermique du bâtiment.

Cette action a été programmée dans le cadre de l'adoption du PCAET de la Communauté de communes Carnelle Pays-de-France pour la période 2021-2026.

Il s'agit d'identifier grâce à la thermographie, les bâtiments énergivores dans chaque commune afin d'engager des travaux de rénovation énergétique « en grappe », en s'appuyant sur le service de Conseiller en Énergie Partagé du SIGEIF.

En identifiant les défauts d'isolation, l'opération permettra de mettre en œuvre des actions ciblées et de mesurer leur impact, conduisant ainsi à réaliser des économies d'énergie.

Calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel d'exécution porte sur la période 2022-2023

• Les partenaires et leurs engagements réciproques



Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Communes	Assurer la communication	A préciser	A préciser
Lcom	Réaliser l'étude et communiquer les résultats	A préciser	A préciser
Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France	A préciser	A préciser	A préciser
France Rénov'	A préciser	A préciser	A préciser

Budget prévisionnel

Montant total : 30.000 € HT (et montant € TTC)

Commenté [Maryvon1]: A valider

Description des coûts (dépenses) : les démarches administratives, la captation aérienne de toitures par caméra thermique sur les 19 communes, post traitement des images pour restitution, campagne de communication

Commenté [Maryvon2]: A valider

Plan de financement prévisionnel (recettes) : Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France ; programme SARE ;

Financier	Fonds, développe ou budget mobilisé	2021*	2022	2023	2024
Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France	A demander				
France Rénov'					

* Les dates sont mentionnées à titre d'exemple, elles peuvent être modifiées en fonction du projet.

[Possibilité de présenter ou copier-coller ici un tableau dépenses/recettes]



Indicateurs d'évaluation de l'action

[Ces indicateurs d'évaluation s'inscrivent dans les priorités de l'Etat en matière de transition écologique et de décarbonation de l'économie. Ils sont à compléter en fonction de la pertinence avec le projet, notamment sur les volets cohésion et attractivité du territoire.]

Indicateurs d'évaluation	Réponse Oui / Non Concerné	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et	Non Concerné	Non Concerné
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Oui	Le projet vise à identifier les logements les plus consommateurs en énergie afin de planifier des travaux de rénovation énergétique.
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	Oui	Projet bénéficiant à l'ensemble de l'intercommunalité
Si le projet accueille du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Non Concerné	Non Concerné
Le projet favorise-t-il la cohésion sociale ?	Non Concerné	Non Concerné
Le projet améliore-t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Oui	L'engagement de la C3PF auprès de ses administrés renvoie une image positive qui peut être source d'attractivité.

Indicateurs d'avancement et de résultats

Le taux de couverture sur le territoire
Le nombre de bâtiments énergivores identifiés



Plan lumière

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)	17/01/2022	
Numéro de fiche	Référent interne			
	Maryvon AKPO			

Maitre d'ouvrage / pilote du projet

Organismes : Communauté de communes Carnelle Pays-de-France

Nom, prénom, fonction : Maryvon AKPO, Chargé de mission environnement

L'action en un mot

L'action consiste à étudier la mise en place d'un fonds intercommunautaire de rénovation du patrimoine de l'éclairage public, ainsi que la mise en place d'un plan lumière.

Description détaillée

Cette action a été programmée dans le cadre de l'adoption du PCAET de la Communauté de communes Carnelle Pays-de-France pour la période 2021-2026.

L'éclairage public représente environ 50% de la consommation électrique d'une collectivité et est source de pollution lumineuse.

La rénovation de l'éclairage public s'impose comme une étape essentielle pour réussir la transition énergétique et la préservation de la biodiversité. Les enjeux sont à la fois économiques, environnementaux et sociaux :

- sécurité des personnes et des biens ;
- maîtrise de la consommation d'énergie ;
- diminution des nuisances lumineuses (pollution du ciel nocturne) ;
- collecte et recyclage du matériel usagé.

La Communauté de communes Carnelle Pays-de-France souhaite étudier la mise en place d'un fonds intercommunautaire de rénovation du patrimoine de l'éclairage public, ainsi que la mise en place d'un plan lumière.

Calendrier prévisionnel

Les actions programmées s'étaleront sur la période 2022 à 2026 avec un démarrage de l'étude en 2022.



Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Parc Naturel Régional Oise Pays-de-France	A définir	A définir	A définir
Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France	A définir	A définir	A définir
Bureau d'étude	Réaliser l'étude et rédiger les documents d'orientation	A définir	A définir
	Elaboration du plan lumière		
Communes	A définir	A définir	A définir
ENEDIS	A définir	A définir	A définir

Budget prévisionnel

Montant total : 60.000 € HT (et montant € TTC)

Description des coûts (dépenses) : Ces coûts prennent en compte la réalisation de l'étude sur la mise en place d'un fonds intercommunal de rénovation du patrimoine de l'éclairage public et l'élaboration du plan lumière.

Plan de financement prévisionnel (recettes) : Les aides mobilisables par le système des certificats d'économie d'énergie, les aides de l'ADME (non cumulables) peuvent être mobilisées, la participation du PNR Oise Pays-de-France, les aides du conseil départemental ...

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021*	2022	2023	2024
PNR Oise Pays-de-France	A demander				
SIGEIF	A demander				
Ademe	A demander				
CEE	A demander				
Conseil Départemental	A demander				

* Les dates sont mentionnées à titre d'exemple, elles peuvent être modifiées en fonction du projet.

[Possibilité de présenter ou copier-coller ici un tableau dépenses/recettes.]



Indicateurs d'évaluation de l'action

Ces indicateurs d'évaluation s'inscrivent dans les priorités de l'État en matière de transition écologique et de décarbonation de l'économie. Ils sont à compléter en fonction de la pertinence avec le projet, notamment sur les volets cohésion et attractivité du territoire]

Indicateurs d'évaluation	Réponse : Oui / Non Concerné	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Non Concerné	Non Concerné
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	OUI	Le plan lumière vise à une performance énergétique et à la préservation de la biodiversité.
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	Oui	Projet bénéficiant à l'ensemble de l'intercommunalité
Si le projet accueille du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Non Concerné	Non Concerné
Le projet favorise-t-il la cohésion sociale ?	Non Concerné	Non Concerné
Le projet améliore-t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Non Concerné	Non Concerné

Indicateurs d'avancement et de résultats

Diagnostic réalisé
Adoption du Plan Lumière





Transport A la Demande (TAD)

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer/en cours/Achevée)	Localisation (commune et adresse)	17/01/2022
Numéro de fiche	Réfèrent interne	Maryvon AKPO	

Maitre d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Communauté de communes Carnelle Pays-de-France
Nom, prénom, fonction : Maryvon AKPO, Chargé de mission environnement

L'action en un mot

L'action consiste à étudier et mettre en place un Transport A la Demande (TAD) pour la desserte des ZAE et centre bourgs.

Description détaillée

Cette action a été programmée dans le cadre de l'adoption du PCAET de la Communauté de communes Carnelle Pays-de-France pour la période 2021-2026.

Le transport à la demande d'Ile-de-France, dénommé TAD Ile-de-France Mobilités, est un service de transports à la demande le plus souvent par minibus, organisé par Ile-de-France Mobilités. Il circule uniquement en fonction des horaires et si des usagers ont effectué une réservation.

Il est organisé de deux façons différentes², puisqu'il peut s'agir :

- d'une ligne de bus virtuelle où le tracé et les points d'arrêt sont définis ;
- d'un périmètre donné où la navette choisit le tracé du trajet en fonction des points d'arrêts à desservir demandé par l'usager.

Les services de transport à la demande respectent onze critères parmi lesquels on retrouve une non-redondance avec des lignes régulières, une performance économique du service, une optimisation des moyens, des points d'arrêt déterminés, une plage horaire précisée à l'avance, et un recours à la centrale de réservation régionale via le site internet ou l'application. Ils présentent donc des intérêts économiques, sociaux et environnementaux.

Aujourd'hui le réseau couvre 27 territoires, tandis qu'Ile-de-France Mobilités envisage d'en couvrir 40 territoires d'ici 2024.

La volonté de la Communauté de communes Carnelle Pays-de-France est de voir son territoire couvert par ce réseau de transport.

La Communauté de communes Carnelle Pays-de-France souhaiterait réaliser une étude pouvant conduire à la mise en place d'un Transport A la Demande pour la desserte des ZAE et centre bourgs.



Calendrier prévisionnel

Cette action est programmée sur la période 2022 à 2023.

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Région	A préciser		
Ile-de-France Mobilités	A préciser		
CD95	A préciser		
PNR	A préciser		
TRANSDEV	A préciser		

Budget prévisionnel

Montant total : 50.000 € HT (et montant € TTC)

Description des coûts (dépenses) : Réalisation de l'étude ;

Plan de financement prévisionnel (recettes) : Le transport à la demande est un service conçu, mis en place et financé principalement par Ile-de-France Mobilités, et exploité par des entreprises tel que Keolis, Transdev, RATP Dev, etc. selon un contrat de délégation de service public.

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021*	2022	2023	2024
Ile-de-France Mobilités	A demander				

* Les dates sont mentionnées à titre d'exemple, elles peuvent être modifiées en fonction du projet.

Possibilité de présenter ou copier-coller ici un tableau dépenses/recettes]



Indicateurs d'évaluation de l'action

[Ces indicateurs d'évaluation s'inscrivent dans les priorités de l'Etat en matière de transition écologique et de décarbonation de l'économie. Ils sont à compléter en fonction de la pertinence avec le projet, notamment sur les volets cohésion et attractivité du territoire]

Indicateurs d'évaluation	Réponse : Oui / Non Concerné	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Non	Non
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Oui	Le transport à la demande optimise le temps de trajet et l'itinéraire des bus.
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	Oui	Projet bénéficiant à l'ensemble de l'intercommunalité
Si le projet accueille du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Oui	Le projet favorise les modes de transports en commun ...
Le projet favorise-t-il la cohésion sociale ?	Oui	Le projet favorise les relations
Le projet améliore-t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Oui	L'existence de modes de transports en commun est une source d'attractivité territoriale.

Indicateurs d'avancement et de résultats

Réalisation des études TC
Part modale des transports en commun pour les habitants du territoire



Schéma directeur des ENR

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
17/01/2022		
Numéro de fiche	Référent interne	Maryon AKPO

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Communauté de communes Carnelle Pays-de-France
Nom, prénom, fonction : Maryon AKPO, Chargé de mission environnement

L'action en un mot

L'action consiste à élaborer un schéma directeur des ENR.

Description détaillée

Cette action a été programmée dans le cadre de l'adoption du PCAET de la Communauté de communes Carnelle Pays-de-France pour la période 2021-2026.

L'élaboration d'un Schéma Directeur des ENR vise à adopter une stratégie cohérente de développement des ENR, assurer une gouvernance partagée (public, privé, opérateurs...) et éviter les phénomènes de concurrence, identifier les sites/projet « prêts à partir », identifier des montages/porteurs de projets possibles par filière/projet (financements citoyens notamment).

Le diagnostic énergétique et l'évaluation du potentiel énergétique du territoire représentent deux phases importantes de cette démarche.

Calendrier prévisionnel

Cette action a été programmée sur la période 2022-2023.

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
SIGEIF	A préciser		



Enedis	A préciser	
GrDF	A préciser	
PNR	A préciser	
ONF	A préciser	
Chambre Agriculture régionale	A préciser	
DDT95	A préciser	
ADEME	A préciser	

Budget prévisionnel

Montant total : 60.000 € HT (et montant € TTC)

Description des coûts (dépenses) : les coûts prennent en compte la réalisation du diagnostic et l'élaboration du Schéma Directeur des EnR.

Plan de financement prévisionnel (recettes) : un financement pourrait être mobilisé auprès du SIGEIF

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021*	2022	2023	2024
SIGEIF	A demander				

* Les dates sont mentionnées à titre d'exemple, elles peuvent être modifiées en fonction du projet.

[Possibilité de présenter ou copier-coller ici un tableau dépenses/recettes].



Indicateurs d'évaluation de l'action

[Ces indicateurs d'évaluation s'inscrivent dans les priorités de l'État en matière de transition écologique et de décarbonation de l'économie. Ils sont à compléter en fonction de la pertinence avec le projet, notamment sur les volets cohésion et attractivité du territoire]

Indicateurs d'évaluation	Réponse : Oui / Non Non Concerné	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Non	Non
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Oui	Le projet vise à identifier le potentiel en ENR du territoire
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	Oui	Projet bénéficiant à l'ensemble de l'intercommunalité
Si le projet accueille du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Non concerné	Non concerné
Le projet favorise-t-il la cohésion sociale ?	Non concerné	Non concerné
Le projet améliore-t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Non concerné	Non concerné

Indicateurs d'avancement et de résultats

Réalisation du SDE



FICHE-ACTION N° LPL 01

Eglise du Plessis Luzarches

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours / Achevée)	Localisation (commune et adresse)	21/01/2022	Le Plessis Luzarches	
Numéro de fiche	Référent interne				LPL 01

Maitre d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Mairie du Plessis Luzarches
Nom, prénom, fonction : Maire

L'action en un mot

Travaux de préservation de l'église

Description détaillée

Travaux de préservation de l'Eglise, fissures, reprise des pierres au niveau des abat-sons, mise en place d'un plafond, canalisation des eaux pluviales sur le clocher et remplacement des huisseries ces travaux permettant une meilleure isolation thermique et la protection de l'ouvrage dans le temps.

Calendrier prévisionnel

Le planning prévisionnel n'est pas réalisé, mais les travaux ont déjà été identifiés avec l'architecte des bâtiments de France et ont fait l'objet de devis de la part des entreprises concernées. Ces travaux sont en grande partie urgents maintenant afin d'arrêter la dégradation de l'édifice. Le calendrier sera élaboré dès que les subventions seront évaluées.

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
[Architecte des bâtiments de France au titre de la nature des travaux à réaliser.	[Indiquez ici ce à quoi chacun s'engage / ou ce que vous attendez de chacun]	[Préciser la date à laquelle l'engagement doit être réalisé]	[Si l'engagement n'est pas encore obtenu, quelle est la prochaine étape prévue pour l'obtenir ?]

		[s'engage à trouver un prestataire pour réaliser un cadastre solaire] [Rédaction cahier des charges pour le xx ; choix prestataire pour le xx]	[Exemple : l'intercommunalité]

Budget prévisionnel

Montant total : 99 983,90 € HT (et montant € TTC)

Description des coûts (dépendances) :

- Remise en état des abat-sons, purge et traitement des fissures et purges zones dégradées au pied du clocher : 6 036,00 € H.T
- Pose d'un talon de chêneau et pose d'une gouttière : 1 200,00 € HT.
- Pose d'un plafond en bois sur poutres existantes : 10 370,00 € HT
- Remplacement des huisseries existantes : 82 377,90 € HT
- Total travaux d'investissement : 99 983,90 € HT

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Le plan de financement n'est pas encore élaboré outre la prise en charge de la commune les subventions éventuelles n'étant pas encore déterminées.

Fondateur	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	[Préciser l'enveloppe ou le nom du fonds mobilisé]	[Inscrivez ci-dessous le nom des financeurs qui donnent un accord de principe pour le projet et le cas échéant la date de décision prise ou projetée]	[Exemple : l'ADEME Commission des aides du dossier de notification le ... ou Fonds chaleur, le ...]	[10K€]	[20K€]	[20K€]	[0€]
2024		[Le montant]	[Le montant]	[Le montant]				
2023		[Le montant]	[Le montant]	[Le montant]				
2022		[Le montant]	[Le montant]	[Le montant]				
2021*		[Le montant]	[Le montant]	[Le montant]				

* Les dates sont mentionnées à titre d'exemple, elles peuvent être modifiées en fonction du projet.

[Possibilité de présenter ou copier-coller ici un tableau dépenses/recettes]

Indicateurs d'évaluation de l'action

[Ces indicateurs d'évaluation s'inscrivent dans les priorités de l'Etat en matière de transition écologique et de décarbonation de l'économie. Ils sont à compléter en fonction de la pertinence avec le projet, notamment sur les volets cohésion et attractivité du territoire]

Indicateurs d'évaluation	Réponse : Oui / Non Concerné	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	non	Si oui, pour quelle surface ? Est-il prévu des mesures de compensation ? (le CRTE doit éviter la consommation d'espace autant que possible)
Le projet s'engage t-il dans une démarche de performance énergétique ?	oui	Projet à haute qualité environnementale (HQE), EcoQuartier, label Bas Carbone, label énergie positive Carbone moins (E+C-), Professionnel reconnu garant de l'environnement (RGE), autre label....
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?		Valorisation du patrimoine
Si le projet accueille du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Oui	Le CRTE doit favoriser les modes de transports décarbonés ...
Le projet favorise t-il la cohésion sociale ?	oui	Lien public
Le projet améliore t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	oui	Développement du tourisme

Indicateurs d'avancement et de résultats

[Ces indicateurs de résultats sont à compléter en fonction de la nature du projet et de son état d'avancement : Si la fiche action est terminée –cf. indicateurs de résultats + éventuel commentaire du référent de l'action]



FICHE-ACTION N° LU 1

CITY-STADE ENTRÉE SUD DE LUZARCHES

Seconde tranche : lot VRD

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarquer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
Numéro de fiche 01	Réfèrent interne	

Maitre d'ouvrage / pilote du projet

Organisme :

Nom, prénom, fonction :

PALLIER Jean-Michel Directeur des Services Techniques de la ville de Luzarches

L'action en un mot

L'action consiste aménager le terrain pour recevoir le City Stade, réaliser le cheminement et paysager les abords

Description détaillée

Installation de chantier, clôtures, piste d'accès véhicules de chantier, débroussaillage et dessouchage, terrassement en remblais pour plateforme dans un sol d'argile semi-dure, retrait des matériaux excavés et évacuation en décharge. Massifs en fondation de béton armé et longrines de fondation. Remblai par couche de substitution, réalisation de la plate-forme du city-stade, réalisation du cheminement PMR en stabilisé. Pelouse par semence d'un mélange de graines compris mise à niveau de la terre végétale. Plantation d'arbres de hautes tiges de 10/12 cm de circonférence. Remise en état des abords.

Coût total des travaux de VRD: 164 647,20 € TTC
Mission SPS et Contrôle technique : 5 469,60 € TTC

Calendrier prévisionnel

Le DCE étant prêt, la consultation des entreprises peut intervenir dès l'accord des subventions ou de façon anticipée en cas d'accord des financeurs. Vraisemblablement. Consultation des entreprises : 2è trimestre 2022 pour une réalisation 3è et 4è trimestre 2022.



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Prochaine étape / action à entreprendre	Consultation des entreprises (dossier prêt)	Etat : dans le cadre du plan de relance fléché par le CRTE (DSIL et DETR)
... pour quand ?	Au plus tôt (dossier prêt) avec demande d'engagement anticipé	Financement de l'opération à 80 % ?
Qui s'engage à quoi

Budget prévisionnel

Montant total : 141 764 € HT (et montant 170 117 € TTC)

Description des coûts (dépenses) : Coût total des travaux de VRD: 164 647,20 € TTC
Mission SPS et Contrôle technique : 5 469,60 € TTC. 100% investissement.

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Financéur	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2022	113 411 €	Etat
2024	2023	2022	113 411 €	Etat



Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse : Oui / Non Concerné	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	NON	
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Sans objet	
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	Oui	Projet bénéficiant aux habitants de la Communauté de Communes de par son emplacement sur la RD 316 à l'entrée Sud de Luzarches
Si le projet accueille du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Oui	Arrêt de la ligne 12 à 100 m ; accès vélo très aisé
Le projet favorise-t-il la cohésion sociale ?	Oui	Créateur de lien (relations et interactions sociales) des jeunes par le sport.
Le projet améliore-t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Sans objet	

Indicateurs d'avancement et de résultats

Projet très attendu par la jeune génération des alentours



FICHE-ACTION N° LU 04

RÉFECTION D'UN MUR EN PIERRE AU PIED DE L'ÉGLISE CLASSÉE

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours / Achevée)	Localisation (commune et adresse)
Numéro de fiche 04	Référent interne Mansoux Michel	

Maitre d'ouvrage / pilote du projet

Organisme :

Nom, prénom, fonction :

Mansoux Michel, Maire Email : michel.mansoux@luzarches.net

L'action en un mot

L'action consiste à restaurer un mur en pierres qui est sur le point de s'écrouler au pied de l'église classée en 1913.

Description détaillée

Le parking de l'église est séparé de l'église elle-même par le mur en pierre du jardin du presbytère, long d'une vingtaine de mètres. Ce mur est sur le point de s'écrouler, ce qui entraînerait un surcoût important et un effet désastreux sur l'image de Luzarches. Après étude du PNR Oise-Pays de France, des préconisations très précises ont été édictées, notamment sur la réalisation du chaperon. Le devis de référence tient compte de toutes ces préconisations.

Calendrier prévisionnel

Dépôt de la DP : 1^{er} trimestre 2022. Marché simplifié 3^e trimestre. Réalisation des travaux 4^e trimestre 2022.



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
PNR	Subvention 50 % des travaux H. T.	Passage en bureau effectué	Vote du CA prévu 1 ^{er} trimestre 2022
Etat	Aide à hauteur de 30 % du HT	Avant le lancement du marché soit au 2 ^e trimestre 2022	

Budget prévisionnel

Montant total : 35 500 € HT (et montant 42 600 € TTC)

Description des coûts (dépenses) : Réfection du mur à l'identique de l'existant donc fonctionnellement 100 %

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2022	2023
PNR	[Fonds de remise en état du patrimoine rural	17 750	
Etat	Subvention 30 % ?	10 650	

Indicateurs d'évaluation de l'action

[Ces indicateurs d'évaluation s'inscrivent dans les priorités de l'Etat en matière de transition écologique et de décarbonation de l'économie. Ils sont à compléter en fonction de la pertinence avec le projet, notamment sur les volets cohésion et attractivité du territoire]

Indicateurs d'évaluation	Réponse : Oui / Non Non Concerné	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Non	
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Non	
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	Non concerné	
Si le projet accueille du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Non concerné	
Le projet favorise-t-il la cohésion sociale ?	Non concerné	
Le projet améliore-t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Non concerné	

Indicateurs d'avancement et de résultats



FICHE-ACTION N° LU 2

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE TOIT DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LOUIS JOUVET

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarer/en cours/Achevée)	Localisation (commune et adresse)
Numéro de fiche 02	Référent interne MANSOUX	Michel

Maitre d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : MANSOUX Michel Maire Email : michel.mansoux@luzarches.net Tél : 06 81 92 04 82
Nom, prénom, fonction :

L'action en un mot

L'action consiste à installer 180 m² de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école élémentaire Louis Jouvot, [15 rue des Selliers]

Description détaillée

Le versant Sud du toit de l'aile Sud de l'École élémentaire Louis Jouvot, au 15 rue des Selliers, hors périmètre ABF, est exposé plein Sud, avec une pente idéale de 35 degrés environ.

Une surface de 180 m² de panneaux solaires peut être installée, en surimposition afin de prévenir les risques de fuites de toiture. La puissance obtenue est de 36kWc. Il s'agit d'un dimensionnement qui optimise la rentabilité de l'installation destinée à la revente d'électricité à EDF.

Le coût total des travaux, y compris l'onduleur, est estimé à 56 700 € TTC

La durée de vie des panneaux est de 30 ans. Le retour sur investissement sans aide est évalué à 17 ans.

Calendrier prévisionnel

L'étude a déjà été effectuée entièrement. Le marché pourra être lancé au troisième trimestre 2022 et les travaux pourront être achevés avant la fin de l'année 2022.





Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Financement espéré dans le cadre du plan de relance fléché par le CRTE		Calendrier basé sur l'obtention d'une subvention au 2 ^e trimestre 2022	

Budget prévisionnel

Montant total : 47 250 € HT (et montant 56 700 € TTC)

Description des coûts (dépendances) : Dépenses d'investissement uniquement

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2022	2023
Etat	Plan de relance	37 800	



Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse : Oui / Non Non Concerné	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	NON	
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	OUI	Production d'énergie renouvelable
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	Non concerné	
Si le projet accueille du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Non concerné	
Le projet favorise-t-il la cohésion sociale ?	Non concerné	
Le projet améliore-t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Non concerné	

Indicateurs d'avancement et de résultats

[Ces indicateurs de résultats sont à compléter en fonction de la nature du projet et de son état d'avancement :
Si la fiche action est terminée –cf. indicateurs de résultats + éventuel commentaire du référent de l'action]

FICHE-ACTION N° LU 8
PARKING EVERGREEN DOJO



Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer/en cours/Achevée)	Localisation (commune et adresse)
Numéro de fiche 08	Référent interne	

Maitre d'ouvrage / pilote du projet

Organisme :
 Nom, prénom, fonction : PALLIER Jean-Michel, DST
 Email : dst@luzarches.net tel : 06 79 91 17 94

L'action en un mot

L'action consiste à aménager un parking d'accès au DOJO, 17 Ter avenue de la Libération constitué en sol perméable aux eaux de pluie type Evergreen.

Description détaillée

Le DOJO a été construit en 1994. Faute de parking le parents viennent chercher leur enfant en stationnant dangereusement en double file sur l'avenue de Libération saturée au niveau stationnement. Une précédente municipalité a acheté le terrain contigu en 2007 pour y aménager un parking, qui n'a pas encore pu être réalisé. Il est proposé de réaliser un parking de 14 places evergreen sur un espace de 367 m² ; les travaux d'aménagement s'élevent à 64 630,48 €H.T.

Calendrier prévisionnel

Obtention subvention : 2è trimestre 2022. Passage commande 3è trimestre au bailleur voire. Réalisation des travaux 4è trimestre 2022.

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
---------	-------------------------	------------------	---



Etat dans le cadre du plan de relance fléché par le CRTE	Subvention 80 % du coût H.T. ?	2 ^e trimestre	
--	--------------------------------	--------------------------	--

Budget prévisionnel

Montant total : 64 630 € HT (et montant 77 556,55 € TTC)

Description des coûts (dépenses) : Dépenses d'investissement 100 %

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2022	2023	2024
Etat	Plan de relance	51704		

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse : Oui / Non Non Concerné	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	NON	Si oui, pour quelle surface ? Est-il prévu des mesures de compensation ? (le CRTE doit éviter la consommation d'espace autant que possible)
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Non concerné	Projet à haute qualité environnementale (HQE), EcoQuartier, label Bas Carbone, label énergie positive Carbone moins (E+C-), Professionnel reconnu garant de l'environnement (RGE), autre label...
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	Non	Projet bénéficiant à une seule commune, à plusieurs communes (préciser le nombre), à l'ensemble de l'intercommunalité
Si le projet accueille du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Non	Le CRTE doit favoriser les modes de transports décarbonés...
Le projet favorise-t-il la cohésion sociale ?	Non	Créateur de lien (relations et interactions sociales), accès au droit, intégration, accès aux soins/santé, réduction des inégalités...
Le projet améliore-t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Non	Conditions de travail améliorées, nouveaux emplois, rayonnement supra communal, filière d'excellence,...

Indicateurs d'avancement et de résultats





FICHE-ACTION N° LU 06

**RÉFÉCTION TOITURE ET ÉCLAIRAGE
DE LA HALLE CLASSÉE**



Date de la mise à jour 13/01/2022	Statut de la fiche (À démarer/en cours/Achevée)	Localisation : Rue Charles de Gaulle 95270Luzarches
Numéro de fiche 06	Réfèrent interne : Michel Mansoux	

Maitre d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : MANSOUX Michel, Maire Email : michel.mansoux@luzarches.net Tel : 06 81 92 04 82

L'action en un mot

L'action consiste à rénover la toiture et l'éclairage de la halle, inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en 1928

Description détaillée

La Halle est le monument central de Luzarches, lieu de très nombreux événements tout au long de l'année. C'est là aussi où se tiennent les marchés des mercredis, vendredis et dimanches.

1) l'éclairage actuel par le sol est inadapté aussi bien pour la mise en valeur courante du bâtiment que lors des événements en soirée. Il est nécessaire de mettre en place un éclairage LED indirect qui puisse mettre en valeur la magnifique charpente.

2) a toiture en petite tuiles plates 72/m² est en mauvais état : de nombreuses tuiles sont tombées ; le toit est à reprendre entièrement, aussi bien pour la sauvegarde du monument que pour la sécurité des passants.

Calendrier prévisionnel

Une étude préalable ne semble pas nécessaire mais une Déclaration Préalable sera déposée au 1^{er} trimestre 2022

Le coût du lot toiture excède 40 000 €. Un marché simplifié est nécessaire. On peut imaginer un délai d'un trimestre, soit le 3^e trimestre 2022 pour le marché. Les travaux pourraient débuter au début de 2023 et être achevés au printemps 2023



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi ...	Subvention à solliciter au retour de la DP	DRAC
Prochaine étape / action à entreprendre	... pour quand ?	Subvention à solliciter au retour de la DP	DRAC
		Subvention à solliciter au retour de la DP	DRAC

Budget prévisionnel

Montant total : 58 876 € HT (et montant 70 651 € TTC)

Description des coûts (dépendances) : Dépenses de fonctionnement uniquement Evaluation sur devis : Réfection de la toiture 66 568,34€ TTC Eclairage : 4082,52 € TTC

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2022	2023	2024
DRAC	21 195€ ? soit 30 % du H.T. ?	17 663		
Etat	35325 € ? soit 50 % du H.T. ?	14 719	14 719	



Indicateurs d'évaluation de l'action

[Ces indicateurs d'évaluation s'inscrivent dans les priorités de l'Etat en matière de transition écologique et de décarbonation de l'économie. Ils sont à compléter en fonction de la pertinence avec le projet, notamment sur les volets cohésion et attractivité du territoire]

Indicateurs d'évaluation	Réponse : Oui / Non Non Concerné	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Non	
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Non	
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	Oui	Projet bénéficiant aussi aux habitants des communes environnantes compte du marché 3 fois par semaine et des nombreux événements à rayonnement régional organisés toute au long de l'année
Si le projet accueille du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Non concerné	
Le projet favorise-t-il la cohésion sociale ?	Oui	La halle est un lieu d'échanges primordial ; son bon état de conservation est essentiel
Le projet améliore-t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Oui	1) en raison du marché 3 fois par semaine 2) la fréquentation sous la halle influence directement l'activité des bars et restaurants

Indicateurs d'avancement et de résultats

FICHE-ACTION N° LU 5

1ère Tranche de rénovation de l'éclairage public - équipement LED

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours / Achevée)	Localisation (commune et adresse)
Numéro de fiche 05	Réfèrent interne MANSOUX	Michel

Maitre d'ouvrage / pilote du projet

Organisme :

Norm, prénom, fonction :

MANSOUX Michel, Maire Email : michel.mansoux@lzarches.net Tel : 06 81 92 04 82

L'action en un mot

L'action consiste à rénover trois quartiers en éclairage public avec équipement des luminaires en LED

Description détaillée

1)Rénovation complète de l'installation clos de la Pommeraye : mats, lanterne et armoire, pour 29 points lumineux à passer en LED 50 W Coût 41 729,62 €
 2)Remplacement des lanternes quartier Goëlle au Parc du Château : remplacement des lanternes pour 38 points lumineux à passer en LED Coût : 23 378,15 €
 3)Kits ampoules LED à installer sur les 54 points lumineux du quartier Clos du Pontcel puissances 30 W et 50 W Coût 12326,13 € H.T.

Calendrier prévisionnel

Marché public 3è trimestre 2022 Réalisation des travaux 4è trimestre 2022.





Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Etat dans le cadre du plan de relance	Subvention 80 % du montant H.T. ?	2 ^e trimestre 2022	

Budget prévisionnel

Montant total : 70479 € HT (et montant 84575 € TTC)

Description des coûts (dépendances) : Dépenses de fonctionnement 100 %

Plan de financement prévisionnel (recettes) : [décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser]

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2022	2023	2024
Etat	Plan de relance, DSIL ou DETR	56383		

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse : Oui / Non Concerné	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	NON	
Le projet s'engage t-il dans une démarche de performance énergétique ?	OUI	Economies d'énergie
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	NON	
Si le projet accueille du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Non concerné	
Le projet favorise t-il la cohésion sociale ?	Non	
Le projet améliore t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Non	

Indicateurs d'avancement et de résultats



FICHE-ACTION N° LU 3

SECONDE TRANCHE DE LAPISTE CYCLABLE DOUBLE SENS DE LA RUE DE ROCQUEMONT

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarquer/en cours/Achevée)	Localisation (commune et adresse)
Numéro de fiche 03	Réfèrent interne MANSOUX Michel	

Maitre d'ouvrage / pilote du projet

Organisme :

Nom, prénom, fonction :

MANSOUX Michel Maire Email : michel.mansoux@luzarches.net Tel : 06 81 92 04 82

L'action en un mot

L'action consiste à poursuivre une piste cyclable à double sens avec garde-corps en bois sur une longueur de 745 m² pour assurer la liaison entre le site touristique du Mont Griffon et le centre-ville de Luzarches.

Description détaillée

La double voie étudiée a une largeur de 2022, bitumée sur fond de forme, avec ligne discontinue matérialisée pour le double sens et derniers aux intersections.
Une première tranche de 800 environ a déjà été réalisée en 2016.
Cet aménagement permet la liaison entre le site touristique du Mont-Griffon et le centre de Luzarches : pour l'instant cette liaison est possible pour les cycliste sauf à emprunter la RD 922 extrêmement dangereuse pour eux.

Calendrier prévisionnel

Si financement assuré au 2^e trimestre 2022, lancement de l'appel d'offre au 3^e trimestre 2022 réalisation des travaux 4^e trimestre 2022.



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Prochaine étape / action à entreprendre	... pour quand ?	... s'engage à quoi ...	Etat dans le cadre du plan de relance fléché par le CRTE
	2 ^e trimestre 2022	Etude subvention 80 % des travaux H.T. ?	

Budget prévisionnel

Montant total : 196 335 € HT (et montant 230 802 € TTC)

Description des coûts (dépenses) :

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2022	157 068	Etat
	Plan de relance			
2024	2023			



Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse :	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	NON	Si oui, pour quelle surface ? Est-il prévu des mesures de compensation ? (le CRTE doit éviter la consommation d'espace autant que possible)
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Non concerné	Projet à haute qualité environnementale (HQE), EcoQuartier, label Bas Carbone, label énergie positive Carbone moins (E+C-), Professionnel reconnu garant de l'environnement (RGE), autre label...
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	OUI	Oui rayonnement intercommunal compte tenu de l'accès ouvert par la piste cyclable vers Belloy en France, Saint-Martin du Tertre, etc
Si le projet accueille du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	OUI	Le CRTE doit favoriser les modes de transports décarbonés...
Le projet favorise-t-il la cohésion sociale ?	Non concerné	Créateur de lien (relations et interactions sociales), accès au droit, intégration, accès aux soins/santé, réduction des inégalités...
Le projet améliore-t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Non	Conditions de travail améliorées, nouveaux emplois, rayonnement supra communal, filière d'excellence,...

Indicateurs d'avancement et de résultats



FICHE-ACTION N° LU 7 PARKING ÉCOLOGIQUE RUE BONNET POUR DÉSENGORGER LE CENTRE-VILLE

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
Numéro de fiche 07	Réfèrent interne MANSOUX	Michel

Maitre d'ouvrage / pilote du projet

Organisme :
MANSOUX, Michel, Maire
Nom, prénom, fonction :
Email : michel.mansoux@luzarches.net Tel : 06 81 92 04 82

L'action en un mot

L'action consiste à aménager un parking écologique, paysagé, arboré et perméable aux eaux de pluie, de 15 places extensible à 40 places pour désengorger le centre-ville et favoriser son activité économique dans un secteur rural où l'essentiel des déplacements se fait en voiture.

Description détaillée

En centre-ville, sur une parcelle en drapeau de 1400 m² au 16 Bis rue Bonnet, un parking a été étudié en contrebas de la rue, muni d'un mur de soutènement, assorti de piles en pierres et d'un portail de style avec une descente en pavés enherbés pour aménager dans un premier temps 15 places de parking sur un sol absorbant les eaux de pluie et de ruissellement, paysagé et arboré.
2 bornes de recharge électriques sont prévues à l'entrée du parking.

Calendrier prévisionnel

Lancement de l'appel d'offres 3^e trimestre 2022. Début des travaux 4^e trimestre 2022 achèvement 2^e trimestre 2023.



Prochaine étape / action à entreprendre	... pour quand ?	... s'engage à quoi ...	Qui ...
	2 ^e trimestre 2022	80% de travaux H.T. ?	Etat : Plan de relance
	A l'issue des travaux : 3 ^e trimestre 2023	Implantation des deux bornes de recharge]	SMDEGTVO

Budget prévisionnel

Montant total : 192 335 € HT (et montant 230 802 € TTC)

Description des coûts (dépenses) : Dépenses d'investissement en totalité

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2022	76 934	Etat
2024		2023	76 934	Plan de relance ou DSIL 80% du montant H.T. des travaux ?

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse :	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	NON	Si oui, pour quelle surface ? Est-il prévu des mesures de compensation ? (le CRTE doit éviter la consommation d'espace autant que possible)
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Non concerné	Projet à haute qualité environnementale (HQE), EcoQuartier, label Bas Carbone, label énergie positive Carbone moins (E+C-), Professionnel reconnu garant de l'environnement (RGE), autre label...
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	Non concerné	Projet bénéficiant à une seule commune, à plusieurs communes (préciser le nombre), à l'ensemble de l'intercommunalité
Si le projet accueille du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Non concerné	Le CRTE doit favoriser les modes de transports décarbonés...
Le projet favorise-t-il la cohésion sociale ?	OUI	Essentiel pour le maintien de l'activité commerciale en centre bourg
Le projet améliore-t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	OUI	Conditions de travail améliorées, nouveaux emplois, rayonnement supra communal, filière d'excellence,...

Indicateurs d'avancement et de résultats

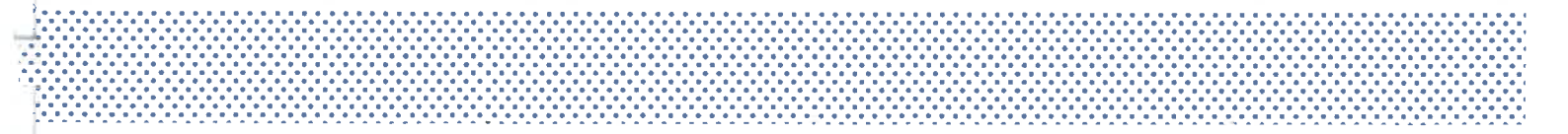


Orientation stratégique n°	2
Action n°	
Maitre d'ouvrage	Jean-Christophe MAZURIER / Pierrick MERLIN Maire de Maffliers / Adjoint Travaux
Maitre d'ouvrage	Jean-Christophe MAZURIER / Pierrick MERLIN Maire de Maffliers / Adjoint Travaux
Description de l'action	L'éclairage public de la rue de Richebourg et la rue de Paris sont vieillissant voir très vieillissant pour la rue de Richebourg. Le but de l'action est de remplacer l'ensemble des éclairages existant par des éclairages à Leeds.
Partenaires	Qui : CECOS (maitrise d'œuvre) et CITEOS (entreprise réalisatrice) Les contrats d'entretien d'éclairage public permettent de réaliser ces travaux sans faire de nouvelle appel d'offre. Les contrats ont été renouveler en fin d'année 2021. Prochaine étape / action à entreprendre : La prochaine étape est le financement des travaux et la recherche de subvention, pour un lancement des travaux en 2022.
Coût prévisionnel	Le cout des travaux HT est estimé à 34 605 € Le prix est décomposé comme suit : Remplacement de bloc optique Rue de Paris = 15 670 € Remplacement de lanterne Rue de Richebourg = 7 761 € Remplacement de 2 armoires d'éclairage + télégestion = 11 174 € Subvention CBE R2 auprès SMDEGTVO de 5 à 10 % du montant des travaux (Minimum = 1 730,25 € - Maximum = 3 460,50 €) Voir pour subvention Régional, départemental et CCCPF Le reste du financement sera communale
Plan de financement	
Calendrier	Les travaux sont envisagés en 2022. Pas besoin d'appel d'offre, car le marché d'entretien d'éclairage public nous donne la possibilité de réaliser ces travaux.
Indicateurs d'évaluation proposés	Baisse de la consommation d'électricité qui sera réduite par la Leeds et la télégestion dans les nouvelles armoires d'éclairage public.

Eclairage Public – Rue de Richebourg
Mairie de Maffliers
CRTE MAF 05

Piste cyclable – Rue de Paris
Mairie de Maffliers
CRTE MAF 04

Orientation stratégique n°	4
Action n°	
Maitre d'ouvrage	Jean-Christophe MAZURIER / Pierrick MERLIN
Maitre d'ouvrage	Jean-Christophe MAZURIER / Pierrick MERLIN
Description de l'action	<p>Le but de l'action est de créer un piste cyclable et un trottoir PMR dans la rue de Paris. La rue de Paris étant l'artère principale de la commune cela permettra de créer une liaison douce entre les différents quartiers et la maison de village et l'école.</p>
Partenaires	<p>Qui : CECOS (maitrise d'œuvre)</p> <p>Prochaine étape / action à entreprendre : La prochaine étape est le financement des travaux et la recherche de subvention.</p> <p>Les travaux sont envisagés en 2022 ou 2023 suivant les subventions trouvées.</p>
Coût prévisionnel	<p>Le cout des travaux HT est estimé à 140 000 €</p> <p>Le prix est décomposé comme suit :</p> <p>Création de trottoir PMR = 79 800 €</p> <p>Création de piste cyclable = 53 200 €</p> <p>Maitrise d'œuvre = 7 000 €</p>
Plan de financement	<p>Possibilité d'un programme ARC le taux est de 32.5 % avec un montant maximum subventionnable de 150 000.</p> <p>Cela donne donc une subvention maximum de 45 500€, toutefois si le programme est lancé en même temps que celui des trottoirs de la rue de Richebourg, la subvention global pour les deux opération sera de 48 750 €</p> <p>Voir pour subvention Régional et CCCPF</p> <p>Le reste du financement sera communale</p>
Calendrier	<p>Les travaux sont envisagés en 2022 ou 2023 suivant les subventions.</p> <p>Il faudra lancer un appel d'offre pour réaliser ces travaux, la maitrise d'œuvre accompagnera la commune dans l'ensemble de la démarche.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>L'indicateur proposé est un sondage sur la population afin de connaître le ressenti et l'efficacité de la nouvelle voie.</p>



Orientation stratégique n°	2
Action n°	
Maitre d'ouvrage	Jean-Christophe MAZURIER / Vincent Vitel
Maitre d'ouvrage	Maire de Maffliers / Adjoint Sécurité et Assainissement
Maitre d'ouvrage	Mairie de Maffliers
	Type
Description de l'action	A la suite de dépôts sauvages sur l'année 2020/2021 et des problèmes remontés par notre prestataire VEOLIA, il nous faut protéger le bassin d'eau pluvial en y installant une clôture et un portail pour sécuriser les lieux et éviter de nouveau dépôt sauvage. Cela permettra d'éviter un accident / et de permettre un bon entretien des vannes et du bassin.
Partenaires	VEOLIA
Coût prévisionnel	Coût de l'installation d'une clôture autour du bassin d'eaux pluviales : 20 300€ht Prestation de tronçonnage : en cours de devis Subvention : en cours
Plan de financement	2022/2023
Calendrier	En cours de planification
Indicateurs d'évaluation proposés	

**Projet rénovation du chemin fond du bassin d'eau pluvial
MAIRIE DE MAFFLIERS
CRTE MAF 03**

Orientation stratégique n°	
Action n°	
Maitre d'ouvrage	Jean-Christophe MAZURIER / Pierrick MERLIN
Maitre d'ouvrage	Jean-Christophe MAZURIER / Pierrick MERLIN Maire de Maffliers / Adjoint Travaux
Description de l'action	Le but de l'action est la réfection des trottoirs dans la rue de Richebourg. En effet, les trottoirs actuels sont en mauvais état et non conforme à la norme PMR. Sachant que la rue de Richebourg est un des accès la mairie de Maffliers. Qui : CECOS (maitrise d'œuvre)
Partenaires	Prochaine étape / action à entreprendre : La prochaine étape est le financement des travaux et la recherche de subvention. Les travaux sont envisagés en 2022 ou 2023 suivant les subventions trouvées.
Coût prévisionnel	Le coût des travaux HT est estimé à 100 000 € Le prix est décomposé comme suit : Création de trottoir PMR = 95 000 € Maitrise d'œuvre = 5 000 €
Plan de financement	Possibilité d'un programme ARC le taux est de 32.5 % avec un montant maximum subventionnable de 150 000. Cela donne donc une subvention maximum de 32 500 €, toutefois si le programme est lancé en même temps que celui de la piste cyclable de la rue de Paris, la subvention globale pour les deux opérations sera de 48 750 € Voir pour subvention Régional et CCCPF Le reste du financement sera communale
Calendrier	Les travaux sont envisagés en 2022 ou 2023 suivant les subventions. Il faudra lancer un appel d'offre pour réaliser ces travaux, la maitrise d'œuvre accompagnera la commune dans l'ensemble de la démarche.
Indicateurs d'évaluation proposés	L'indicateur proposé est un sondage sur la population afin de connaître le ressenti et l'efficacité des nouveaux trottoirs.

Réfection des trottoirs – Rue de Richebourg
Mairie de Maffliers
CRTE MAF 02

Orientation stratégique n°	2
Action n°	
Maitre d'ouvrage	Jean-Christophe MAZURIER / Vincent Vitel
Maitre d'ouvrage	Maire de Maffliers / Adjoint Sécurité et Assainissement
Maitre d'ouvrage	M.CROCI / AMO
	Type
Description de l'action	A la demande de notre AMO et de notre prestataire d'entretien des eaux pluviales et usées. Il faut remettre au norme la station d'épuration de la ville de Maffliers en y installant en entrée de station un système d'autosurveillance des eaux.
Partenaires	VEOLIA / INTEGRALE ENVIRONNEMENT
Coût prévisionnel	DEVIS EN COURS DE CREATION PAR VEOLIA ET PAR LES PEPINIERISTES 37000 e HT
Plan de financement	En cours de planification
Calendrier	En cours de planification : Mise aux normes de la STEP
Indicateurs d'évaluation proposés	

**Projet de remise aux normes de la STEP
MAIRIE DE MAFFLIERS
CRTE MAF 08**

Orientation stratégique n°	
Action n°	
Maitre d'ouvrage	MARIE DE MAFFLIERS JEAN-CHRISTOPHE MAZURIER / MAGALI MAZURIER Maire / Adjoint Affaires Scolaires
Maitre d'ouvrage	/
Description de l'action	<p>La commune de Maffliers envisage de mettre en place des boîtiers combinés intégrant la mesure du taux de CO2, l'alarme intrusion (PPMS) et l'alerte confinement (Risque majeur), dans l'école maternelle, primaire de l'école du Cèdre et dans la Mairie de Maffliers. Actuellement, l'école du Cèdre se caractérise par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Absence de boîtier mesurant le taux de CO2 - Absence de boîtier d'alarme intrusion - Absence de boîtier d'alarme confinement <p>L'objectif de la Mairie de Maffliers est d'ordre sécuritaire et sanitaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser l'ensemble de l'école et de la Mairie en cas d'intrusion ou de confinement - Contrôler la qualité de l'air de chaque classe grâce à un détecteur CO2 <p>Les caractéristiques du projet</p> <p>Le projet que la commune souhaite réaliser comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installation d'un boîtier dans chaque classe, dans le réfectoire, la salle des maîtres, le bureau de la directrice, et dans la cour. - Installation d'un boîtier à l'accueil de la Mairie et les bureaux administratifs. <p>Type de boîtier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modules autonomes, identiques et indépendants les uns des autres • La communication entre les modules se fait par ondes radio sécurisées • Réseau indépendant • Pas de travaux, de câbles à tirer
Partenaires	Nous envisageons de travailler avec la société Reso Sys

**PROJET MISE EN PLACE DE BOITIERS COMBINES CO2 et
ALARME INTRUSION ET CONFINEMENT
VILLE DE MAFFLIERS
CRTE MAF 06**

Indicateurs d'évaluation proposés	
Calendrier	Pas besoin d'appel d'offre Nous prévoyons le lancement et finitions des travaux en 2022
Plan de financement	Demande de subvention - Aide du service DSDNE - Etudes subventions en cours
Coût prévisionnel	L'étude financière est en cours de chiffrage par le prestataire
	Nous en sommes au stade de la définition des besoins, rendez-vous avec la société en janvier 2022.

Orientation stratégique n°	3
Action n°	01
Maître d'ouvrage	JEAN-CHRISTOPHE MAZURIER / PIERRICK MERLIN
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation
Description de l'action	<p>Ce projet consiste à mettre en place des pompes à chaleur dans l'école du Cèdre et la salle polyvalente.</p> <p>Projet 1 : Pompes à Chaleur dans l'école du Cèdre</p> <p>Mise en place de pompes à chaleur réversible dans toute l'école, composée de 9 classes + 1 dortoir + 1 salle d'éveil + bureau + Cantine.</p> <p>Différents groupes DRV réversible vont être mis en place à l'extérieur avec des unités murales à l'intérieur de chaque classe et autres pièces.</p> <p>Historique</p> <p>Actuellement l'école est chauffée par des chaudières à gaz, et certaines classes par radiateurs électriques. De plus, pour les pièces qui sont chauffées au gaz, nous avons différents types : chauffage au sol ou radiateurs. Nous constatons tous les ans une consommation importante de gaz et d'électricité, ainsi que différentes des grosses variations de températures en fonction des classes et autres pièces. L'école est constituée de grandes verrières qui entraîne des grosses variations de température, été comme hiver.</p> <p>L'école a 2 100m² de superficie.</p> <p>Projet 2 : Pompes à Chaleur à la salle Polyvalente</p> <p>Mise en place de pompes à chaleur réversible dans la Maison de Village (salle polyvalente – ERP), composée de d'un hall + grande salle + 2 petites salles + cuisines + salle d'exercice en bas.</p> <p>Différents groupes DRV réversible vont être mis en place à l'extérieur avec des unités murales à l'intérieur de chaque classe et autres pièces.</p> <p>Historique</p> <p>Actuellement la Maison du Village est chauffée au gaz par chaudière indépendante de l'école. La grande salle a un plafond cathédral de 12m. Cette salle est composée de grandes baies vitrées. Les radiateurs ne sont pas adéquates à la superficie de la salle.</p>

Mise en place de Pompes à chaleur dans l'école du Cèdre et la Maison de Village

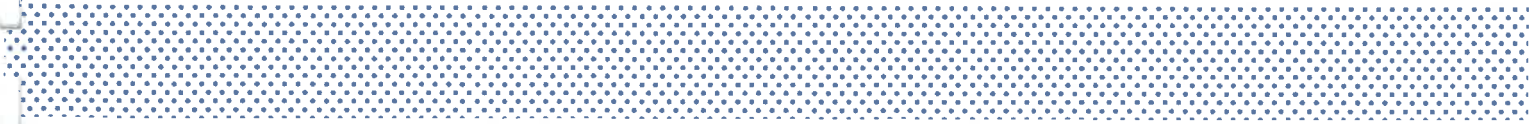
CRTE MAF 01

<p>Cette salle est utilisée par toutes les associations du village de Maffliers, mais également de Montsoult et Baillet-en-France, ainsi que la Ronde de Carnelles pendant 2 jours (présences de petits de moins de 3 ans). Durant certains week-ends, nous louons également la salle à des particuliers, et d'autres, on l'utilise pour les manifestations du village.</p>	
<p>Nous avons fait l'étude avec la société Point CLIM sur la totalité des 2 dossiers.</p>	<p>Partenaires</p>
<p>Projet 1 (école) : - Groupe 1 : dortoir + classes 1 – 2 – 3 – 4 + bureau + salle d'éveil : 54 652€ - Groupe 2 : Hall et couloirs : 33 899,50€ - Groupe 3 : classes 5 – 6 – 7 : 22 949,50€ - Groupe 4 : Réfectoire : 34 270,50€ - Groupe 7 : Classe 6 – 7 : 14 063€ - Raccordement + Mise en service + Condensateur des groupes : 1 – 2 – 4 – 5 – 6 – 7 : 21 488€ Projet 2 (Maison de Village) : - Groupe 5 : Grande salle et scène : 38 415,00€ - Groupe 6 : Salle d'exercice : 15 637,50€</p>	<p>Coût prévisionnel</p>
<p>- En cours d'étude (DETR / CPE)</p>	<p>Plan de financement</p>
<p>Janvier 2022 : rdv AMO – décision Appel d'offre En attente de savoir si appel d'offre ou non ? Dossier pour 2022 avec début des travaux pendant les grandes vacances 2002</p>	<p>Calendrier</p>
	<p>Indicateurs d'évaluation proposés</p>

Orientation stratégique n°	3
Action n°	
Maitre d'ouvrage	Jean-Christophe MAZURIER / Vincent VITEL
Maitre d'ouvrage	Maire de Maffliers / Adjoint Sécurité et Assainissement
Maitre d'ouvrage	Maire de Maffliers
	Type
Description de l'action	À la suite du passage du bureau de contrôle et au vu des rapports transmis, la mairie de Maffliers durant ces prochaines années, à prévu de réaliser l'ensemble des levées de réserve afin d'assurer la sécurité de nos établissements ainsi que de limiter la consommation électrique.
Partenaires	Nous avons fait accompagner le bureau de contrôle par l'entreprise BRV ELECTRICITE qui va nous réaliser des devis pour l'ensemble des prestations à faire, les priorités, et en précisant le but des travaux. Le tableau et le devis sera transmis prochainement Réaliser les travaux sur l'ensemble des priorités 1 et priorités 2 sur les prochaines années : Risque d'électrisation et d'électrocution, économie d'énergie.
Coût prévisionnel	Voir tableau + devis transmis En majorité les dépenses seront de fonctionnement et une minorité d'investissement.
Plan de financement	Priorité 1 : Année 2022/2023 Priorité 2 : Année 2023/2024 Priorité 3 : Si nécessaire en 2025 Cela serait réalisé sous forme de contrat ponctuelle par mission et par autorisation de la commission travaux, et sécurité

**Projet rénovation des installations électriques
MAIRIE DE MAFFLIERS
CRTE MAF 07**

Indicateurs d'évaluation proposés	Le début des travaux serait envisagé durant les vacances estivales, et ensuite dès possible selon les faisabilités des bâtiments.
Calendrier	



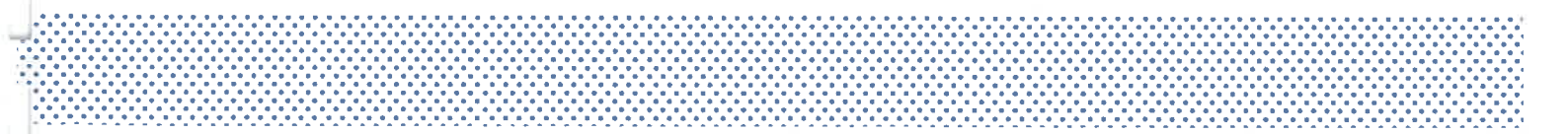
Orientation stratégique n°	3
Action n°	
Maitre d'oeuvre	Commune de Mareil-en-France
Maitre d'ouvrage	Mr Plateaux - Architecte
Description de l'action	L'école primaire comprend 4 classes double-niveau, le nombre d'élèves croît régulièrement et approche actuellement 100. La construction d'une cinquième classe s'avère nécessaire (demande Inspection Académique). Il est programmé le dédoublement de la classe maternelle PS/MS.
Partenaires	Région Département Etat (Education Nationale)
Coût prévisionnel	Coût estimé du Projet : 400000€HT Etudes : 30000€HT Honoraires : 20000€HT Travaux : 350000€HT Contrat Rural : 280000€HT Autre financement : 40000€HT Auto-financement : 80000€HT TVA : 80000€
Plan de financement	Appel d'Offres : 1 ^{er} trimestre 2022 Présentation dossier : début 2 ^{ème} trim. 2022 Début des travaux : vacances scolaires été 2022 Fin des travaux : pour rentrée scolaire 2023
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	Construction base Norme RT 2020, en particulier niveau thermique Une structure portuse en bois est prévue, de

**Fiche action Projet : Construction Classe Maternelle,
Commune de Mareil-en-France
CRTE MEF 01**

14 décembre 2021

Commune de Mareil-en-France

même que des clins de bois à l'extérieur	



Fiche action Projet : Travaux sur Eclairage Public, remplacement lampes actuelles par Led
CRTE MEF 02

Orientation stratégique n°	
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Mareil-en-France
Maître d'oeuvre	Commune de Mareil-en-France
Description de l'action	<p>Eclairage Public :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lampadaires : remplacement des gamelles équipées de lampes à vapeur de mercure par Led - illumination bâtiments : suppression lampes à vapeur de mercure (Eglise, Mairie) <p>Etat, Subventions DETR/DSIL</p>
Partenaires	<p>C3PF</p>
Coût prévisionnel	<p>Coût estimé du Projet : 40000€HT</p> <p>Il est prévu de réaliser ce Projet en 2 phases :</p> <p>1^{ère} phase : 47 lampadaires : 20000€HT</p> <p>2^{ème} phase : 42 lampadaires : 17000€HT</p>
Plan de financement	<p>DETR : 45% soit 18000€HT</p> <p>Autres financements : 35% soit : 14000€HT</p> <p>Auto-financement : 20% soit : 8000€HT</p> <p>TVA : 8000€</p>
Calendrier	<p>1^{ère} phase : 2022</p> <p>2^{ème} phase 2023</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>PCACT C3PF</p> <p>Economie sur budget EP (évaluation 30%)</p>

Commune de Mareil-en-France

30 décembre 2021

4 janvier 2022

Commune de Mareil-en-France

Orientation stratégique n°	
Action n°	
Maitre d'oeuvre	Commune de Mareil-en-France
Maitre d'ouvrage	Commune de Mareil-en-France
Description de l'action	Remplacement de 7 fenêtres de toit sur un immeuble propriété de la commune (2001) par des modèles dernière génération
Partenaires	ETAT - DETR
Coût prévisionnel	Coût prévisionnel : 6000€HT
Plan de financement	DETR (45%) : 2700€ Auto-financement : 4500€ dont TVA : 1200€
Calendrier	1 ^{er} trimestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	PCAET

Projet : Rénovation bâtiment (transition énergétique)
CRTE : MEF 04



FICHE-ACTION N° VIA 02

Rénovation d'une friche urbaine 21 rue de Paris

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer/en cours/Achevée)	Localisation (commune et adresse)
		Viarres 21 rue de Paris
Numéro de fiche	Référent interne	
2	Bénédicte de CACQUERAY	

Maitre d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Mairie de Viarres
Nom, prénom, fonction : Olivier Dupont Maire de Viarres
Bénédicte de CACQUERAY, chef de projet PVD

L'action en un mot

Reconversion d'une friche urbaine patrimoniale en espace de convivialité, restaurant, espace culturel et boutique artisanale.

Description détaillée

Cette friche urbaine qui s'étend sur 900 m², se situe au 21 rue de Paris, en plein centre-ville, devenue propriété de la ville en 2020, est un ensemble de bâtiments aux caractéristiques architecturales certaines. Le maire et les élus, ont souhaité acheter ce site remarquable, par sa situation et son potentiel, en y projetant un nouveau lieu de vie au cœur de la ville. Cette ancienne ferme, composée d'un bâtiment sur la rue, d'un porche, de bâtiments intérieurs et de grandes réparties autour d'une jolie cour pavée, pourrait accueillir après réhabilitation, un espace de restauration avec terrasse sur la cour, des boutiques éphémères, des ateliers d'artistes, des expositions et animations culturelles diverses. La ville a conventionné avec l'association "Intra Viarros", pour la mise en place d'un chantier participatif qui réalise les premiers travaux de défrichage, de mise en sécurité et de rénovation de ces bâtiments. Cependant, l'état de dégradation des bâtiments et la volonté de la Mairie de mettre en valeur cet ensemble patrimonial, nécessite une remise en état coûteuse, par la qualité des matériaux utilisés et de



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

la spécificité de ce chantier sur des bâtiments anciens. L'investissement prévu pour une rénovation totale, tenant compte de toutes les contraintes patrimoniales dans un secteur protégé, a été évaluée à 2 millions d'euros. Devant l'ampleur de cette rénovation, la commune souhaite entamer celle-ci par le bâtiment de façade situé 21 rue de Paris, pour une rénovation totale de 300K€

Calendrier prévisionnel

Début des travaux été 2022
Etudes, plans et devis en cours
Fin de la rénovation 2023

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Le PNR	Demande faite pour rénovation de la 1ère tranche 300000 euros	Constitution du dossier pour juin 2022	dossier
L'ETAT	Ingénierie et soutien financier dans le cadre de PVD/DSIL	A l'étude	
Le Département 95	Soutien et financement		
Région IDF	Soutien et financement (fond Friche ?)		

Budget prévisionnel

Montant total : 2 000 000 € HT (et montant 2 200 000 € TTC)



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Description des coûts (dépenses) : Les dépenses sont les travaux de gros œuvre et de changement des huisseries, l'isolation des toitures...

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021*	2022	2023	2024
PNR	LEADER sur 330000 € HT 1ère tranche		192000		
CD 95	Equipement pluridisciplinaire				
ETAT	DSIL ?				
Région IDF	AAP				
Mairie					



Indicateurs d'évaluation de l'action

[Ces indicateurs d'évaluation s'inscrivent dans les priorités de l'Etat en matière de transition écologique et de décarbonation de l'économie. Ils sont à compléter en fonction de la pertinence avec le projet, notamment sur les volets cohésion et attractivité du territoire]

Indicateurs d'évaluation	Réponse : Oui / Non Non Concerné	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	non	
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	oui	Professionnel reconnu garant de l'environnement (RGE), autre label... Rénovation du bâtiment changement des huisseries/isolation. Réhabilitation de patrimoine de caractère
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	oui	Projet pouvant bénéficier à l'ensemble de l'intercommunalité
Si le projet accueille du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	oui	Bus et piste cyclable envisagée
Le projet favorise-t-il la cohésion sociale ?	oui	Créateur de lien (relations et interactions sociales), espace de convivialité qui permet d'animer le centre-ville et permet aux résidents de la commune d'avoir un lieu de vie pour se restaurer, écouter des concert, lieu de convivialité
Le projet améliore-t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	oui	nouveaux emplois, rayonnement supra communal,

Indicateurs d'avancement et de résultats



FICHE-ACTION N° VIA 03

Réhabilitation de l'ancienne gendarmerie de Viarmes

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarquer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)	01/02/2022	Numéro de fiche	Réfèrent interne	3
		Viarmes rue de Paris			B de CACQUERAY	

Maitre d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Mairie de Viarmes
Nom, prénom, fonction : Olivier Dupont Maire de Viarmes
Bénédicte de CACQUERAY, chef de projet PVD

L'action en un mot

Reconversion de l'ancienne Gendarmerie de Viarmes, située en plein centre-ville. Création de 25 logements, d'un parking souterrain, d'un espace de public de 800 m², et de deux commerces, dont une brasserie.

Description détaillée

Située dans la rue principale de Viarmes, l'ancienne Gendarmerie est une très jolie maison de maître que la municipalité souhaite mettre en valeur et convertir en un ensemble de logements de qualité. Cette jolie maison est entourée de quelques bâtiments sans grande valeur architecturale, qui seront détruits et sur lesquels sera reconstruit un petit ensemble de logements, avec 2 cellules commerciales, dont l'une d'elle sera réservée par accueilir une brasserie, avec terrasse.

Afin de mettre en valeur la maison, un espace de 800 m² sera aménagé et ouvert sur la rue pour rendre plus vivant ce point névralgique de la commune.

Un parking souterrain viendra compléter cet ensemble pour ne pas dénaturer cet endroit.

Le projet est porté par Val d'Oise Habitat en collaboration avec la Mairie qui pour un projet plus qualitatif, prend à sa charge, le parking ainsi que les espaces publics et les deux cellules commerciales pour un montant cumulé de 1 253 K€. La demande d'aide dans le cadre du CRTE et de PVD concerne uniquement la partie portée par la commune.

Calendrier prévisionnel

Les travaux devraient commencer en fin 2022 et se terminer en 2024
 CAO en cours pour déterminer le projet. Etudes, plans et devis en cours

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
La Région IDF	En cours		
L'ETAT	Ingénierie et soutien financier dans le cadre de PVD	En cours	
Le Département 95	Soutien et financement	En cours	
VOH	Construction du bâtiment et réhabilitation de l'ancienne gendarmerie		

Budget prévisionnel

Montant total : 1 253 K € HT (et montant € TTC)

Description des coûts (dépenses) : Rachat de commerces et du parking

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021*	2022	2023	2024
ETAT	DSIL				
Recherche en cours	Demande à faire				
Mairie					



Indicateurs d'évaluation de l'action

[Ces indicateurs d'évaluation s'inscrivent dans les priorités de l'Etat en matière de transition écologique et de décarbonation de l'économie. Ils sont à compléter en fonction de la pertinence avec le projet, notamment sur les volets cohésion et attractivité du territoire]

Indicateurs d'évaluation	Réponse : Oui / Non Concerné	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	non	
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	oui	Professionnel reconnu garant de l'environnement (RGE), autre label... Rénovation du patrimoine, réhabilitation
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	oui	Projet pouvant bénéficier à l'ensemble de l'intercommunalité
Si le projet accueille du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	oui	Bus et piste cyclable envisagée
Le projet favorise-t-il la cohésion sociale ?	oui	Créateur d'une brasserie, espace de convivialité qui permet d'animer le centre-ville pour les résidents de la commune et l'intercommunalité. Nouveaux logements
Le projet améliore-t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	oui	Plus de logements et de commerces. Emplois sur la commune. Possibilité pour les résidents et travailleurs de consommer sur place (peu d'offre à Viarmes)

Indicateurs d'avancement et de résultats



9FICHE-ACTION N° VIA 01

Tiers lieu les « Pas sages »

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À déarrer/en cours/Achevée)	Localisation (commune et adresse)
		Viarres 8 rue Eugène Lair
Numéro de fiche	Référent interne	

Maitre d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Mairie de Viarres
Nom, prénom, fonction : Olivier Dupont Maire de Viarres
Bénédicte de CACQUERAY, chef de projet PVD

L'action en un mot

Rénovation de bâtiments municipaux qui vont accueillir un tiers lieu, dans le centre-ville de Viarres sur 400 m²

Description détaillée

Le projet consiste à rénover des bâtiments, anciennement occupés par la CPAAM, situés en plein centre-ville, entre l'école, la mairie et la rue principale de Viarres, pour en faire un tiers lieu, espace de travail partagé, qui sera un lieu animé et convivial. Cet espace de 400 m² proposera des postes de travail, des salles de réunion, un espace de restauration dédiée au utilisateurs des services, un studio multimédia. Madame Corridon, la porteuse de projet qui a été formée pour la gestion de tiers lieu sera présente pour animer ce lieu, avec des petits déjeuners, des formations, des échanges, des débats, des after works et la présence dans ces lieux de service d'accompagnement de créateurs d'entreprise...

Les travaux de réhabilitation, de rénovation énergétique et d'adaptation de ces lieux sont évalués à 100 000 euros à la charge de la commune. Pour l'aménagement intérieur, madame Corridon a obtenu un financement de la Région Ile de France, en répondant à l'appel à projet proposé sur l'aménagement des tiers lieux.

Calendrier prévisionnel

Les travaux devraient commencer en mars 2022 et se terminer à l'été 2022
Etudes, plans et devis en cours

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
La Région IDF	S'engage à verser une subvention notifiée au porteur de projet identifiée (madame Corridon) dans le cadre de l'aménagement des tiers lieu	Notifié	
L'ETAT	Ingénierie et soutien financier dans le cadre de PVD		
Le Département 95	Soutien et financement		
La Ville de Viarmes	Franchises de loyers pour le porteur de projet Choix des prestataires		

Budget prévisionnel

Montant total : 100000 € HT (et montant 120000 € TTC)

Description des coûts (dépenses) : les dépenses sont les travaux de gros œuvre et de changement des huisseries, l'isolation des toitures...

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021*	2022	2023	2024
DSIL 2022	Demande à faire	60000			
CD 95	Demande à faire	20000			
Mairie			20000		



Indicateurs d'évaluation de l'action

[Ces indicateurs d'évaluation s'inscrivent dans les priorités de l'Etat en matière de transition écologique et de décarbonation de l'économie. Ils sont à compléter en fonction de la pertinence avec le projet, notamment sur les volets cohésion et attractivité du territoire]

Indicateurs d'évaluation	Réponse : Oui / Non Non Concerné	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	non	
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	oui	Professionnel reconnu garant de l'environnement (RGE), autre label...
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	oui	Projet pouvant bénéficier à l'ensemble de l'intercommunalité
Si le projet accueille du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	oui	Bus et piste cyclable envisagée
Le projet favorise-t-il la cohésion sociale ?	oui	Créateur de lien (relations et interactions sociales), espace de convivialité qui permet d'animer le centre ville et permet aux résidents de la commune et l'intercommunalité de réduire leur temps de transport pour aller travailler, sans pour autant rester seuls à leur domicile.
Le projet améliore-t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	oui	Conditions de travail améliorées, nouveaux emplois, rayonnement supra communal, filière d'excellence,...

Indicateurs d'avancement et de résultats



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE
FICHE-ACTION N° VIA 04
VIARMES - BORNES TACTILES AFFICHAGE LEGAL

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours / Achevée)	Localisation (commune et adresse)
		Ville de Viarmes, Place Pierre Salvi
Numéro de fiche	Réfèrent interne	
4	Bénédicte de CACQUERAY	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Ville de Viarmes
Nom, prénom, fonction : Boris Lecordier, responsable du service Communication.
Bénédicte de Cacqueray chef de projet CRTE/PVD

L'action en un mot

L'action consiste à faciliter l'accès pour les administrés à tout l'affichage légal, via trois bornes tactiles adaptées aux personnes à mobilité réduite. Une borne sera installée dans le hall de l'hôtel de ville, accessible aux horaires d'ouverture du bâtiment. Deux autres, extérieures, accessibles 7j/7 et 24h/24, seront installées en ville.

Description détaillée

Trois bornes tactiles seront mises à la disposition des administrés, afin de leur permettre un accès permanent à l'affichage légal. Urbanisme, état civil, arrêtés municipaux... Tout l'affichage sera disponible, classé par catégories. Les utilisateurs des bornes auront la possibilité de s'envoyer les documents par courriel depuis les bornes. L'interface sera également disponible par lien depuis le site Internet de la ville. Plusieurs fournisseurs ont été sollicités. Les tarifs les plus intéressants ont été choisis. Le devis de la borne intérieure est de 6500€ HT. Le devis d'une borne extérieure est de 9000€ HT. Son installation et les travaux de voirie sont estimés à 5000€ HT. La maintenance et l'abonnement au logiciel d'utilisation des bornes sont offerts les trois premières années, puis seront facturées 490€ HT pour trois années supplémentaires (renouvelable tous les trois ans). L'objectif principal de ce projet est l'amélioration de l'accès à l'information pour les administrés. Les conditions de travail des agents en charge de la diffusion de l'affichage légal seront également améliorées.

Calendrier prévisionnel

Décembre 2021 : étude des besoins et des possibilités techniques, veille réglementaire
Janvier 2022 : étude comparative des produits et fournisseurs
Février 2022 : recherche de financements et subventions, commande des produits.



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Avril-mai 2022 : date prévisionnelle des travaux
Juin 2022 : formation des agents, mise en service des bornes. Communication auprès des administrés

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
ETAT	[Indiquez ici ce à quoi chacun s'engage / ou ce que vous attendez de chacun]	[Préciser la date à laquelle l'engagement doit être réalisé]	[Si l'engagement n'est pas encore obtenu, quelle est la prochaine étape prévue pour l'obtenir ?]
La Commune	[s'engage à trouver un prestataire pour réaliser un cadastre solaire]	[Rédaction cahier des charges pour le xx ; choix prestataire pour le xx]	

Budget prévisionnel

Montant total : 34 500 € HT (et montant € TTC)

Description des coûts (dépenses) :

Investissement : 1 borne int. 6500€ + 2 bornes ext. 9000€ + 5000€ par borne de travaux VRD
Fonctionnement : 490€ HT tous les trois ans (gratuit les trois premières années)

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021*	2022	2023	2024
ETAT	DSIL		20500 € HT		
ETAT	Plan de Relance Numérique des collectivités territoriales				4100 € HT
Ville de Viarmes					



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse : Oui / Non Concerné	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	NON	
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	OUI	Bornes optimisées pour une basse consommation énergétique (luminosité de l'écran, programmation de la mise en veille...)
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	NON	Commentaire : la base de donnée des bornes sera également accessible depuis le site Internet de la ville
Si le projet accueille du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Non concerné	
Le projet favorise-t-il la cohésion sociale ?	OUI	Le projet a pour objectif d'améliorer l'accès à l'information et au service public pour les administrés.
Le projet améliore-t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	OUI	Les conditions de travail des agents en charge de la diffusion de l'affichage légal seront améliorées (gain de temps, facilité de la mise en ligne des informations). L'affichage papier dans les panneaux de la ville ne sera plus nécessaire.

Indicateurs d'avancement et de résultats

[Ces indicateurs de résultats sont à compléter en fonction de la nature du projet et de son état d'avancement : Si la fiche action est terminée – cf. indicateurs de résultats + éventuel commentaire du référent de l'action]

Calendrier prévisionnel

359 supports (42%) sont encore alimentés en aérien ou aéro souterrains. Ces points vêtustes seront à remplacer.

194 (23%) sont équipés de platine led avec abaissement d'intensité à 50% de 23h à 6h du matin. 6 armoires sur les 20 sont à remplacer au niveau de l'enveloppe ainsi que sur les composants de protection des lignes qu'elles contiennent.

Enfin, 1200 mètres de lignes sans isolant sont à remplacer pour éviter tout contact avec les autres concessionnaires intervenant sur les réseaux de proximité.

Description détaillée

Au nombre de 848 points installés sur la ville, Viarnes a déjà engagé le remplacement sectorisé de ses appareils d'éclairages.

Le projet consiste :

Au remplacement progressif de l'éclairage public vêtuste par des éléments moins énergivores et répondants aux critères de la norme ULOR

Au remplacement des 20 armoires de commande d'éclairage ou de leur mise en conformité.

A la dépose des câbles nus aériens et à remplacer par des câbles isolés

L'action en un mot

Organisme : Ville de Viarnes
Nom, prénom, fonction : Olivier Dupont Maire de Viarnes
Jacques Gaubour , DST

Maitre d'ouvrage / pilote du projet

08 février 2022	A démarrer	Ensemble territoire ville de Viarnes
Numéro de fiche 5	Réfèrent interne	

FICHE-ACTION N° VIA 05

Eclairage public

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
La ville	Améliorer le parc d'éclairage public de la ville		

Budget prévisionnel

Montant total : ≈ 400 K€ HT (480 K€ TTC)

Description des coûts (dépendances) : acquisition et pose du matériel en remplacement des candélabres vétustes, remplacement de réseaux nus, adaptation des organes de commande et de protection des circuits en relation avec l'intensité installée

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2022	2023	2024	2025
La ville	480 K€		240	240	



Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse : Oui / Non Non Concerné	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	non	
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	oui	Une réduction des consommations d'énergie et des maintenances du parc d'éclairage
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	non	Aucun, projet bénéficiant à une seule commune
Si le projet accueille du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Non concerné	
Le projet favorise-t-il la cohésion sociale ?	Non concerné	
Le projet améliore-t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Non concerné	

Indicateurs d'avancement et de résultats



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

FICHE-ACTION N° VIA07

Ouverture du parc du Hêtre Pourpre

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours / Achevée)	Localisation (commune et adresse)	Fév 2022	Référent interne	B de CACQUERAY
------------------------	--	-----------------------------------	----------	------------------	----------------

Maitre d'ouvrage / pilote du projet

Organisme :
Nom, prénom, fonction : OLIVIER DUPONT Maire de Varmes

L'action en un mot

L'action consiste à OUVRIRE LE PARC DU HÊTRE POURPRE AU PUBLIC
Cette action consiste à une ouverture du parc au public
en installant des ouvertures automatiques
en les signalant à l'aide de panneaux,
en aménageant un parcours pédagogique biodiversité et culturel

Description détaillée

Le parc du Hêtre Pourpre est situé en cœur de ville. Il possède aujourd'hui un bâtiment qui accueille en son sein un Espace Culturel où se trouvent une école de musique municipale ainsi qu'une association des Beaux-Arts

Se trouve également sur le site un plan d'eau (aménagement hydraulique)

L'école de musique a inscrit ce parc en LPO (ligue pour la protection des oiseaux) et souhaitait proposer un parcours pédagogique qui retrace la biodiversité de notre Parc en créant une passerelle avec le monde musical grâce à des QR code rajoutés sur les panneaux renvoyant à des morceaux référencés à des sons d'oiseaux.
Certains professeurs sont très investis, au-delà de leur pratique musicale, pour aménager des espaces de biodiversités et d'autres activités autour de l'espace avec notre école publique.
Ainsi, un parc serait proposé au public, un parcours pédagogique sensibilisant la population à la biodiversité, ainsi que de nombreux échanges avec le monde scolaire.



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Calendrier prévisionnel

Réalisation été 2022

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Prochaine étape / action à entreprendre	... pour quand ?	Qui s'engage à quoi ...
[Si l'engagement n'est pas encore obtenu, quelle est la prochaine étape prévue pour l'obtenir ?]	[Préciser la date à laquelle l'engagement doit être réalisé]	Etat	[Indiquez ici ce à quoi chacun s'engage / ou ce que vous attendez de chacun]
	[Rédaction cahier des charges pour le xx ; choix prestataire pour le xx]	Commune	[s'engage à trouver un prestataire pour réaliser un cadastre solaire]

Budget prévisionnel Ouverture du Parc du Hêtre Pourpre au public avec parcours biodiversité et culturel

Montant total : 6962,32 € HT (et montant € TTC)

Description des coûts (dépendances) :

[PARCOURS PÉDAGOGIQUE 5510,00 HT
OUVERTURES ÉLECTRIQUE DE DEUX PORTES : 452,32 HT
PANNEAUX DE SIGNALISATION PARC DEUX ENTRÉES : 1000 HT

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Etat	Plan Vert	0	80%		
Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021*	2022	2023	2024

[* Les dates sont mentionnées à titre d'exemple, elles peuvent être modifiées en fonction du projet.]

[Possibilité de présenter ou copier-coller ici un tableau dépenses/recettes.]



Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse : Oui / Non Concerné	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	non	
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Non concerné	
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	oui	Projet bénéficiant à l'ensemble de l'intercommunalité
Si le projet accueille du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	oui	Bus et voies douces, aménagement piétonnier
Le projet favorise-t-il la cohésion sociale ?	oui	Créateur de lien (relations et interactions sociales), parcours pédagogique, découverte de la biodiversité
Le projet améliore-t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	oui	Parcours culturel

Indicateurs d'avancement et de résultats

[Ces indicateurs de résultats sont à compléter en fonction de la nature du projet et de son état d'avancement : Si la fiche action est terminée -cf. indicateurs de résultats + éventuel commentaire du référent de l'action]



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

FICHE-ACTION N° VIA 06 Trame noire



Maitre d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Ville de Vaires
Nom, prénom, fonction : Olivier DUPONT Maire de Vaires
Jacques Gaubour, DST

L'action en un mot

- Soustraire du réseau d'éclairage public, l'alimentation des réseaux de vidéo protection.
- Abaisser voire supprimer l'éclairage public aux heures creuses

Description détaillée

- Modifier la dépendance de candélabre sur des réseaux tri-monophasés ou acheminer de nouveaux réseaux indépendants et dédiés à l'alimentation permanente des caméras de vidéosurveillance, supprimant de fait, les batteries rechargeables assujetties.
- Programmer sur l'ensemble des postes de commande, les éclairages de ville à des horaires définis (23h-6h du matin) par l'ajout de programmeurs journalier équipés le plus souvent de l'annuaire qui agissent par la mise sous et hors tension de l'alimentation électrique des réseaux et cela en fonction de la luminosité ambiante (capteur crépusculaire).

Calendrier prévisionnel

08 février 2022	A démarrer	Ensemble territoire ville de Vaires
Numéro de fiche	Réfèrent interne	
	Bénédicte de CACQUERAY	

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
La ville	Gestion de l'énergie consommée par le parc d'éclairage public de la ville	2022	

Budget prévisionnel

Montant total : ≈ 25.8 K€ HT (K€ TTC)

Description des coûts (dépendances) :

- Modification du câblage de certain réseaux et ajout d'autres pour rendre électriquement indépendante la vidéo surveillance connectée aux réseaux d'éclairage public.
 - Acquisition et pose du matériel de programmation additionné aux gestionnaires en place (luminaires) afin de réduire les consommations d'énergie inutile aux horaires où la majorité des piétons n'est plus présente en ville.

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2022	2023	2024	2025
La ville	33 K€	33 K€			
A définir					



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse : Oui / Non Non Concerné	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	non	
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	oui	Une réduction importante des consommations d'énergie
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	non	projet bénéficiant à une seule commune
Si le projet accueille du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Non concerné	
Le projet favorise-t-il la cohésion sociale ?	Non concerné	
Le projet améliore-t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Non concerné	

Indicateurs d'avancement et de résultats



CREATION D'UN TIERS LIEU

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
01/02/2022	Villaines-sous-Bois	
Numéro de fiche	Référent interne	
1	Bénédicte de CACQUERAY	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Mairie de Villaines-sous-bois
Nom, prénom, fonction : Patrice Robin Maire
Bénédicte de Cacqueray, chef de Projet CRTE/PVD

L'action en un mot

Création d'un tiers lieu, en face de la Gare de Villaines-sous-Bois, à proximité d'une maison médicale qui accueillera 4 porteurs de projets identifiés, pour des activités de co-working, location et gestion de salle, gestion d'un marché, un restaurant inclusif couplé à une conserverie et un magasin de circuit court, une crèche inclusive, et un espace de psychomotricité, sur 4 700 m2 de terrain et

Description détaillée

La commune de Villaines-sous-Bois souhaite créer un tiers-lieu pour répondre à la demande des habitants de la commune et plus largement des habitants du bassin. Ce projet novateur ambitionne de devenir un lieu phare du département du Val d'Oise. Ce lieu hybride abritera, un espace de co-working, une micro-crèche, un atelier de psychomotricité, une épicerie, un restaurant et une conserverie. Chaque semaine, un marché de producteurs locaux y sera organisé. La venue de food trucks complètera cette offre. Le projet est mené par la mairie de Villaines-sous-Bois avec le concours de financeurs et de plusieurs porteurs de projets.

Le futur tiers-lieu sera implanté sur la commune de Villaines-sous-Bois, dans le Val-d'Oise, à 30 km au nord de Paris, à 25 km de Cergy et à 20 km de l'aéroport de Roissy.

Le bâtiment sera construit à côté de la gare de Villaines-sous-Bois, à laquelle on accède facilement via la ligne H depuis Paris Nord (35 mn), Montsoult-Maffliers (3 mn) ou Luzarches (13 mn). Il sera aussi situé sur la D909, un axe structurant du département qui voit passer 11.700 véhicules par jour, la plupart occupés par des travailleurs effectuant le trajet domicile-travail. La zone, stratégique, est en pleine expansion. Une ZAC économique et un pôle médical sont en projet. Le centre de Villaines-sous-Bois est à 10 minutes à pied ou 2 minutes à vélo.

Au sein du futur tiers-lieu de Villaines, un espace de 150 m² sera consacré au travail partagé. Ouvert à tous les professionnels (autoentrepreneurs, salariés, professions libérales...), il comprendra un open-



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Logo EPCI

espace de 100 m² avec 20 postes de travail, 2 bureaux privés et 1 salle de réunion pouvant accueillir chacune une dizaine de personnes. Chaque utilisateur aura accès à un espace de convivialité et à une terrasse. Divers événements seront organisés pour leur permettre d'échanger, de créer du réseau, d'apprendre, de mettre en commun des idées...

Depuis, la crise sanitaire a accéléré le recours au télétravail. Elle en a aussi mis en évidence les bienfaits (réduction des temps de transport, baisse des émissions de CO₂, gains de productivité, économie de loyer des entreprises, etc.) et les contraintes (problème de séparation de la vie professionnelle et personnelle, inégalités, isolement, mal-être des salariés, etc.). Plusieurs études montrent qu'une fois la crise passée, travailleurs et entreprises seront à la recherche de nouveaux modèles de travail et que les tiers-lieux constitueront une réponse forte à cette attente.

Un espace de 285 m² qui sera proposé à la location sera ouvert aux exposants et aux producteurs pour le marché du vendredi. Le reste du temps, il sera mis à la disposition des professionnels et des particuliers qui souhaiteraient y organiser toutes sortes d'événements, tels que des séminaires, des conférences, des soirées privées...

Il existe à l'heure actuelle 4 marchés à l'échelle de la commune de la commune de commune. Un marché semi-nocturne répond à la demande grandissante des administrés ainsi que des nombreux actifs qui empruntent cet axe majeur de notre territoire, soit 11 700 véhicules/jour.

Il existe peu de mode de garde d'enfants sur le territoire. Les assistantes maternelles sont peu nombreuses et le mode de garde privilégié reste la crèche. Le projet prévoit une micro crèche de 12 berceaux.

Un espace restauration, qui proposera des prestations de traitement pour la salle polyvalente, verra le jour. Ce restaurant dont le personnel sera majoritairement porteur de handicap, s'inscrit dans une démarche d'inclusion. Il complètera une offre assez restreinte sur notre territoire. Ce restaurant proposera majoritairement des plats réalisés avec des produits locaux. Le porteur de projet identifié proposera ces produits issus de l'agriculture locale à la vente dans le magasin prévu à cet effet.

Un espace de psychomotricité géré par des psychomotriciennes verra le jour dans ce tiers lieu. La demande de ce type de structure est forte, et en tension sur la communauté de communes Carnelle Pays de France.

Une partie de l'espace extérieur sera mis à disposition de food trucks alimentaires qui proposeront une offre diversifiée pour les déjeuners et dîners.

Construit de toutes pièces, le futur tiers-lieu de Villaines-sous-Bois sera, dès le départ, conçu pour permettre à chaque partenaire de s'épanouir individuellement et dans le cadre d'un projet global.

Il se situera entre la gare de Villaines-sous-Bois, qui relie Paris Gare du Nord à Luzarches (Ligne H) et la D909 qui voit passer 11 700 véhicules par jour, principalement des travailleurs se rendant sur Paris ou Beauvais. Une ZAC économique et un centre médical verront bientôt le jour à proximité.

Les projets accueillis au sein du lieu sont complémentaires. Ainsi, il est tout-à-fait imaginable que des personnes déposent leur enfant à la crèche avant de travailler dans l'espace de coworking, de déjeuner à la cantine et de faire leurs courses à l'épicerie. A contrario, le fait de venir à l'atelier de psychomotricité, à l'épicerie ou au marché du vendredi donnera l'occasion à des habitants de découvrir les autres services proposés sur place. Cette multiplicité de services permettra par ailleurs de créer des synergies (animations en commun, gestion collaborative) et de la mutualisation (des charges d'exploitation ou de communication, par exemple)



Logo EPCI CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La communauté de communes Carnelle Pays de France accueille de nombreuses entreprises, associations, artistes, qui sont autant de partenaires potentiels pour le futur tiers-lieu. Les artistes pourront être invités à exposer leurs œuvres, les associations pourront organiser des activités.

Ce tiers lieu répond au volet « cohésion sociale », avec un objectif de création de services et d'animations au cœur de la communauté de communes. Par ailleurs, ce bâtiment respectera la RT2020, avec la pose de panneaux photovoltaïques par exemple pour le rendre autonome.

Calendrier prévisionnel

Programmation définitive avec le programmist : T1 2022
 Négociation et acquisition foncière : T3-T4 2022 (avant : T1-T2 2022)
 Constitution du Permis de Construire : T3 – T4 2022
 Purge du Permis de Construire : 4 mois | T1 2023
 Construction du bâtiment : 14 mois | T2 2023 – T2 2024
 Aménagements intérieurs : 2 – 3 mois | T3 2024 (avant : T1 2024)
 date d'exploitation : T3 2024

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
L'ETAT	Finance une partie du projet	DSIL 2021 pour achat du terrain études et réseaux	
CD95	Financement du tiers lieu	Demande à effectuer	
L'EPFIF	Portage de l'achat du foncier	2022	Achat du terrain
La SEM Investissements et Territoires	Portage du projet avec rétrocession à la commune/intercommunalité	2022/2026	

Budget prévisionnel

Montant total : 3 977 920 € HT (et montant € TTC)

Description des coûts (dépenses)

Investissement
 Prix achat du foncier 473 300,00 €
 Montant global des travaux 3 304 911,00 €
 Frais acquisition 3% 99 147,00 €
 Préfinancement 100 562,00 €
 TOTAL DEPENSES 3 977 920,00 €



Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021*	2022	2023	2024
DSIL	600 000 à demander	157 500			
ETAT	Equipement pluridisciplinaires	800 000			
CD95	Communes ou C3PF		473 300		1 647 120

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse : Oui / Non Non Concerné	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	oui	Terrain jouxtant la gare et sur un axe passant.. Développement de service à la population, pour dynamiser cette partie de Villaines sous Bois
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	oui	Projet à haute qualité environnementale (HQE), label Bas Carbone, label énergie positive reconnu garant de (E+C-), Professionnel reconnu garant de l'environnement (RGE). Demarche environnementale certaine
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	oui	Projet situé sur un axe passant, qui répond aux besoins de la communes mais également de l'intercommunalité qui viennent prendre le train en particulier et peuvent bénéficier des différents services, crèches, marché, co working, restaurant...
Si le projet accueille du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	oui	Gare bus et voies douces
Le projet favorise-t-il la cohésion sociale ?	oui	Véritable espace de vie et de convivialité. Création d'un marché, de bureaux partagés, de salles de réunion proposant différentes activités. Crèche inclusive. Dimension inclusive du Restaurant qui accueille du personnel en situation de handicap.
Le projet améliore-t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	oui	Création d'emplois, développement et économique, restaurant RQTH/ marché

Indicateurs d'avancement et de résultats

[Ces indicateurs de résultats sont à compléter en fonction de la nature du projet et de son état d'avancement : Si la fiche action est terminée – cf. indicateurs de résultats + éventuel commentaire du référent de l'action]



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

FICHE-ACTION N° VSL 1

Travaux de réhabilitation de la mare de Villiers-le-Sec

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)	Fév 2022	Numéro de fiche VSL 1	Réfèrent interne C DIARRA
		Villiers le sec			

Maitre d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Mairie de Villiers-le-sec
Nom, prénom, fonction : Cyril DIARRA

L'action en un mot

Restauration écologique de la Mare communale de Villiers-le-Sec : études et travaux

Description détaillée

La mare, située en entrée du village, était à l'origine utilisée comme abreuvoir. Elle a fait l'objet d'aménagements successifs plus ou moins historiques.

Aujourd'hui, elle signale l'entrée de la commune depuis les grands axes et doit contribuer à marquer l'identité et l'image de la commune, tout en requalifiant la mare sur des objectifs écologiques, faunistiques et arbusifs et en lui donnant un caractère attractif.

Étant l'un des patrimoines historiques les plus anciens et les plus remarquables de la commune, la municipalité a souhaité, depuis plusieurs années, lui restituer sa vocation ancestrale de lieux de repos et de promenade.

En 2010, une première version du projet a vu le jour pour redonner de l'attractivité à cet espace public, à travers le dégagement de la haie attenante au mur partiellement effondré et à la reconstruction de celui-ci, par le biais de travaux de terrassement et de maçonnerie en pierre de taille (pierre de roche franche de Saint-Maximin) ainsi que d'un rejointement au mortier de chaux naturelle – l'objectif majeur étant de délimiter la mare mais aussi de consolider et de renforcer le terrain adjacent à celle-ci.

Le projet est ensuite resté en sommeil, faute de moyens financiers et humains, pour entretenir les aménagements paysagers.

C'est dans un souci d'intégration et d'exigence du qualitatif que la municipalité de Villiers-le-Sec a décidé, en 2019, de réactiver le projet, en redéfinissant les objectifs majeurs :

- Améliorer la qualité générale de la mare (eau, volume de stockage, ambiances paysagères, esthétique et diversité des habitats) ;

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Augmenter la biodiversité, l'attractivité et la reconstitution des continuités écologiques ;
- Offrir un espace de détente et de relaxation pour promouvoir un tourisme de nature (nombreux randonneurs traversant le village) ;
- Utiliser la mare comme un outil pédagogique pour la découverte des écosystèmes aquatiques.

Afin d'évaluer l'état de la mare et de déterminer ses possibilités de reconfiguration au-delà d'un programme d'entretien, il a été réalisé par la société HYDROSPHERE en mai 2020, en partenariat avec le Parc Naturel Régional Oise – Pays de France, la commune de Villiers-le-Sec et la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France, une étude visant à poser un diagnostic d'état initial et une première étude de faisabilité, sur le principe d'une reconfiguration intégrant des objectifs qualitatifs et environnementaux autour d'actions ciblées :

- Curage de la zone en eau ;
- Création d'une banquette hélophytique ;
- Restauration de l'ouvrage de régulation ;
- Création d'une « queue d'étang » et d'un dispositif d'accueil pour l'observation des milieux aquatiques et hygrophiles et de leurs faunes associées ;
- Requalification des massifs arbustifs ;
- Mise en place d'herbiers aquatiques ;
- Requalification du talus surplombant la mare.



Calendrier prévisionnel

Période	Opération
Janvier 2022	Lancement du référent préventif (dépenses non présentées au titre du dispositif GEMAPI)
Février – mars 2022	Etudes complémentaires géotechniques et relevés topographiques
Avril – mai 2022	Etudes de conception (PRO-DCE)



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Fin de travaux et rapport final clôturant le référentiel préventif	Décembre 2022
Préparation du chantier et travaux préparatoires (ACTION 1 = pêche de sauvegarde, vidage de la mare et analyse des sédiments)	Septembre – octobre 2022
Phase effective des travaux de la mare (ACTIONS 2 à 7)	Octobre – novembre 2022
Conclusion des marchés publics pour les travaux	Juin – août 2022

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Voir ci après

Budget prévisionnel

Montant total : 161 091 € HT (et montant 193 309 € TTC) Programme travaux

Restoration écologique mare		Etudes :		Prestations intellectuelles :		Travaux :		Sous-total opération :	
41 182,24	0,00	23 378,00	19 878,00	3 500,00	128 749,35	1 900,00	25 517,00	24 159,00	3 000,00
5 000,00	0,00	5 000,00	7 866,00	5 000,00	128 749,35	1 900,00	25 517,00	24 159,00	3 000,00
3 054,00	0,00	23 378,00	19 878,00	3 500,00	128 749,35	1 900,00	25 517,00	24 159,00	3 000,00
19 544,24	0,00	23 378,00	19 878,00	3 500,00	128 749,35	1 900,00	25 517,00	24 159,00	3 000,00
5 718,00	0,00	23 378,00	19 878,00	3 500,00	128 749,35	1 900,00	25 517,00	24 159,00	3 000,00
7 866,00	0,00	23 378,00	19 878,00	3 500,00	128 749,35	1 900,00	25 517,00	24 159,00	3 000,00
5 000,00	0,00	23 378,00	19 878,00	3 500,00	128 749,35	1 900,00	25 517,00	24 159,00	3 000,00
27/01/2021	04/11/2020	27/01/2021	27/01/2021	27/01/2021	27/01/2021	27/01/2021	27/01/2021	27/01/2021	27/01/2021
PNR	Cabinet SMALI	CEBTP GINGER	CEBTP GINGER	CEBTP GINGER	CEBTP GINGER	CEBTP GINGER	CEBTP GINGER	CEBTP GINGER	CEBTP GINGER
-	D200135	SQ.5GT.20.12.097	SQ.5GT.20.12.098	SQ.5GT.20.12.099	???	???	???	???	???
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
21/011	25/03/2021	21/011	25/03/2021	21/011	25/03/2021	21/011	25/03/2021	21/011	25/03/2021
Pêche BERTOLO	BUTIN-SANET	HYDROSHERE	HYDROSHERE	HYDROSHERE	HYDROSHERE	HYDROSHERE	HYDROSHERE	HYDROSHERE	HYDROSHERE
- Pêche de sauvegarde	- Curage mare	Mission Maitrise d'œuvre (PRO/DCE-ACT-DET-VISA-AOR)	Mission CT	Mission COPS	Mission Maitrise d'œuvre (PRO/DCE-ACT-DET-VISA-AOR)	Mission CT	Mission COPS	Mission Maitrise d'œuvre (PRO/DCE-ACT-DET-VISA-AOR)	Mission CT
Action 1 : Curage de la zone en eau	- Pêche de sauvegarde	Relevés topographiques préalables	Etude PNR	Etude géotechnique - G2-PRO	Relevés topographiques préalables	Etude PNR	Etude géotechnique - G2-PRO	Action 2 : Création banquette hélophytique	- Pêche de sauvegarde
Action 2 : Création banquette hélophytique	- Curage mare	Etude géotechnique - G2-PRO	Etude géotechnique - G2-PRO	Etude géotechnique - G2-PRO	Etude géotechnique - G2-PRO	Etude géotechnique - G2-PRO	Etude géotechnique - G2-PRO	Action 3 : Restauration ouvrage de régulation	- Curage mare
Action 3 : Restauration ouvrage de régulation	- Curage mare	Etude géotechnique - G2-PRO	Etude géotechnique - G2-PRO	Etude géotechnique - G2-PRO	Etude géotechnique - G2-PRO	Etude géotechnique - G2-PRO	Etude géotechnique - G2-PRO	Action 4 : Création "queue d'étang" avec accessibilité organisée	- Curage mare
Action 4 : Création "queue d'étang" avec accessibilité organisée	- Curage mare	Etude géotechnique - G2-PRO	Etude géotechnique - G2-PRO	Etude géotechnique - G2-PRO	Etude géotechnique - G2-PRO	Etude géotechnique - G2-PRO	Etude géotechnique - G2-PRO	Action 5 : Requalification des massifs arbustifs	- Curage mare
Action 5 : Requalification des massifs arbustifs	- Curage mare	Etude géotechnique - G2-PRO	Etude géotechnique - G2-PRO	Etude géotechnique - G2-PRO	Etude géotechnique - G2-PRO	Etude géotechnique - G2-PRO	Etude géotechnique - G2-PRO	Action 6 : Mise en place herbiers aquatiques	- Curage mare
Action 6 : Mise en place herbiers aquatiques	- Curage mare	Etude géotechnique - G2-PRO	Etude géotechnique - G2-PRO	Etude géotechnique - G2-PRO	Etude géotechnique - G2-PRO	Etude géotechnique - G2-PRO	Etude géotechnique - G2-PRO	Action 7 : Restauration talus surplombant la mare	- Curage mare
Action 7 : Restauration talus surplombant la mare	- Curage mare	Etude géotechnique - G2-PRO	Etude géotechnique - G2-PRO	Etude géotechnique - G2-PRO	Etude géotechnique - G2-PRO	Etude géotechnique - G2-PRO	Etude géotechnique - G2-PRO	Provision pour aléas	- Curage mare



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Description des coûts (dépenses) :

Plan de financement prévisionnel (recettes) :



Dépenses		Total HT	Total TTC
ÉTUDES		16 565,00 €	19 878,00 €
Étude PRO/DCE (devis HYDROSPHERE joint au dossier)		16 565,00 €	19 878,00 €
Étude géotechnique (devis FONDASOL joint au dossier)		27 606,87 €	33 128,24 €
Relevés topographiques associés (devis CSF joint au dossier)		2 545,00 €	3 054,00 €
Sous-total études			
Action 1 : curage de la zone en eau		22 847,50 €	27 417,00 €
Action 2 : création de banquette hélophytique		20 132,50 €	24 159,00 €
Action 3 : restauration de l'ouvrage de régulation		2 500,00 €	3 000,00 €
Action 4 : création d'une queue d'étang et d'un dispositif d'accueil pour l'observation des milieux aquatiques et hygrophiles et leurs faunes associées		29 665,00 €	35 598,00 €
(Avant-projet avec plans et programme de travaux HYDROSPHERE joint au dossier)			
Action 5 : requalification des massifs arbustifs		4 080,00 €	4 896,00 €
Action 6 : mise en place d'herbiers aquatiques		1 475,00 €	1 770,00 €
Action 7 : restauration du talus surplombant la mare		22 570,00 €	27 084,00 €
Aléas (10%)		10 327,00 €	12 392,40 €
Sous-total travaux			
TOTAL dépenses		160 313,87 €	192 376,64 €

Recettes		Montant HT	Montant TTC
Etat - DETR 2021 = ÉTUDES (notifié = 24,00% sur une assiette subventionnable de 50 717,00€ HT - subvention max 12 172,08€) >> 7% de l'assiette globale ci-dessus			
		11 212,05 €	-
Etat - DETR 2020 = TRAVAU (notifié = 42,31% sur une assiette subventionnable de 115 434,00€ HT - subvention max 48 840,13€) >> 30% de l'assiette globale ci-dessus			
		48 062,89 €	
Sollicitation CDVO - "GEMAPI" = ÉTUDES ET TRAVAU >> 20% de l'assiette globale ci-dessus (cumul HT des études et travaux)			
		32 062,77 €	
Fonds propres de la commune = AUTOFINANCEMENT VILLIERS-LE-SEC >> 43,00% de l'assiette globale ci-dessus (cumul HT des études et travaux)			
		68 976,16 €	101 038,93 €
TOTAL recettes		160 313,87 €	192 376,64 €



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

[Ces indicateurs d'évaluation s'inscrivent dans les priorités de l'Etat en matière de transition écologique et de décarbonation de l'économie. Ils sont à compléter en fonction de la pertinence avec le projet, notamment sur les volets cohésion et attractivité du territoire]

Indicateurs d'évaluation	Réponse : Oui / Non Non Concerné	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	non	
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Non concerné	
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	oui	Patrimoine culturel préservé
Si le projet accueille du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	oui	
Le projet favorise-t-il la cohésion sociale ?	oui	Lieu de promenade et d'animation pédagogique
Le projet améliore-t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Non concerné	

Indicateurs d'avancement et de résultats

[Ces indicateurs de résultats sont à compléter en fonction de la nature du projet et de son état d'avancement : Si la fiche action est terminée – cf. indicateurs de résultats + éventuel commentaire du référent de l'action]

